

34372

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉE 1914



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — RUE PRADIER — 12

—
1915

TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

1914

	Pages
<i>Concours de 1913</i> : dépôt de deux mémoires	5
Décès de M ^{me} Anterrieu, née Revoil.	6
M. <i>Armand Coulon</i> est élu <i>président</i> pour 1914.....	6
M. <i>le docteur Puech</i> est élu <i>vice-président</i>	6
Allocution de M. <i>le chanoine Bonnefoi</i> , <i>président sortant</i>	7
Allocution de M. <i>Coulon</i>	8
M. <i>Emile Reinaud</i> est nommé <i>trésorier</i>	11
Remerciements de M. <i>le Dr Puech</i> ...	18
M. <i>Fermaud</i> , premier président, <i>membre honoraire</i> est promu Officier de la Légion d'honneur	19
M. <i>Jouve</i> , <i>membre résidant</i> , est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.....	19
Décès de Madame de Blanquet de Rouville, belle-sœur de M. <i>de Pougnaidoresse</i>	19
Décès de M. <i>J. B. Marsaud</i> , membre non résidant.....	19
Décès de Madame Clavel.....	19

	Pages
Composition des Commissions	22
M. <i>Gustave Coste</i> est nommé <i>membre résidant</i>	22
Réception du nouveau préfet, M. Hudelo	33
Comptes de M. <i>le trésorier</i>	33
Décès de M. <i>Deloche</i>	39
Réception de M. <i>Coste</i>	40
M. Verdier, pupille de l'Académie, est diplômé	46
Projet de révision des statuts	46
Décès de M. <i>de Balincourt</i>	53
Décès de M. <i>Frédéric Mistral</i> , <i>membre honoraire</i>	53
Don de M. <i>Deloche</i>	56
Conférence de M. Girardin, de <i>Fribourg</i>	57
Décès de M. <i>Lahaye</i>	59
Décès de M. <i>Ch. Lenthéric</i> , <i>membre honoraire</i>	60
Décès de M. <i>Lacroix</i> , <i>membre non résidant</i>	60
Décès de M. Victor Bonnefoi, père de M. <i>le chanoine Bonnefoi</i>	60
Legs Maumenet et Jules Salles	61
Révision des statuts 63-66 à 72-147-165	
Séance publique 62-64-73	
Décès de M. <i>Paul Révoil</i> , <i>membre honoraire</i>	65
Fiançailles de Mademoiselle Février	66
M. Mérygnargues, pupille de l'Académie, entre en loge	66
Centenaire de Bouvines	76
Publications des Coutumes de Saint-Gilles	76-79
Monument <i>Maruéjol</i>	78
M. <i>de Laville</i> , <i>membre non résidant</i> , est nommé <i>vicaire général honoraire</i> du diocèse de Nîmes	79

	Pages
M. <i>Edmond Hugues</i> est rétabli <i>mem-</i> <i>bre non résidant</i>	79-83
Au sujet d'une belle plaque de marbre	80-83
Au sujet de V. Hugo	80
Décès de M. <i>Gabriel Ferrier</i> , <i>membre</i> <i>honoraire</i>	82
Collection Chambord, de M. Bauquier	83
MM. <i>de Vallavieille</i> et <i>Convergne</i> sont élus <i>membres résidants</i>	87
M. <i>Marcel Coulon</i> est élu correspon- dant	87
Pour l'achat d'un immeuble	87-98
Réception de M. <i>de Vallavieille</i>	90
Lettres de MM. <i>Convergne</i> et <i>Marcel</i> <i>Coulon</i>	93-94
Lettre de Madame <i>Mistral</i>	95
Démission de M. <i>Maluski</i> , qui est nommé <i>membre honoraire</i>	97
Allocution de M. le <i>président Coulon</i> : M. <i>Déchelette</i> , <i>membre honoraire</i> , les fils de MM. <i>Gérard-Lavergne</i> et <i>Daudet</i> , le capitaine <i>Fillon</i> , gendre de M. <i>Février</i> , morts au champ d'honneur. — Décès de M. le <i>cha-</i> <i>noine Nicolas</i> . — Réception de M. <i>Convergne</i>	100 à 106
Composition de M. <i>Blanc</i>	105
Démission de M. <i>Henri Roux</i> , corres- pondant	107
Comité <i>Paul Revoil</i>	108
Sur la langue d'oc	108
Circulaire de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE HAUTE-PICARDIE	109
Sur la Croix-Rouge	110
Lettre de M. <i>Luigi Calore</i> , corres- pondant	112
Sur Louvain	113
Sur la cathédrale de Reims	117
Décès de M. <i>Marcellin Clavel</i>	119

	Pages
Démission de M. le chanoine François Durand, qui est nommé membre honoraire	120
Sursis au remplacement de membres résidants	121
Citation à l'ordre de l'armée de M. Vincent, gendre de M. Delamare..	122
Lettres de M. le cardinal Luçon et du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts.....	122
Décès de M. Nadal, ancien membre résidant.....	127
Lettre de M. Bosc.....	128
Prorogation des pouvoirs du Bureau	128

1915

Décès de M. Clauzel, secrétaire perpétuel.....	132
Démission de M. Mazel.....	133-140
Ajournement de la nomination du secrétaire perpétuel	136
Legs Maumenet. — Proposition de M. Raphel	134-141-157-159-166-171-174
Protestation contre le vandalisme germanique ..	139
Décès de M ^{me} Garidel-Allègre, membre correspondant.....	140
Composition des Commissions.....	140
Comptes de M. le trésorier	144
Lettre de l'ACADÉMIE DE VAUCLUSE..	148
Concours	149
Vœu en faveur des orphelins de la guerre	149
Legs Maumenet et Jules Salles.....	159
Réception de M. l'abbé Bascoul, devenu membre résidant	164
Décès de M. Mazel	169
Règlement du legs Maumenet..	174 à 184

	Pages
Commission des MONUMENTS HISTORIQUES DU PAS-DE-CALAIS	188
Remise aux membres de la Compagnie de l'ouvrage de M. Gache : Une éducation	189
Répartition du legs Maumenet	195 à 197
Publication du volume 1913.....	154
Publication du volume 1914-1915 ...	203

ARCHÉOLOGIE

M. le chanoine François DURAND : <i>Les 3 églises de Sainte-Perpétue ..</i>	23
<i>L'auteur du Christ Rédempteur....</i>	30
M. MAZAURIC : <i>Les hécatéions de Nimes</i>	58
<i>Les vieilles lunes de M. A. de Cazenove</i>	170
<i>Récompenses aux donateurs des Musées</i>	74

HISTOIRE, DROIT, VOYAGES

M. CLAVEL : <i>Proudhon et son œuvre..</i>	11
<i>Deux anciens élèves du lycée de Nimes aux journées de juin 1848.</i>	47
M. KAHN : <i>Les conditions des juifs à Nimes aux 17^e et 18^e siècles</i>	62
M. le chanoine Albert DURAND : <i>M. Bonhomme, curé de St-Charles.</i>	77
<i>Prisonniers de guerre à Nimes en 1642.....</i>	187
M. GUÉRIN : <i>Etude sur les mouvements de population d'une commune rurale du Midi.....</i>	37
<i>Statistique de guerre dans la même commune.....</i>	168
M. JOUVE : <i>Etude sur la tutelle des orphelins de la guerre</i>	149-167
M. PEYRON : <i>Voyage en Alsace.....</i>	138

LITTÉRATURE & BEAUX-ARTS

	Pages
M. le chanoine BOUISSON : <i>La déchéance du français. — Ses causes, ses remèdes</i>	58
M. COULON : <i>Les monuments oubliés : Guizot, Crémieux, Boissier</i>	64-73
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1913</i>	66
M. MARUÉJOL : <i>Le Calendrier</i>	89
M. A. ROUX : <i>Pensées d'Alsace</i>	185
M. le chanoine NICOLAS : <i>Le nimois Cassagne, victime de Boileau</i>	77
M. GUÉRIN : <i>Contes patois : La malautié de meste Guiaume</i>	64
<i>Lou souldat determina, Lou tounaïe e lou Rachalan</i>	124
<i>Lou souldat réfourma</i>	151
<i>Li très souldat</i>	187
<i>Li très sent</i>	190
<i>Véiado de mort</i>	205
M. RAPHEL : <i>La cathédrale de Reims</i>	117

SCIENCES

M. MALUSKI ; <i>Quelques points nouveaux sur la géométrie du triangle</i>	50
M. Maurice REYNAUD : <i>L'éducation athétique et la régénération de la race</i>	77
M. le chanoine BONNEFOI : <i>Un aéroplane incapotable</i>	85
<i>Les flottes aériennes et la guerre</i>	153
M. MARGIER : <i>Les travaux de M. Paul Béringuier</i>	173
M. GAL : <i>Un nouveau thermomètre</i>	189

POÉSIE

	Pages
M. Raymond FÉVRIER : <i>Sonnets grecs : Héro et Léandre, La rentrée des moissonneurs, Le combat des Géants</i>	62
M. Emile REINAUD : <i>Le Temple de Diane : A. Fête de nuit ; B. L'Invocation du roi de Suède ; C. La légende et l'histoire</i>	74
<i>Spectacle de guerre</i>	128
<i>L'âme de la France</i>	190
M. TRIAL : <i>Le Kaiser et le Christ</i>	173
M. Gustave FABRE : <i>Pour Frédéric Mistral</i>	54
M. Albert ROUX : <i>A Mistral</i>	56
<i>Poésies patoises</i>	138-148
M. BOSC : <i>Deux sonnets</i>	173
M. Raymond HUGUES : <i>A St Georges</i>	142
M. MELLOTT : <i>Hymne à la paix</i>	141
M ^{lle} MOURAILLE : <i>1914</i>	124
M. BERGOGNE : <i>Vers la Victoire</i>	189

RAPPORTS

M. le chanoine Albert DURAND : <i>La Naturo</i> , de M. Berthier	52-81
M. GUÉRIN : <i>Le carquois empoisonné</i> , de M H Bellue	84
<i>Massimo d'Azeglio</i> , par M. Battesti	128
M. CLAUZEL : <i>Concours. Legs Maumenet et Jules Salles</i>	74
M. Emile REINAUD : <i>Les anciens dieux de l'Occident</i> , de M. Camille Jullian	89
M. ROUX : <i>Les loyers et le moratorium</i> , de M. Palatan	152-193
M. G. FABRE : <i>La poésie patriotique de langue d'oc</i> , par M. Bigot	168

	Pages
M. G. FABRE : <i>Sermon de M. Lafon sur la cathédrale de Reims</i>	128
M. JOUVE : <i>Ode à Nîmes</i> , de M. Jayet	89
M. PEYRON : <i>L'esprit mystique et l'amour dans Fogarazzo</i> par M. Vallis	51

HOMMAGES

M. BOURRILLY : <i>Enquête ethnographique dans le bas Languedoc</i>	38
M. Marcel COULON : <i>Bigot, poète nimois</i>	38
M. BERTHIER : <i>La naturo</i>	81
MM. ROUX et HUGUES : <i>Folk-Lore dou parage d'Uzès</i>	76
M. P. MEFFRE : <i>Aube de preux</i> ...	131
M. SIMON : <i>Travaux littéraires</i>	139
M. KAHN : <i>Les Juifs de la sénéchaussée de Beaucaire</i>	49
M. Ch. DES GUERROIS : <i>Rufin</i>	49
M. TRIAL : <i>Sermons patriotiques</i>	169
M. GACHE : <i>Une Education</i>	189
M. G. FABRE : <i>En face d'un sépulcre</i>	189

BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

Séance du 5 janvier 1914

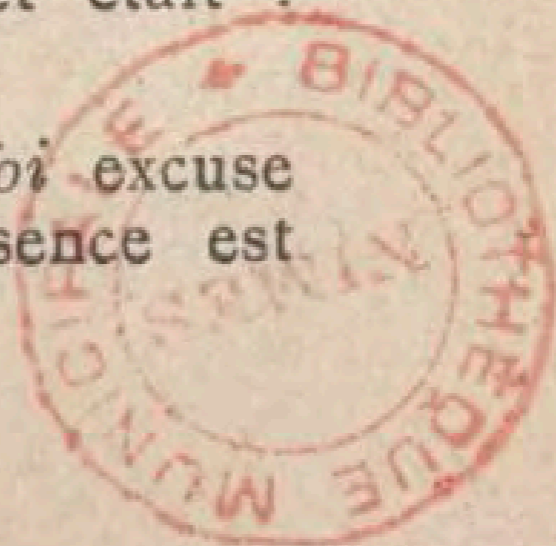
Présents : MM. le chanoine Bonnefoi et Armand Coulon, *présidents successifs* ; Deloche, Clavel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, Delamare, Lavergne, Jouve, Robin, Raphel, Mazauric, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, L'Hôpital, Maurice Reynaud, Maluski, Roux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1913 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir durant la dernière quinzaine.

Il annonce que, dans les délais réglementaires, il a reçu deux mémoires pour le *Concours de 1913* dont le sujet était : *Gaston Boissier*.

M. le *président chanoine Bonnefoi* excuse M. le *docteur Puech*, dont l'absence est



motivée par un deuil très récent et bien cruel. Son neveu, M. Paul Puech, fils du commandant Puech, chef de bataillon au 88^e d'infanterie, est tout dernièrement décédé à l'hôpital militaire d'Oudja (Maroc occidental), où, engagé volontaire, il avait demandé à faire campagne, dans les batteries du corps expéditionnaire.

M. le secrétaire rappelle le décès de *Madame Auguste Anterrieu*, née *Madeleine-Amélie-Marthe Révoil*, lequel est survenu le 2 janvier courant. Elle était la fille de l'éminent confrère que nous avons beaucoup aimé et pompeusement honoré, *Henry Révoil* ; elle était aussi la sœur de notre confrère *Paul Révoil*, encore *membre honoraire* de notre Compagnie, ambassadeur de France.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres annuels du bureau (art. 29 du règlement).

Un premier scrutin est ouvert pour la *présidence*. 22 votants y participent. Le dépouillement indique, avec un bulletin blanc. 21 voix pour M. *Armand Coulon*, lequel est, en conséquence, proclamé *président* pour 1914.

Un autre scrutin est ouvert pour la *vice-présidence*.

23 votants y prennent part, un nouveau membre étant arrivé depuis la première élection.

Le dépouillement donne 23 suffrages à M. le docteur *Jules Puech*, qui est, en consé-

quence, proclamé *vice-président* pour cette année.

Avant de quitter le fauteuil présidentiel, M. le chanoine Bonnefoi prononce cette allocution :

Que le poète latin avait raison de dire *L'heu fugares anni*. Nos années, hélas, sont bien rapides, nos années académiques surtout. Vingt séances à peine, nous réunissent ; il est vrai que — presque seules maintenant dans notre chère cité — elles permettent aux différentes opinions de se trouver ensemble et de vivre en bonne harmonie. Je réponds, ce me semble, aux vœux de plusieurs d'entre vous, en souhaitant qu'un jour ou l'autre quelqu'un de ces dons généreux dont notre Académie a déjà bénéficié, la ramène chez elle.

Des académies semblables à la nôtre, quoique moins anciennes, ont acquis leur demeure familiale et s'en félicitent. Ne dois-je pas ajouter que nous avons profité, on ne peut mieux, de l'hospitalité qui nous a été offerte dans ce local de la Confédération des Vignerons du Sud-Est. Le nombre des présences s'est accru ; notre si regretté confrère, M. Bruneton, en avait été tout particulièrement heureux.

Avec l'année qui commence, ma présidence s'achève. Laissez-moi, Messieurs, vous remercier une fois de plus de vos suffrages qui me l'avaient donnée, de votre sympathie qui la rendait si facile. Aussi me suis-je fait un devoir d'assister à chacune de nos séances. J'ai écouté avec un très

grand charme les travaux qui nous ont été communiqués. J'aurai à les faire revivre bientôt en séance publique. Je vous promets de m'y appliquer de tout cœur.

Que cette nouvelle année soit la meilleure possible pour chacun de vous, Messieurs, pour tous ceux qui vous sont chers, en particulier pour notre nouveau Président. Notre Académie est fière d'avoir à sa tête un Président de Chambre dont le talent, la distinction, la science ont été si souvent et si délicatement loués. Je me hâte de lui céder et la parole et le fauteuil. Je vous ai déjà trop fait attendre la lecture que nous réserve ce soir, notre doyen d'âge, M. Clavel, dont l'intelligence et le cœur, à notre grande joie, gardent toute la fraîcheur de la jeunesse.

M. le président Coulon, remplaçant au fauteuil son prédécesseur, répond en ces termes :

Messieurs,

Comme la gratitude est la dette la plus agréable à acquitter, j'en adresse en toute cordialité le témoignage à mes confrères pour l'honneur qu'ils viennent de me conférer. Cet honneur, je le dois. cela est certain, à des traditions dont nous demeurons les vigilants observateurs et non à mes très modestes titres académiques. Mais si la tradition a été respectée en ma personne, je ne saurais oublier que mon tour a été avancé par les scrupules qui ont inspiré à notre confrère M. Lahaye la crainte que l'état de

sa santé ne l'empêchât de présider effectivement nos séances. Permettez-moi d'en exprimer tous mes regrets qui seront d'accord avec les vôtres. Il ne m'a été donné qu'en de trop rares circonstances d'entendre M. Lahaye, mais cette courte bonne fortune m'a suffi pour apprécier comment chez lui apparaît le fin et élégant lettré à côté de l'artiste doublé de l'homme de goût. Nul n'aurait succédé avec plus de distinction à notre Président sortant de charge.

Que dirais-je de M. le chanoine Bonnefoi ? Son aménité lui avait déjà gagné toutes nos sympathies, ses travaux lui avaient valu notre plus déférente estime. Ces sentiments, il en a augmenté l'intensité, ce qui semblait bien difficile, pendant l'année où avec une compétence et une assiduité qui ne se sont pas démenties un seul instant, il a dirigé toutes nos séances. Je ne saurais rien ajouter de plus sans risquer de froisser chez lui la modestie du savant et l'humilité du prêtre.

Et maintenant, mes chers confrères, autorisez-moi à profiter de ce que quelques jours à peine nous séparent de celui où se sont épanouis, selon l'usage, les vœux de chacun, pour formuler à mon tour mes souhaits académiques. Le premier de tous assurément sera de ne pas voir ma présidence assombrie par des deuils tels que celui qui est venu voiler, à son déclin, la présidence de mon prédécesseur. Et je resterai fidèle aux exemples et à la mémoire du confrère que nous regretterons toujours en exprimant le désir que notre harmonie traditionnelle subsiste dans son intégrité. Certes, nous n'apportons pas ici la passion de la

société qui nous entoure, mais nous en réfléchissons tous les aspects dans leur mouvante variété. Espérons que les colorations diverses continueront à se fondre en un faisceau de pure lumière pour éclairer nos destinées !

M. le *président Coulon*, rappelant le décès de M. Fernand Bruneton, survenu le 14 décembre dernier, ainsi qu'il en a été fait mention à la séance du 22 du même mois de décembre, donne lecture de l'article 32 du règlement, qui fixe le remplacement du trésorier « à la première séance après celle » où aura été faite la notification de la « vacance ». Il dit que les fonctions de trésorier sont trop importantes pour qu'on les laisse inoccupées, surtout en ce moment de l'année académique, où il faut clôturer l'exercice qui vient de prendre fin et préparer le bilan de l'année qui commence. Il propose, en conséquence, de nommer séance tenante, le remplaçant de M. *Fernand Bruneton, trésorier, décédé.*

Quant au remplacement de M. le *docteur Puech, secrétaire-adjoint*, qui vient d'être élu *vice-président*, il en va différemment. L'absence du nouvel élu ne permettant pas de savoir s'il accepte ou non ses nouvelles fonctions, il y a lieu d'attendre sa déclaration. C'est seulement après cette formalité que l'Académie pourra statuer, s'il le faut, sur la vacance du titre *secrétaire-adjoint*, ordonner le remplacement et en fixer la date.

Il en est décidé ainsi par l'Académie consultée.

On procède au scrutin pour l'élection du *trésorier*. 23 votants y prennent part.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

MM. Emile Reinaud.....	19 voix
Clavel.....	1 »
Docteur Maurice Reynaud	1 »
Bulletins blancs.....	2
	<hr/>
Total égal.....	<u>23 voix</u>

Conformément à cette constatation, M. *Emile Reinaud* est déclaré élu *trésorier*, en remplacement de M. *Fernand Bruneton*, décédé.

M. *E. Reinaud* remercie l'Académie de cette marque de confiance. Il promet, quoique simple avocat et non point spécialement financier, tout son zèle et toute son application.

On passe aux lectures.

M. *Clavel* continue la lecture de son étude sur *Proudhon et son œuvre*. Cette œuvre, considérable par le nombre des mémoires et volumes publiés, n'était guère intelligible que par des professionnels, parce qu'il se servait trop de termes philosophiques ou techniques ; les professionnels eux-mêmes étaient quelquefois déconcertés par les obscurités, les hardiesses, les paradoxes, les contradictions de ce remueur d'idées, logicien impitoyable.

Il examine et discute ensuite les idées de Proudhon, questions politiques et sociales, que son ambitieux orgueil affirmait nou-

velles, de nature non seulement à améliorer le sort des petits, des pauvres, ses frères, de faire régner la justice, l'égalité, la morale, la liberté sur la terre, de changer la face du Monde !

En politique, Proudhon supprimait tout pouvoir, toute autorité temporelle, spirituelle, législative, exécutive, judiciaire, militaire, propriétaire ; il substituait au gouvernement existant des organisations professionnelles, agricoles, commerciales ; idée intéressante qui devait être bien étudiée pour donner des résultats pratiques. Mais, — et c'est ici qu'apparaît l'utopie, — il plaçait au-dessus de ces organisations une assemblée nationale issue du suffrage universel, nommant un ministre, un seul ministre de l'Intérieur, qui serait tout le gouvernement, aidé par des substituts (en quel nombre ?) ; ceux-ci étudieraient les affaires, conclueraient au nom du ministre, et l'assemblée les jugerait toutes. Et il ne voulait pas de gouvernement ! Ce n'était pas même celui du peuple !

On connaît sa formule retentissante et menaçante : *La Propriété, c'est le vol !*

Proudhon voulait ainsi faire du bruit, attirer sur ses idées l'attention d'un public indifférent ou hostile. On a pu dire qu'avec sa tenacité de Jurassien, il voulait, ironique et narquois, effrayer les bourgeois et s'amuser de leur effroi.

Il niait le droit de droit de propriété, supprimait la rémunération qu'il n'accordait qu'au travail ; plus de fermage, de loyers, d'intérêt du capital.

Plus tard, mieux éclairé ou calmé, il réduisait ses prétentions ; il ne condamnait que le vol commis avec violence, ou par ruse, l'escroquerie, l'exploitation du faible par le fort, toute infraction à l'égalité, à la justice. Il admit même le droit du propriétaire et du prêteur, mais sans renoncer complètement à ses idées de crédit, de gratuité, qu'il exposa plus tard.

Il fonda, en effet, la *Banque du peuple*, banque d'échange. Dans sa pensée, il ne supprimait pas seulement l'intérêt, mais aussi le numéraire ; d'après lui l'usage de la lettre de change devait se généraliser et la société serait transformée.

Peut-être, par ses vastes connaissances, son travail infatigable, son expérience, aurait-il tiré quelque chose de ses idées de circulation, de crédit, d'échange équitable, idées qui font du chemin, quoique révolutionnaires. Il ne supprimait pas l'impôt qui ne fait que croître, hélas ! Il en voulait une meilleure répartition avec une exemption à la base, c'est ce qu'on veut faire de nos jours. L'association lui paraissait destinée à rendre de grands services ; on est de cet avis aujourd'hui, mais surtout en ce qui touche l'association restreinte ; il avait préconisé la mutualité qui, depuis, a réalisé tant de progrès. Après avoir été défenseur des syndicats, il en avait signalé les dangers, la suppression de la concurrence entre autres. Il blâmait la loi de coalition due au ministre Emile Olivier ; on reconnaît ses réserves justifiées. Il repoussait l'impôt sur le revenu, très discuté, qui sera probablement adopté. Que dirait-il de l'impôt progressif sur les successions, de l'im-

pôt sur les valeurs mobilières, etc. ? Sa thèse sur l'égalité est inadmissible et pour longtemps ; il la voulait complète, absolue, n'admettait aucune différence de rémunération entre collaborateurs. Il allait encore plus loin, et prétendait que le talent, le génie sont des monstruosité qui se développent au préjudice de l'équilibre général et de la solidarité humaine.

Le plus important de ses ouvrages est *Les contradictions économiques* ; on y trouve çà et là, sur des points particuliers, de belles pages éloquentes ; c'est un plaidoyer pour et contre, dans lequel il combat vigoureusement, les unes par les autres, les diverses doctrines socialistes et le collectivisme, et le communisme. Malheureusement, après tant de démolitions, même justifiées, il n'édifie rien à la place de ce qu'il a détruit. Il affirmait, à l'occasion et avec une apparente conviction, qu'il trouverait des solutions satisfaisantes pour toutes les questions ; il en avait même aperçu et signalé quelques-unes, mais combien étaient restées démolies ! On peut cependant admettre, connaissant l'homme, son labeur incessant, les ressources de son esprit et son énergique volonté, que s'il eût été moins persécuté et eût vécu plus longtemps (il est mort à 56 ans), il aurait pu faire d'heureuses découvertes.

Ses variations et contradictions ont eu un effet qui mérite d'être signalé, dit M. Clavel ; c'est qu'elles lui ont fait des adeptes dans les divers partis politiques et dans les diverses écoles socialistes, même les plus opposés, et cela parce que chacun ne voit

dans ses œuvres et n'y prend que ce qui lui convient.

M. Clavel examine aussi la valeur de cette autre formule brutale de Proudhon : *Dieu, c'est le Mal !* Nulle part l'idée divine n'a été combattue avec autant de violence que dans un chapitre sur la *Providence* et dans d'autres ouvrages contre le christianisme et le catholicisme. Il y avait là des exagérations évidentes. Le christianisme a été, à son début, un grand bienfait pour l'humanité, et si M. Proudhon avait étudié notre histoire, il aurait connu le rôle si grand, le rôle bienfaisant, civilisateur, quelquefois même initiateur de l'Eglise. Sans doute elle a commis des erreurs, des fautes, des abus de pouvoir ; mais qui n'en a pas commis ?

« Il ne faut pas juger le passé, dit M. Clavel, avec nos idées modernes ; les peuples évoluent, leurs idées se modifient ; il faut tenir compte de la mentalité de chaque époque. En ce qui touche l'Eglise, on peut dire que, dans les siècles même où l'Eglise catholique était triomphante, la France a été la première puissance du monde sur terre et sur mer. Certes, tous Français, quels que fussent leurs croyances, ont fait cette prospérité, mais on ne peut nier la grande part qui revient à l'Eglise. La France, émancipée, est-elle plus forte, plus influente ? Elle est autre.

» On a recherché les causes de l'hostilité de Proudhon contre l'Eglise ; de Proudhon qui a parlé en termes si touchants des cérémonies religieuses dans la *Célébration du Dimanche*. On y a vu de la réclame bruyante, tapageuse, d'un révolutionnaire

systematiquement ennemi de toute autorité, de tout pouvoir, surtout de l'autorité religieuse. Mais ce révolutionnaire, dont les mœurs étaient pures et dont l'idéal était la morale et la justice, a poétisé le mariage, la femme-mère, la vie de famille ; il s'est marié, est devenu père ; il a vu la dépravation grandissante ; puis, le calme s'est fait dans son esprit, le moraliste s'est exalté ; avec le temps il s'est rendu compte que la pure idée de justice avait quelque chose de froid qui ne pénètre pas au fond des âmes. Ne faut-il pas, en effet, à l'homme, créature supérieure, et quels que puissent être ses scrupules rationalistes, la culture et le concours des sentiments, et le stimulant des beaux rêves de l'imagination ?

» Sentiment, imagination, mais aussi clarté, bon sens, vaillance sont des qualités de notre race ; elle ne les perdra pas ».

La suite, vu l'heure avancée, en est renvoyée à une date ultérieure.

M. le président Coulon félicite M. Clavel sur sa constante jeunesse, qui lui permet encore des travaux aussi sérieux qu'intéressants à un âge avancé.

Avant de lever la séance, M. le président Coulon consulte l'Académie, en conformité de l'article 15 du règlement, sur le remplacement de M. Fernand Bruneton, décédé. Il propose de déclarer, par suite, la vacance de son siège de *membre résidant*.

Cette motion est adoptée. Est donc prononcée l'ouverture du registre de présen-

tation, lequel sera clos le 19 janvier courant, date de la prochaine séance ordinaire de quinzaine.

La séance est alors levée.

Séance du 26 janvier 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Mazel, Maurin, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Mazauric, de Pognadoresse, Bosc, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, Maluski, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 5 janvier est lu et adopté.

M. *le secrétaire* indique que, sur l'avis de M. *le président* et d'accord avec le bureau, la séance ordinaire du 19 janvier, n'ayant pu, à cause de la tourmente de neige qui a sévi sur la ville et la région pendant plusieurs jours, être tenue, la réunion a été remise à ce jour. La série réglementaire ne sera du reste, pas affectée par ce changement de date exceptionnel, l'ordre reprenant dès lundi prochain pour la succession ordinaire de quinzaine en quinzaine.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont adressées et fait parvenir depuis la dernière séance.

M. *le docteur Jules Puech* remercie l'Académie de son élection à la vice-présidence, qui a eu lieu le 5 janvier.

En conséquence, l'élection de son successeur comme *secrétaire-adjoint* est fixé à la séance prochaine (2 février).

M. le *secrétaire* communique les informations suivantes :

M. le président de la Cour d'Appel de Nîmes, M. *Eugène Fermaud*, *membre honoraire* de la Compagnie, a été, à l'occasion du 1^{er} janvier, promu *Officier de la Légion d'honneur* ;

M. *Michel Jouve*, *membre résidant*, a été, de son côté, nommé *Chevalier* du même ordre.

M. *de Pougnaresses* a perdu sa belle-sœur, Madame Jean de Blanquet de Rouville, née Anne-Marie-Joseph Botot de St-Sauveur-Lorraine, décédée à Palencia (Castille), le 15 décembre 1913, dans sa 32^e année.

M. *Jean-Baptiste Marsaud*, administrateur directeur de la Compagnie houillère de Bessèges, est décédé dans cette ville, où ses obsèques ont eu lieu le lundi 19 janvier courant. Il comptait parmi les *membres non résidants* de l'Académie depuis le 17 janvier 1891.

Enfin, *Madame Clavel*, dont la santé donnait, depuis bien longtemps, de très grandes inquiétudes, a succombé dans la soirée d'hier, dimanche 25.

M. le *président* se fait l'interprète éloquent et ému des sentiments que ces divers événements inspirent à ses confrères et à lui-même. Il insiste particulièrement sur les mérites qui ont valu à M. *Fermaud* et à

M. *Jouve* la distinction dont ils ont été justement honorés.

M. *Jouve* remercie M. le président de ses félicitations et de son indulgente bienveillance.

Commission de présentation, samedi 24 janvier 1914, à 5 h. 1/4 du soir.

MM. *Coulon, Puech, Clauzel, — Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi.*

Le décès de *Madame Clavel*, dont les obsèques doivent avoir lieu demain matin, expliquent malheureusement trop l'absence de M. *Clavel* et privent l'Académie de la suite de sa lecture sur *Proudhon*.

La séance est donc levée.

Séance du 2 février 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Maurin, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Lavergne, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Mazauric, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, L'Hopital, Maurice Reynaud, Maluski, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire*, fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis la dernière réunion.

Il distribue aux membres présents le volume des *Mémoires* (1911) livré aujourd'hui même en quelques premiers exemplaires par l'imprimerie et dont la composition avait été exceptionnellement retardée par des circonstances toutes particulières.

Conformément à l'article 60 du règlement, M. le président procède à la nomination de diverses commissions.

Sont adjoints au bureau :

FINANCES ET PUBLICATION : MM. *Clavel, Maurin, chanoine François Durand, Jouve* ;

CONCOURS : MM. *Gustave Fabre, Maurin, Delamare, chanoine Albert Durand* ;

LEGS MAUMENET ET PRIX JULES SALLES : MM. *Clavel, Mazel, Maurin, Barral, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, La Haye, Raphel, Margier* ;

PRÉSENTATION : MM. les anciens présidents *Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, de Balincourt, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi*.

M. le président fait son rapport sur la candidature inscrite, à la date du 5 janvier dernier, au registre de présentation.

Après avoir constaté l'observation des formalités et notamment des délais imposés, le scrutin est ouvert.

22 votants présents y prennent part.

Le dépouillement indique les résultats suivants :

M. Gustave Coste.....	20 suffrages
Bulletins blancs. ..	2
	<hr/>
Total égal	22
	<hr/> <hr/>

En conséquence, M. *Gustave Coste* est proclamé *membre résidant*.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un *secrétaire-adjoint*.

Le scrutin auquel prennent part 22 votants donne ce résultat :

MM	<i>Pierre Guérin</i>	16	voix
	<i>Eugène Margier</i>	2	»
	Bulletins blancs	3	
	<i>Peyron</i>	1	
	Total égal	22	»

En conséquence, M. *Pierre Guérin* est déclaré *secrétaire-adjoint*.

Passant à la lecture annoncée, l'Académie entend M. *le chanoine François Durand* sur *Les trois églises de Sainte-Perpétue*.

I

La première église, qui fut le siège d'une rectorie tenant lieu de paroisse, remonte probablement au commencement du christianisme dans notre ville. Nous la voyons apparaître en 905 dans le cartulaire de la Cathédrale. Nous la retrouvons dans les documents jusqu'au xvi^e siècle, où les guerres de religion la ruinèrent.

Sainte-Perpétue était située au couchant de l'Orphelinat de Saint-François qui se trouve à l'angle formé par la rue du moulin Gazay et de la rue Sainte-Perpétue. Cet orphelinat possède plusieurs débris de l'ancienne église, notamment une Vierge, faisant partie d'un chapiteau historié. Tous indiquent la même époque romane du xii^e siècle et révèlent une parenté avec les chapiteaux de l'ancienne abbaye de Saint-Baudile, à la Valsainte (derrière les casernes de l'Artillerie).

C'est en raison et en souvenir de cette vieille rectorie que le nom de Sainte-Perpétue fut donné : 1^o à l'église actuelle de ce vocable ; 2^o à la rue qui longe le jardin de l'ancien prieuré de l'Assomption.

II

La seconde église de Sainte-Perpétue a été la chapelle conventuelle des Capucins convertie en paroisse en 1802. Pendant les mauvais jours de la Terreur, elle fut utilisée comme prison jusqu'au 9 thermidor ; elle contint jusqu'à 800 détenus.

On n'ose pas donner le nom de monument à une pareille construction, dépourvue de style et de tout ornement. M. Allard, l'éminent architecte si connu, nous a conservé ce souvenir en un excellent dessin, tracé dans sa jeunesse en 1849. La façade de l'Hôtel-Dieu, rue Jean-Reboul, nous rappelle assez bien ce qu'était cette église des Capucins. La façade consistait en un grand mur plat, bâti en moëllons, recouverts d'un crépi. Au milieu, la porte à deux battants avec imposte était encadrée par des piédroits et une corniche de la Renaissance ; une croix de pierre sans moulure ni sculpture surmontait le tout pauvrement. Entre la porte et la toiture, une fenêtre circulaire, qu'on n'ose pas qualifier de rosace, laissait passer le soleil couchant. Enfin un fronton sans caractère terminait le mur de la façade, avec un œil-de-bœuf ou plutôt une simple lucarne en son milieu, pour éclairer les combles.

Au nord, une chapelle peu élevée, offrait au spectateur la triste impression d'une

fenêtre grillagée, de forme rectangulaire comme on en voit aux prisons.

Au midi, s'étendaient les constructions modestes du couvent des Capucins, avec une porte de service tout près de l'église et quelques mètres plus loin, l'entrée de la maison ; deux pilastres formaient les piédroits et une architrave avec sa corniche décoraient sobrement le linteau.

Sur la toiture du côté du Nord, mais au fond de l'église on voyait émerger un clocher en forme de tour carrée, à quatre ouvertures pour les cloches ; une couverture en pierre à quatre pans, portait en son sommet une croix de fer, avec une girouette sous la croix.

De tout cela que reste-t-il ? Presque rien ; la porte de la manutention, à quelques mètres de l'Église, mais restaurée. Le sol lui-même a été creusé, lors de l'aménagement de l'Esplanade actuelle : l'entrée du couvent ne comptait alors que cinq marches en son double escalier d'accès.

III

La troisième église de Sainte-Perpétue s'élève pompeusement à l'est de l'Esplanade. Sa silhouette hardie domine le panorama qu'embrasse l'œil du voyageur au sortir de l'avenue Feuchères. A gauche et en face de l'arrivant, lorsque les arbres sont dépouillés de leurs feuillages, règne la ligne horizontale, dans les arènes, le palais de justice et les maisons, mais à droite se profilent vigoureusement la flèche,

le clocher et la façade de l'église, tandis qu'au centre de ce tableau, la fontaine monumentale, au plan général de Questel et aux statues de Pradier, jette dans ce cadre enchanteur, une note vivante soit par les mouvements si naturels des cinq personnages, soit par le jaillissement des eaux. Tel est l'emplacement de Sainte Perpétue.

Pour l'initié aux choses de l'art, la façade ainsi que l'intérieur de cette église, demeurent énigmatiques. La flèche, avec ses redents ou crochets aux arêtes ses quatri-lobes ajourant les pentes, son pignon épanoui indique le style du xiv^e siècle. Les fenêtres des deux étages supérieurs du clocher, avec leurs colonnes cantonnées et leurs arcs en tiers point, vous désignent le xiii^e siècle, les arcatures en machicoulis formant corniche vous font rêver du xv^e siècle, l'arc surhaussé qui termine le vestibule de la porte principale, rappelle les voûtes et les arceaux du style arabe ; pendant que les colonnes et les chapiteaux pseudo-corinthiens vous rejettent en plein xii^e siècle, des sculptures ornamentales reproduisent les meilleurs motifs de l'antiquité classique. Nous pourrions en dire autant de l'intérieur où les faisceaux des maigres colonnes et leurs arceaux étrangement surélevés font penser à l'Alhambra tandis que le xiv^e siècle règne dans les fenêtres surtout dans le chevet du chœur et que le corinthien bâtard s'étale dans les colonnes appariées du sanctuaire.

Malgré ces éléments hétérogènes, l'église ne manque pas de charme Elle plaît par l'harmonie des proportions tout en accusant la prédominance de la hauteur, elle plaît

par le choix de ses matériaux, le fini du travail, la richesse de ses décorations, elle plaît encore aux âmes pieuses surtout, par sa lumière adoucie et ses voûtes mystérieuses appelant la prière vers le lointain des cieux.

La nouvelle église de Sainte-Perpétue fut construite de 1852 à 1864, sur les plans primitifs de Léon Feuchères. Au début, il s'agissait d'une simple façade à donner à l'ancienne chapelle conventuelle des Capucins, avec un devis de 130.000 francs. Mais les architectes se succédèrent avec de nouveaux projets et quand l'œuvre fut terminée, on toucha presque au million.

La construction fut interrompue deux fois, à la mort de Léon Feuchères (1857) et à la mort de l'inspecteur des travaux, M. Monsimier (1860), qui avait succédé au premier architecte. Alors Libourel, architecte de la ville, reçut la mission de terminer l'œuvre, il était un habile dessinateur et un décorateur érudit.

De nombreux motifs d'architecture et d'ornements sont empruntés aux monuments de la Sicile et de la Basse-Italie, construits aux ^xⁱ^e et ^xⁱⁱ^e siècles. « Ce sont » les cathédrales de Palerme, de Salerne, » les églises d'Amalfi, de Céfalu et de » Monreale, qui ont servi à l'adroit architecte ». Ces monuments « furent exécutés » par des artistes musulmans et grecs, héritiers des pratiques byzantines (1) ».

(1) Voir : Nîmes et le Gard, 1912, p. 408 (Max Raphel, architecte).

Les statues de la façade sont dûes à des artistes différents : 1^o Bosc (nimois), élève de Pradier, est l'auteur des deux anges terminant les pignons des bas-côtés ; 2^o Félon (Joseph), sculpteur et peintre, exécuta les trois statues : le Christ colossal, indiquant le ciel de la main droite et désignant de la main gauche le calice et la couronne d'épines ; ses deux initiales, J. F., sont en bas, en monogramme. Les deux autres statues, signées en toutes lettres, sont Ste-Perpétue et Ste Félicité ; il dessina les vitraux du monument. Les trois tympan des portes sont aussi de lui. Celui du centre représente la Sainte Vierge offrant son divin Enfant à l'adoration des anges. Les deux autres tympan nous montrent : 1^o au nord, Saint Mathieu et Saint Jean ; 2^o au midi, Saint Luc et Saint Marc ; chaque évangéliste est accompagné de son emblème.

Les dimensions principales de l'église sont : 1^o en longueur : 41 mètres ; en largeur, 22 mètres ; 2^o en hauteur totale à la croix de la flèche : 68 mètres. La croix mesure 8 mètres, mais 5 mètres servant de base sont encastrés dans la maçonnerie. C'est dire que le vent même le plus violent ne peut rien contre une telle armature.

L'intérieur de l'église contient de nombreux et très intéressants détails, nous nous bornerons à signaler : 1^o le maître-autel, en marbre de Carrare statuaire (blanc pur) ; 2^o les grandes orgues de Cavallé-Coll possèdent une qualité de son d'une rare valeur ; 3^o les vitraux ont tous été exécutés par la maison Martin d'Avignon, le dessin et le coloris ne permettent aucune

critique ; 4° la chaire à prêcher est due à M. Hoën-Bernard, c'est une œuvre d'art, admirablement traitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 février 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Mazel, Maurin, Emile Reinaud, Allard, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, chanoine Bouisson, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 1914 est lu et adopté.

A ce propos, M. le chanoine François Durand demande et obtient la parole au sujet des affirmations ou des doutes émis, à la dernière séance, sur l'attribution par lui faite à certain artiste d'une des sculptures de la façade de la dernière *Eglise Sainte-Perpétue*.

Il lit et dépose la note suivante :

L'auteur du Christ-Rédempteur sur la façade de Sainte-Perpétue

« Quelques doutes ont été émis au sujet de l'auteur du Christ-Rédempteur qui orne, en son milieu, la façade de l'église de Ste-Perpétue.

» Le doute n'est pas possible : Bosc (sculpteur nimois) n'a ici d'autre ouvrage que les deux anges qui terminent les pignons des bas-côtés de la façade (et à l'intérieur les deux anges de l'autel).

» Félon (Joseph) a exécuté les trois statues de la façade principale, ainsi que les cartons des vitraux de l'église.

» Les auteurs qui attribuent à Joseph Félon ces trois statues sont qualifiés particulièrement.

» L'architecte du musée de peinture Max Raphel, au cours de son travail si précis, sur la *Renaissance et les temps modernes*, dans « Nîmes et le Gard — 1912 » au premier volume, page 408, dit : « On confia à Félon, les trois statues et les bas-reliefs qui ornent les tympans des portes ».

» Théodore Picard dans « *Nîmes autrefois, aujourd'hui — 1901* », p. 120, écrit que « la statue colossale du Christ, œuvre de Félon » décore la niche ogivale trilobée du milieu de la façade.

» Joseph Félon, lui-même, dans l'ouvrage in-folio, qu'il a publié en 1861, chez Plon et qui a pour titre « *L'Eglise Sainte-Perpétue à Nîmes — Travaux d'art, sculptures statuaire, etc., exécutés pour ce monument par Joseph Félon* », à la planche 7, donne le dessin du Christ et il met au bas J. Félon sculpteur, sa propre signature.

» Enfin, chacun peut voir clairement, surtout avec une lorgnette, au bas de la statue du Christ en question, la signature de l'auteur en monogramme. La lettre F

porte sa haste recourbée en vrille, dans sa partie inférieure. Mais les deux autres statues voisines portent en toutes lettres : J. Félon. On le voit, aucun doute n'est possible ».

M. le *président* souhaite la bienvenue à M. le *chanoine Etienne Bouisson*, qui prend séance.

M. le *secrétaire* donne connaissance de la lettre suivante qu'il a reçu de M. Gustave Coste :

« Nimes, 4 février 1914.

« Monsieur le secrétaire perpétuel
et cher confrère,

« Votre lettre m'informe que l'Académie de Nimes a bien voulu me désigner comme membre résidant.

» Je remercie l'Académie du grand honneur qu'elle me fait en me conférant ce titre, que je tâcherai de mériter encore mieux en collaborant à ses travaux.

» Je vous demanderai d'être dès à présent mon interprète auprès de M. le Président et de mes collègues pour leur exprimer mes sentiments de gratitude et je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire perpétuel et cher confrère, à l'assurance de ma parfaite considération.

» GUSTAVE COSTE ».

M. *Gustave Coste*, appelé et retenu à Paris, s'est fait excuser de ne pouvoir assister à la présente séance. Il prie l'Académie de remettre son entrée à la réunion prochaine.

Le nouveau *Préfet du Gard*, M. *Hudelo*, ayant pris possession de ses fonctions, a reçu, officiellement, à propos de son installation dans notre ville, les autorités locales. L'Académie s'est rendue à son invitation, avant-hier samedi 14, à neuf heures et demie du matin. Elle était représentée par MM. *Armand Coulon*, *Clauzel*, *Barral*, *Raphel*, *L'Hopital* et *Maluski*. Cette visite a été empreinte de la plus grande courtoisie, pleine de déférence à la fois et de bienveillance. M. le *Préfet*, flatté de son titre de *Président d'honneur*, a promis de s'intéresser, autant que les devoirs de ses fonctions le lui permettraient, aux travaux de la Compagnie.

M. le *secrétaire* rapporte que la *Commission des Finances* a été réunie le samedi soir, à 5 heures, 14 de ce mois. Etaient présents : MM. *Armand Coulon*, *Reinaud*, *Maurin*, *chanoine François Durand*.

M. *Emile Reinaud*, *trésorier*, a présenté le compte rendu financier de l'année écoulée (1913).

Compte-rendu financier de 1913

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte-rendu financier de la Compagnie pour l'année 1913.

Chapitre premier

Les recettes se sont élevées à fr.	2.869 45
Les dépenses » » à fr.	1.807 45
	<hr/>
accusant un boni de.....fr.	1.062 »
	<hr/> <hr/>

Détail des recettes :

36 résidants	Jetons A 26, fr.	91	
	» B 286	143	
	Espèces	846	846 »
		<hr/>	
		1.080	
	3 diplômes		30 »
21 non résidants	11 jetons B 5	50	
	Espèces	309 50	309 50
		<hr/>	
		315	»
23 correspondants.....		230	»
Subvention du Conseil général		600	»
Subvention du Conseil municipal.....		500	»
Subvention de l'Etat (publication.....)		300	»
Remboursement de médailles.		53 95	
		<hr/>	
		2.869 45	
En caisse au 31 décembre 1912		322 30	
		<hr/>	
		3.191 75	
		<hr/> <hr/>	

Détail des dépenses :

Teissérès, concierge fr.	150	»
» convocations	50	»
» dépenses diverses	11	20
Chastanier, facture	806	»
» Bondurand	300	»
<i>Revue du Midi</i>	10	»
<i>Annales du Midi</i>	12	20
Papeterie	4	30
Local Société Agriculture	100	»
Garçon de salle	120	»
Concierge Beaux-Arts	65	50
Séance publique	22	50
Droits de garde des titres	10	60
Retenue des Postes	9	60
Frais d'encaissement et divers	19	10
Installation aux Palais des		
Beaux-Arts	105	20
Timbres	11	25
	<hr/>	
	1.807	45
Solde en caisse	495	70
Versé au compte courant	888	60
	<hr/>	
	3.191	75
	<hr/> <hr/>	

Chapitre II. — Compte des jetons.

Jetons Æ solde 9 ; rentrés 26 ; disponibles 35. Distribués 30 ; solde à nouveau 5.

Jetons A pour concours, solde 22.
 » B » » » 36.

Jetons bronze B, solde ancien 20 ; rentrés 297 ; soit un total disponible de 317.

Distribués 313. Reste solde 4 jetons B.
Soit une moyenne de 23 présences par
séance.

Chapitre III. — Compte de réserve.

Le solde ancien était de 2.049 fr. 95 au-
quel il faut ajouter les revenus soit 160 fr.10,
ce qui porte le solde à nouveau à 2.210 f 05.

Chapitre IV. — Fondation Maumenet.

Le solde ancien 1.703 fr.50 augmenté des
revenus 2.533 fr. s'est élevé à 4.236 fr. 50.
Il a été distribué en bourses 2.500 fr. d'où
solde à nouveau 1.736 fr 50.

Chapitre V. — Fondation Jules Salles.

Le solde ancien 575 fr. augmenté des
revenus 300 fr. s'est élevé à 875 fr. qui ont
été réduits à 375 fr. par suite de l'attribu-
tion de 3 prix en 1913. s'élevant ensemble à
350 fr. et du paiement d'un prix distribué
en 1912 de 150 fr.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau
les pièces justificatives et de solliciter l'ap-
probation de mes comptes.

Le trésorier,

EMILE REINAUD

Ce compte conformément aux conclusions
de la Commission, est pleinement approu-
vé après toutes explications et justifications.

On passe à la lecture annoncée.

M. *Pierre Guériu* communique la première partie de son *Etude sur les mouvements de population d'une commune rurale du Midi*.

La suite en est remise à une date ultérieure.

La séance est levée.

Séance du 2 mars 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Delamare, Lavergne, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Mazauric, de Pugnadoresse, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, chanoine Bouisson, Gustave Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 février est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées dans la quinzaine dernière.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

J. BOURRILLY : *Enquête ethnographique dans le Bas-Languedoc*. (Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes, procès-verbal du 13 juin 1913.)

Marcel COULON : *Bigot, poète nimois*. (Extrait de la *Revue du Midi*.)

M. *le secrétaire* fait part du décès de M. René Deloche.

M. le président prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« En prenant, il y a deux mois à peine, possession du siège auquel vous m'avez fait l'honneur de m'appeler, j'avais formé tout d'abord, vous vous souvenez sans doute, le vœu que ma présidence ne fut point assombrie par un deuil tel que celui qui, à la fin de l'année dernière, est venu affliger notre Compagnie ; ce souhait, hélas ! ne devait pas être exaucé. et nous avons appris aujourd'hui avec le sentiment le plus pénible, la triste nouvelle que notre secrétaire perpétuel vient de communiquer. M. l'inspecteur général Deloche nous appartenait depuis l'année 1864, au titre de membre correspondant ; inscrit le 27 février 1875 parmi les membres résidants, il était venu, quand l'heure de la retraite eût sonné pour lui, après la plus laborieuse et la plus brillante carrière, reprendre son rang qui faisait de lui, dans l'ordre de notre tableau, le doyen de la Compagnie

» J'aurais souhaité pouvoir, en votre nom, déposer sur sa tombe l'hommage de notre souvenir et de notre respect. Mais son gendre, notre confrère, M. Margier, m'a fait connaître ce soir une volonté devant laquelle nous devons nous incliner. Notre doyen, cédant aux sentiments d'humilité que lui dictait sa conscience, a exprimé le désir formel que la plus grande simplicité entourât ses funérailles et que notre voix

émue et déferente restât silencieuse. Il ne me sera cependant pas interdit en un jour prochain, je l'espère, dans notre milieu en quelque sorte familial, de retracer devant vous la vie et les œuvres de notre éminent confrère. Qu'il me suffise de rappeler aujourd'hui que sa vie fut un exemple de haute dignité morale et que, dans le monde savant, il appartint à cette génération d'ingénieurs par laquelle de sortes études classiques furent considérés comme la préface nécessaire de la plus profonde culture scientifique ».

A la suite de ces paroles, écoutées avec recueillement, la séance est suspendue, en signe de deuil, pendant un quart d'heure.

A la reprise, M. le président s'adresse en ces termes, à M. *Gustave Coste*, qui prend séance en qualité de *membre résidant*, nouvellement élu :

« Et maintenant, Messieurs, vous me permettrez de faire trêve à l'impression de tristesse que nous venons de ressentir, pour vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve à souhaiter la bienvenue à notre nouveau confrère, M. *Gustave Coste*. Je ne puis oublier, en effet, qu'il y a une quinzaine d'années déjà ou bien près, il m'a été donné, comme Président du Tribunal civil de Nîmes, d'assister, non pas à ses débuts, car les juridictions parisiennes en avaient eu la primeur, mais d'apprécier les manifestations déjà mûries de son talent fait de précision, de clarté, des qualités qui distinguent notre esprit aussi bien que notre belle langue française. De tout temps, notre barreau a compté parmi ses membres, à

côté de ceux que domine le souci des discussions d'affaires, des disciples fidèles des vieilles humanités et des adeptes de ces sciences nouvelles ou rajeunies qu'on appelle les sciences politiques et sociales.

» Il suffit de jeter les yeux autour de nous pour constater que l'Académie a toujours aimé à recruter ses choix dans cette élite. M. Coste a pris rang dans la petite phalange en venant renouer dans la Société nimoise des traditions paternelles dont le souvenir ne s'est pas perdu ; il s'est aussitôt distingué par sa science de jurisconsulte et d'économiste, par la vigueur de son style oratoire qui lui a permis de figurer aux côtés de notre regretté confrère Bruneton, parmi les défenseurs les plus autorisés des intérêts vitaux de la région. Si quelques considérations peuvent nous consoler d'une perte dont chaque jour fait apparaître plus vivement l'étendue, c'est le sentiment que la place laissée vide ne pouvait être plus dignement remplie ».

M. *Gustave Coste* répond :

« MESSIEURS,

« En m'associant à ses travaux, l'Académie de Nîmes m'a fait un honneur dont je ressens tout le prix, puisque son choix me fait entrer dans une Compagnie, qui depuis plus de deux siècles, a compté un si grand nombre de « gens d'esprit et de sçavoir », justifiant les promesses de ses lettres patentes de fondation, et qui à l'heure actuelle représente chez nous d'une

façon aussi brillante les lettres, les sciences et les arts ; mais un honneur aussi dont j'appréhende les responsabilités, puisqu'un règlement de 1684, presque contemporain de la fondation de l'Académie exigeait « que les académiciens composassent de temps en temps quelques discours sur les sujets qu'ils voudraient choisir ou qui leur seroient donnés ».

» Les sujets les plus conformes à mes goûts eussent été autrefois les études d'histoire locale, auxquelles j'avais consacré pendant quelques années mes loisirs, mettant à profit l'expérience et les conseils éclairés de l'un d'entre vous ; mais depuis, soit les nécessités de ma profession d'avocat, soit les préoccupations nées de la récente crise viticole, m'ont entraîné dans une autre direction. Je me suis vu surtout attiré par les questions agricoles, guidé à cet égard par les conseils et l'exemple de mon regretté prédécesseur, M. Fernand Bruneton.

» M. Bruneton possédait une intelligence des plus complètes, et son activité s'étendait sur tous les domaines : affaires agricoles, commerciales, industrielles, institutions de bienfaisance, œuvres de solidarité sociale, partout M. Bruneton apparaissait comme un administrateur de premier ordre, partout son nom était synonyme de travail, de compétence et de dévouement sans bornes. Par l'aménité de son caractère comme par son talent de parole, il savait dominer les assemblées et gouverner les conseils, et sa droiture désarmait ses contradicteurs.

» Mais si un élément dominait dans la

personnalité de M. Bruneton, c'était à coup sûr celui de l'agriculture. La valeur de l'agriculteur avait été depuis longtemps consacrée en lui par de nombreuses présidences à la Société centrale d'Agriculture du Gard, par la fondation et la présidence du Syndicat agricole du Gard et de la Caisse régionale de Crédit agricole du Gard. Ici même, dans votre compagnie, on peut dire que M. Bruneton représentait la science agricole.

» Dans l'agriculture le rôle de M. Bruneton a été considérable, et il s'est exercé avec d'autant plus d'éclat et d'utilité, qu'il s'est produit précisément au moment où l'agriculture entrait dans une ère nouvelle, dont l'importance mérite d'être signalée au point de vue de l'évolution économique de l'humanité, c'est l'ère de l'organisation professionnelle de l'agriculture, qui commence à peine et se poursuivra encore longtemps.

» Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'agriculteur était resté dans un isolement complet. Alors que, dès le moyen-âge, des groupements s'étaient formés parmi les commerçants, les artisans, aucune tentative d'organisation professionnelle ne s'était encore manifestée dans l'agriculture. Sans doute, depuis un siècle environ, on avait vu se créer dans la plupart de nos départements des Sociétés d'Agriculture, des Comices agricoles ; mais, sans méconnaître les services rendus par ces associations, on est obligé de constater que le nombre de leurs membres était infime et leur influence économique des plus restreintes. La masse immense des agriculteurs, si puissante sous tous les régimes par son nombre, et

plus que jamais aujourd'hui sous un régime de suffrage universel, restait inorganisée, amorphe, dépourvue de toute connaissance économique, et livrée comme un jouet aux combinaisons du pouvoir, qui, assez ignorant lui-même des intérêts agricoles, les sacrifiait trop souvent aux combinaisons de la politique.

» Il y a une trentaine d'années, l'agriculture française, privée de toute protection contre la concurrence étrangère et contre la fraude, traversait une crise intense : la fraude sur les engrais obligeait l'agriculteur à de grands frais pour n'obtenir que de maigres récoltes, la mévente sévissait sur les céréales, sur le bétail ; la reconstitution naissante du vignoble était entravée par la concurrence des boissons artificielles de toute nature.

» M. Bruneton fut un des ouvriers les plus actifs de l'organisation moderne. Dès 1879, il présentait à la Société Centrale d'Agriculture du Gard un rapport relatif à l'Association dans les campagnes, dans lequel il montrait les avantages que les agriculteurs peuvent retirer de l'association. En 1884 intervenait la loi sur les syndicats, qui dans les préoccupations du législateur était beaucoup plus destinée à donner satisfaction aux réclamations des ouvriers de l'industrie, et dont l'agriculture sut tirer un parti merveilleux. Dès 1886, M. Bruneton parvenait à trouver autour de lui les concours nécessaires pour constituer le Syndicat agricole du Gard, dont il a assumé la direction jusqu'à la fin et qu'il a porté au plus haut degré de prospérité. Au début, le Syndicat avait eu pour but essen-

tiel de mettre ses adhérents à l'abri, au moyen d'un service d'analyses, des conséquences désastreuses de la fraude sur les engrais, alors si générale : depuis le Syndicat s'est intéressé à toute une série d'œuvres d'intérêt agricole, la Confédération des Vignerons du Sud-Est, la Caisse de Crédit, la Station œnologique, auxquelles il a apporté, non seulement son concours moral, mais aussi un appui financier, grâce aux bénéfices dus à la sage gestion de M. Bruneton.

» A la différence des Sociétés d'agriculture de l'époque précédente, le Syndicat agricole du Gard, au lieu de grouper seulement quelques grands propriétaires, avait su appeler à lui, en nombre considérable, les petits agriculteurs, leur inspirer des notions de solidarité alors toutes nouvelles et, grâce à la diffusion de son Bulletin, si soigneusement composé par M. Bruneton, propager de plus en plus ces motions dans les campagnes. On est en droit de dire que c'est la mentalité nouvelle créée par le Syndicat qui a rendu possible la création de la Confédération viticole, groupement réunissant plus de dix mille viticulteurs dans le seul département du Gard et qui, tout en poursuivant la répression des fraudes sur les vins, ne cesse de travailler à l'éducation économique des masses. A cette nouvelle création M. Bruneton avait encore apporté, en même temps que l'autorité de son nom, un concours des plus dévoués.

» Cette évolution du monde agricole, si importante par ses conséquences économiques et sociales, méritera certainement d'attirer l'attention de l'Académie et de

trouver une place dans l'infinie variété de ses travaux ; variété qui est un des principaux avantages de votre compagnie : elle nous empêche de rester confinés dans notre spécialité et élargit notre horizon intellectuel. C'est vous dire combien je suis heureux de participer à ces avantages et vous suis reconnaissant de votre bienveillant accueil. »

M. le secrétaire communique la nouvelle concernant M. Louis Verdier, un des pupilles de l'Académie, « très heureux de faire » savoir qu'il vient d'être diplômé » du Gouvernement comme architecte. (Paris, 1-3-1914).

On passe à l'ordre du jour.

M. Maurin remercie M. le président des paroles émues qu'il vient de prononcer sur son cher cousin Deloche. Il ne serait pas venu à la séance de ce soir s'il n'y avait été obligé par le dépôt annoncé de sa proposition. M. Deloche, on peut le dire, a travaillé jusqu'à son dernier jour. Sa dernière pensée a été certainement pour l'Académie à laquelle il destinait le travail auquel il venait de mettre la dernière main et que nous serons heureux d'entendre.

M. Maurin donne ensuite connaissance de l'exposé de motifs du *Projet de révision des statuts*, qu'il a l'honneur de soumettre, conformément aux articles 82 et 83 qui nous régissent, avec MM. Max Raphel et Félix Mazauric.

Cette proposition sera imprimée et distribuée aux membres de l'Académie.

M. le président désigne les commissaires auxquels sera d'abord soumise cette proposition :

1° MM. les membres du bureau, à l'exception de M. *Mazauric*, un des proposants ;

2° MM. *Jouve*, de *Pougnadoresse*, *Jean Bosc* et *Margier*.

M. *Clavel* lit, enfin, son mémoire sur *Deux anciens élèves du Lycée de Nîmes pendant les journées de juin 1848*.

M. *Clavel*, très souvent sur la brèche, nous a raconté l'histoire, d'abord humoristique, ensuite tragique de « deux anciens élèves du Lycée de Nîmes pendant les journées de juin 1848 » ; l'un d'eux fut blessé sur une barricade et transporté dans un hôpital. Quand il fut rétabli, grâce à un faux passe-port, il put quitter la France et gagner l'Angleterre, où il mourut bientôt dans la misère.

Le fait est malheureusement assez banal, mais ce qui nous parut intéressant fut l'état peu confortable des classes d'alors.

Dans une salle obscure se trouvait, pour le professeur, une table avec une chaise, les élèves s'asseyaient sur des bancs sans dossiers et sans pupitres, ils étaient obligés d'écrire sur leurs genoux. On comprend combien il était difficile de prendre les cours, aussi trois ou quatre amis se réunissaient et prenaient à tour de rôle quelques phrases; après la classe on se donnait rendez-vous et on colligeait les notes.

Les professeurs n'étaient pas toujours

bienveillants les uns vis-à-vis des autres ; le physicien traitait le cours de philosophie de pur bavardage et réciproquement.

Le professeur de philosophie consacrait, paraît-il peu de temps à préparer ses leçons, il se bornait à lire un traité qu'une pile de livres cachait aux yeux des élèves. Nous avons fait depuis lors quelque progrès.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 16 mars 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, Emile Reinaud, chanoine François Durand, Barral, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maluski, Roux, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il dépose également les ouvrages suivants qu'il offre au nom des auteurs :

Salomon KAHN : *Les Juifs de la sénéchaussée de Beaucaire* ;

Charles DES GUERROIS : *Rufin ou un poète de la décadence*.

Ce dernier hommage est accompagné de la lettre suivante :

« Nimes, 12 mars 1914.

» Monsieur le Président,

» Voici, à titre d'hommage à notre Académie, la récente publication d'un écrivain qui, dans trois mois, aura parachevé ses 97 ans.

» Cette œuvre témoigne chez son auteur, d'une sûreté de mémoire et d'une puissance de logique, peu ordinaire à cet âge.

» Quand j'aurai dit que, dans ces derniers jours, ce vieillard, légèrement grippé, a gardé, durant trois jours consécutifs, une abstinence absolue de tout aliment même liquide, sans être sensiblement incommodé, je vous donnerai une idée de cette robuste constitution. Je tiens ce détail de son médecin, *le premier et le seul* qu'il ait consenti à recevoir et écouter sur les instances de ses proches.

» Vous dirai-je que j'ai cru comprendre que M. Charles des Guerrois, très estimé à Troyes pour ses dons constants à la Bibliothèque municipale, serait heureux et fier de recevoir de notre Académie un accusé de réception de son envoi ?...

» Cordialement à vous,

» D^r MAZEL ».

On passe aux lectures.

M. *Maluski* entretient l'Académie de

Quelques points nouveaux sur la géométrie du triangle. Il en fait la démonstration très instructive et intéressante sur un tableau noir.

M. *Peyron* présente ensuite un rapport sur diverses œuvres de M. *Maurice Vallis* et il donne lecture, avec de nombreux extraits de ces études, de celle sur *L'Esprit mystique et l'amour dans l'œuvre de Fogazzaro*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure.

La séance est levée.

Séance du 30 mars 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maurice Reynaud, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 16 mars est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées durant la quinzaine dernière.

M. le *chanoine Albert Durand* offre, de la part de l'auteur, l'ouvrage suivant, en hommage :

Antoni BERTHIER : La Naturo, pouèmo prouvençau simboli en VII Cant.

La prochaine séance réglementaire de quinzaine coïnciderait avec le lundi de Pâques, jour légalement férié. Elle est remise au lundi suivant, 20 avril.

Après avoir pris l'avis de l'Académie,

M. le président fixe au 17 avril la réunion des commissions *Maumenet* et *Jules Salles*.

M. le secrétaire rappelle le décès de :

1^o M. *Frédéric Mistral*, membre honoraire, qui s'est éteint, à Maillane, le mardi 25 mars courant ;

2^o M. le comte de *Balincourt*, membre résident, qui a succombé, le jeudi 26 mars courant, à Nîmes. A ses obsèques, qui ont eu lieu, le samedi matin 28, M. *Armand Coulon*, président, a prononcé éloquemment l'éloge du défunt.

Sur *Frédéric Mistral*, M. le président dit :

« Il serait assurément vain et superflu devant une Compagnie telle que la nôtre d'énumérer les titres par lesquels le chante de Mireille et des Iles d'Or a marqué son nom pour la postérité. D'ailleurs, grâce à un bien rare privilège, il a reçu de ses contemporains toutes les louanges que méritait son génie et ce n'est pas à lui que pourrait s'appliquer le mot mélancolique « que la gloire est le soleil des morts ».

» Qu'il me suffise de rappeler les liens d'affection qui rattachaient Frédéric Mistral à la cité nimoise et à nous même, et dont il nous avait donné le précieux témoignage en acceptant de figurer parmi les membres honoraires de notre Société (4 décembre 1897 ; antérieurement correspondant depuis 1886). Il a conté, dans ses souvenirs, que c'était à Nîmes, alors siège d'un rectorat, qu'il était venu conquérir son premier

diplôme universitaire. Il obtint ainsi le couronnement de très bonnes études classiques, car l'ancien élève du collège royal d'Avignon avait déjà cueilli cette fleur de latinité qui devait donner à son œuvre le parfum virgilien qu'on y respire. Ce souvenir ne formait pas la seule affinité par laquelle l'illustre fondateur du félibrige nous sentait attirés dans son rayonnement. Il savait bien que son empire s'étendait sur les deux rives du Rhône, dans tous les pays où, avec quelques différences de dialectes, résonne encore le doux parler des ancêtres. La Muse du Languedoc peut s'unir dans une étreinte fraternelle sur sa tombe avec celle de la Provence, comme elles ont toutes les deux guidé l'essor de ses poèmes radieux. Puisse notre modeste hommage aller se joindre, sans s'y perdre, au concert d'admiration universelle dans lequel tout le monde civilisé salue la mémoire du grand poète disparu ! ».

M. *Gustave Fabre* lit ensuite sa poésie :

Pour Frédéric Mistral

Quand j'ai voulu, sur le poète
Que nous pleurons, faire un discours,
J'ai trouvé ma langue muette
Et mes efforts sont restés courts.

Et j'ai dit : Ce n'est pas en prose
Que l'on peut célébrer Mistral ;
Mais d'autre part, en vers, je n'ose
Louer l'Homère provençal.

Je risque pourtant ce langage
Qu'on appelle celui des dieux,
Puisqu'on dit : Honneur au courage,
Même au courage malheureux.

Donc, bégayant la poésie
Et sans nulle prétention,
Je viens de notre Académie
Traduire l'admiration.

Au chantre inspiré de *Mireille*
Dont la muse d'un charme égal
Ravit et le cœur et l'oreille ;
Au poète de *Calendal* ;

A l'auteur du *Rhône* et de *Nerte*
Qui nous emporte dans l'azur,
En un temps où plus d'un déserte
L'idéal et son culte pur ;

Au barde de *la Reine Jeanne*,
Qui, dans un vigoureux essor,
Comme une heureuse caravane,
Nous conduit vers les *Iles d'or* ;

A celui qui pour la Provence
Fut un fils tendre, et dans son cœur
Savait aimer aussi la France
Dont il rehaussait la grandeur ;

Au doux Maître dont la mémoire
Laira d'un éclat triomphal,
Je dirai, devançant l'histoire :
Honneur et gloire au grand Mistral !

30 mars 1914. Gustave FABRE,
de l'Académie de Nîmes.

Enfin, M. *Albert Roux*, correspondant, de Sanilhac, a communiqué, à ce même propos, la poésie patoise suivante, qui a été adressée à M^{me} Mistral et reproduite postérieurement par les *Annales politiques et littéraires*, comme émanant d'un membre de l'Académie de Nîmes (n^o d'avril 1914).

A Mistral

Din lou cros dessouto la Lauzo
La Cigalo morto repauso

A. R.

Li Pastre de la Crau, li Pastre de Camargue,
Li Brave jèn de Mas, lou mounde Terrenau
Mireio e soun Vincent, la Prouvéno soun
[Pargue
Prouvéno e Pouesio vén d'entera Mistrau
Prouvéno es en dou dou Pouèto immourtau !

La Franco plouro aquél genio
Qu'aimavo la Pichoto Patrio.

Albert Roux, corresonden.

Sanilha lou 28 mars 1914.

M. *Emile Reinaud*, trésorier, avise la Compagnie que, sur le désir de M. *Deloche*, son gendre, M. *Margier* lui a remis les jetons que notre regretté confrère avait recueillis. Il y en a 12 en argent et 8 en bronze, pour un total de 46 fr., à l'actif de l'Académie.

M. le président exprime des remerciements pour ce souvenir qui rappelle et marque bien l'attachement de M. *Deloche* à notre Société.

M. le secrétaire donne connaissance de la lettre suivante :

« Nimes, le 23 mars 1914.

A Monsieur le Président de l'Académie
de Nimes.

» Monsieur le Président,

» Sous le haut patronage de l'Association française pour l'Avancement des Sciences, la Société d'Etudes Naturelles de Nimes organise pour le vendredi 3 avril prochain, à la galerie Jules Salles, une grande conférence de vulgarisation scientifique, accompagnée de projections lumineuses.

» Le sujet choisi — histoire du Mont-Blanc — et la personnalité même du conférencier — M. le professeur Girardin, de Fribourg — nous paraissent de nature à attirer un très grand nombre d'auditeurs.

» Votre Compagnie étant inscrite au nombre des membres de l'A.F.A.S., nous sommes heureux de vous faire connaître que des places spéciales vous seront réservées sur cartes jusqu'à 8 h. 1/2.

» Nous serions, en outre, très flattés de

pouvoir compter sur la présence des membres de votre bureau autour du conférencier.

» Dans cet espoir, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments de très haute considération.

» Félix MAZAURIC,

*Président de la Société d'Etude
des Sciences naturelles
de Nîmes.*

M. Mazauric fournit verbalement des renseignements complémentaires sur cette conférence.

On arrive aux lectures.

M. le chanoine Etienne Bouisson communique son étude sur *La déchéance du français — Ses causes ; ses remèdes.*

M. Mazauric donne, enfin, connaissance de son mémoire sur *Les Hécatéions de Nîmes.*

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance du 20 avril 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, Emile Reinard, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars renvoyant la suivante à ce jour est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il communique la lettre du 8 avril par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 193 exemplaires des Mémoires de l'Académie de Nîmes 1911.

M. *le président* dit que le 4 avril l'Académie a assisté en corps aux obsèques de notre confrère M. Alexis Lahaye, directeur de l'École des Beaux-Arts. M. Bourrely au nom de la municipalité et lui-même, au nom de l'Académie, ont rendu, en cette circonstance, hommage à la mémoire de M. Lahaye.

Un membre du Bureau fait observer que le discours du Président sera imprimé dans les Mémoires de 1914.

A l'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 18 avril, le président Dagnan-Bouveret a prononcé l'éloge de M. Lahaye, correspondant de l'Académie.

M. le président fait part du décès de M. Charles Lenthéric, inspecteur général des ponts et chaussées, un savant et un érudit, auteur d'ouvrages très appréciés qui fit partie de l'Académie de Nîmes comme membre résidant de 1868 à 1898 et qui depuis cette époque lui était resté attaché comme membre honoraire, et d'autre part du décès de M. Joseph Lacroix, membre non résidant depuis 1910.

Le premier est mort à Paris, le samedi 11 avril, 28, rue du Luxembourg, dans sa 77^e année ; le second a succombé à Beaucaire, le mardi 14 avril.

Enfin notre confrère M. le chanoine Bonnefoi a perdu son père, M. Victor Bonnefoi, veuf Gelly, qui s'est éteint à Beaucaire, le 6 avril, dans sa 81^e année.

M. le président propose à l'Académie la date du jeudi 14 mai prochain pour la séance publique annuelle. Cette indication paraît convenir à la Compagnie. Les dispositions pourront être prises, en conformité de cette désignation, si rien ne s'y oppose.

L'Académie, consultée par M. le président, fixe au vendredi 24 avril, 5 heures de relevée, la réunion de la *Commission du Concours de 1913*, et à 8 heures du soir, le

même jour, la *séance extraordinaire administrative* pour la *Révision des Statuts*.

Elle fixe également la prochaine séance ordinaire au lundi 4 mai, 8 heures du soir, ainsi qu'une séance supplémentaire au vendredi 1^{er} mai, 8 heures du soir, pour les lectures destinées à la séance publique et l'organisation de celle-ci.

M. le *secrétaire* rapporte la réunion et les propositions de la Commission du *Legs Maumenet* et du *Prix Jules Salles*. Cette réunion a eu lieu le vendredi 3 avril, à 5 heures de relevée.

Etaient présents ; MM. *Armand Coulon, Puech, Clauzel, Guérin, Emile Reinaud*, membres du bureau ; *Clavel, Mazel, Delamare, Jouve, Raphel, Margier*, adjoints au bureau.

Les propositions de la Commission tendent à partager le prix Jules Salles majoré de 100 francs à raison des disponibilités de l'année précédente entre M^{me} Flachat, artiste peintre, dont les œuvres récentes ont été mises sous les yeux des membres de la Commission, et M. Marcel Coulon pour son étude sur Bigot.

Une mention honorable a été accordée à M. Gay.

D'autre part les pupilles de l'Académie (*Legs Maumenet*) sont : M^{lle} Viguiier de Maillane et MM. Privat, Cayla-Gay, Sauveplane, Verdier, Vidal et Mérignargues.

Enfin, des dons d'encouragement sont attribués à M. Maurice Vallis, à M. J. Blanc et à M^{lle} Mejean.

On passe aux lectures.

M. *Kahn* fournit celle de son étude sur *La condition des Juifs à Nîmes aux xvii^e et xviii^e siècles.*

En l'absence de M. *Raymond Février*, membre non résidant, M. *Gustave Fabre* donne lecture de son envoi poétique qui comprend quelques sonnets grecs :

- 1^o *La mort de Pallas ;*
- 2^o *La rentrée des moissonneurs ;*
- 3^o *Héro et Léandre ;*
- 4^o *Aphrodite ;*
- 5^o *Le pêcheur aux Océanides ;*
- 6^o *Le Combat des géants.*

Les numéros 3, 2 et 6 sont indiqués pour la séance publique.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une réunion postérieure, et la séance est levée.

*Séance Administrative supplémentaire
du vendredi 24 avril 1914*

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Robin, Puech, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maluski, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Cette séance administrative supplémentaire avait été ordonnée et fixée à ce jour, 8 heures du soir, pour la *Révision des Statuts*, dans la séance ordinaire du lundi 20 avril.

M. *Emile Reinaud* a présenté le rapport dont il avait été chargé.

Divers membres ont présenté des amendements et des modifications de rédaction, sur lesquels s'est engagée la discussion. Y ont pris part notamment MM. le Président, le rapporteur, Clavel, Gustave Fabre, Clauzel.

La séance est levée.

*Séance supplémentaire
du vendredi 1^{er} mai 1914*

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Reinaud, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Roux, chanoine Bouisson, Gustave Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Cette *séance supplémentaire* a été décidée, le 24 avril dernier, pour la lecture des pièces destinées à la séance publique, qui demeure fixée au jeudi 14 mai courant et dont le programme sera définitivement arrêté à la prochaine séance ordinaire du lundi 4 mai.

M. le *président Armand Coulon* donne connaissance de son *discours d'ouverture* : il a pour titre :

NIMES — LES MONUMENTS OUBLIÉS —
Guizot — Crémieux — G. Boissier.

M. Guérin communique ensuite son *Conte patois* : *La malautié de mestre Guiaume*.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée au lundi 4 mai, et la séance est levée.

Séance du 4 mai 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Gustave Fabre, Maurin, Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi Puech, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn. Maurice Reynaud, Maluski, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux des séances ordinaires du lundi 20 avril, supplémentaire et administrative du vendredi 24 avril et supplémentaire du vendredi 1^{er} mai, sont lus et adoptés.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la séance ordinaire du 20 avril dernier.

Il fait part du décès de M. *Paul Revoil*, *membre honoraire* depuis le 4 avril 1903. M. *Paul Révoil* est décédé, dans sa 58^e année, le mardi 28 avril, en son château de Servanes, près Mouriès (Bouches-du-Rhône).

M. *le président* fait l'éloge du défunt. M. *Paul Révoil*, ambassadeur de France, Grand Officier de la Légion d'honneur,

a grandement honoré la France et sa ville natale, Nîmes, où il vit le jour en 1856.

M. *Raymond Février*, membre non résidant, fait part des fiançailles de sa fille *Magdeleine*, avec M. Pierre Bernard, licencié en droit, sous-chef de gare aux chemins de fer de l'État.

M. le secrétaire est heureux d'annoncer que M. *Marcel Mérignargues*, pupille de l'Académie, est admis à monter en loge pour le Concours définitif du Prix de Rome (sculpture). Il est élève de l'atelier Mercié.

Une circulaire, datée de Neuchâtel (Suisse), le 25 mars 1914 et accompagnée du programme du Congrès, est adressée par le *Comité d'organisation du 1^{er} Congrès international d'Ethnologie et d'Ethnographie*. A ce congrès, qui se tiendra du 1^{er} au 5 juin 1914, à Neuchâtel, notre Compagnie est priée de se faire représenter par un ou plusieurs délégués.

M. le chanoine *Bonnefoi* donne lecture de son *compte-rendu*, destiné à la séance publique, *des travaux de l'Académie en 1913, année de sa présidence*.

M. *Emile Reinaud*, rapporteur de la *Commission de révision des statuts*, fait connaître le texte arrêté dans la séance administrative du vendredi 24 avril. Ce texte, amendé après une discussion à laquelle prennent part divers membres, notamment MM. le Président, le rapporteur, le secrétaire perpétuel, Clavel, Gustave Fabre, Delamare, Jouve, Bosc, Guérin, etc., etc., est définitivement adopté.

*PROPOSITION DE REVISION
DES STATUTS*

ARTICLE PREMIER

Les travaux de l'Académie de Nimes comprennent les lettres, les Beaux-Arts, les sciences, l'économie politique et sociale, leurs applications au point de vue de l'utilité publique, l'initiative et l'encouragement dans son rayon d'influence des œuvres de haute culture intellectuelle, de progrès social et de moralité, enfin l'attribution conformément à la volonté des testateurs des legs, fondations et prix institués en sa faveur.

ART. 2

L'Académie se compose de trente-six membres ordinaires, d'un nombre indéterminé de membres honoraires, d'associés dont le nombre ne pourra excéder vingt-quatre, et d'un nombre indéterminé de correspondants non résidants à Nimes, nommés suivant les formes prescrites par le Règlement de la Société.

ART. 3

Les membres ordinaires et les associés doivent avoir leur domicile de fait dans la ville de Nimes. Aucune condition d'origine, de résidence ou de sexe n'est exigée des membres honoraires et des correspondants.

ART. 4

Les trente-six membres ordinaires ont seuls le droit de vote et d'élection. Ils délibèrent seuls et en séance fermée sur le recrutement de l'Académie, l'acceptation et l'attribution des legs et fondations faits en sa faveur, et généralement sur toutes les matières ayant pour objet l'administration et les intérêts matériels ou moraux de la Compagnie.

Les membres honoraires, les associés et les correspondants peuvent assister à toutes les séances de l'Académie autres que les séances fermées et prendre part à ses travaux.

L'Académie pourra les appeler dans ses commissions avec voix consultative quand elle jugera leur concours utile.

ART. 5

Le bureau de l'Académie est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire perpétuel, d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier, d'un archiviste-bibliothécaire, dont les attributions respectives sont définies par le règlement intérieur.

ART. 6

Les membres du bureau composent le Conseil d'administration de la Compagnie. Ce Conseil s'occupe spécialement de tout ce qui a rapport aux intérêts matériels et moraux de l'Académie.

ART. 7

Le président et le vice-président sont élus pour un an à la séance de janvier.

Le secrétaire adjoint, le trésorier, l'archiviste-bibliothécaire sont élus pour cinq ans et peuvent être réélus.

Toutes ces élections sont faites à la majorité absolue des suffrages.

ART. 8

L'élection du secrétaire perpétuel aura lieu aussi au scrutin ; mais elle exigera la majorité des deux tiers des membres présents.

ART. 9

Le Préfet du Gard est de droit président d'honneur de l'Académie.

ART. 10

L'Académie tiendra chaque année au moins une séance publique dont elle déterminera l'époque selon les circonstances.

Le règlement intérieur de l'Académie fixe la tenue des autres séances.

ART. 11

Indépendamment des prix déterminés par les fondations, l'Académie pourra ouvrir des concours sur les questions se rapportant aux divers sujets de ses études. Ces prix porteront le nom de prix ordinaire de

l'Académie, qui d'ailleurs ne s'impose aucune périodicité pour l'ouverture de ces concours.

Les académiciens ordinaires, les membres honoraires et les associés sont exclus des concours.

ART. 12

Les prix fondés par les bienfaiteurs, les attributions de bourses scolaires ou autres porteront le nom des fondateurs et seront proclamés et décernés dans la séance publique annuelle.

Les legs fait à l'Académie sans attribution spéciale seront rappelés chaque année dans la même séance avec l'indication de l'affectation qu'ils auront reçue et seront mentionnés dans le sommaire des travaux de l'Académie.

ART. 13

Le sceau de l'Académie de Nimes consiste en une couronne de palmes au milieu de laquelle on lit : 1682 *Æmula Lauri*. Il y est ajouté en légende au-dessus de la couronne : *Académie de Nimes*.

ART. 14

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération spéciale de l'Académie et avec l'approbation du gouvernement.

ART. 15

Les délibérations relatives à l'acceptation

des dons et legs et aux acquisitions d'immeubles seront soumises à l'approbation du gouvernement.

ART. 16

L'Académie s'interdit toute discussion touchant la religion, la politique et les personnes.

En cas d'infraction à cet article le président, sur l'avis conforme de la Compagnie, pourra retirer la parole à l'orateur.

ART. 17

La classe des académiciens non résidants est supprimée. Toutefois, les académiciens, actuellement inscrits dans cette classe, conserveront leurs titres, droits et privilèges. Le chiffre de soixante académiciens prévu par les anciens statuts sera ramené à trente-six par voie d'extinction. Les académiciens inscrits dans la classe des non résidants et qui transfèreraient leur domicile à Nîmes seront inscrits sur le contrôle du personnel à la date du jour où ils auront pris séance

ART. 18

L'académicien ordinaire qui, après avoir quitté Nîmes revient y fixer son domicile et qui a conservé un lien avec la Compagnie par le titre de membre honoraire ou de correspondant pourra sur sa demande, être réintégré, à la première vacance, dans la classe des académiciens ordinaires, et, en attendant, sera considéré comme associé.

La séance publique est finalement fixée au jeudi 14 mai courant et le programme arrêté.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à une date ultérieure et la séance est levée.

Séance publique du jeudi 14 mai 1914

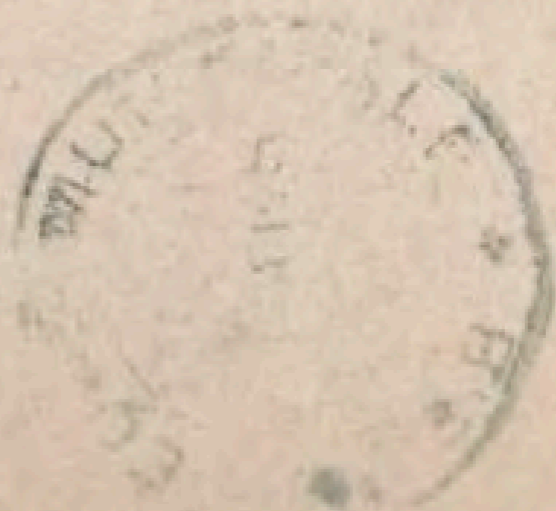
Cette séance annuelle a été tenue, ainsi qu'il avait été décidé et annoncé, avec l'autorisation de la Municipalité, dans la *Galerie Jules Salles*.

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Emile Reinaud, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, de Pougnaressesse, chanoine Nicolas, Trial, Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidents* ; Raymond Février, *membre non résident* ; Fermaud, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. Hudelo, *préfet du Gard*, parti le 11 mai pour Paris, a présenté à la Compagnie, avec ses remerciements pour l'invitation qu'il a reçue, ses excuses et ses regrets de ne pouvoir s'y rendre.

Les lectures se sont succédé conformément au programme arrêté.

M. Armand Coulon, *président*, a lu son étude sur : *Les monuments oubliés : Guizot, Crémieux, G. Boissier*.



M. *Emile Reinaud* a dit sa poésie *Le Temple de Diane : Fête de nuit — L'invocation du roi de Suède — La légende et l'histoire.*

M. le chanoine *Bonnefoi* a fourni le compte-rendu des travaux de l'Académie en 1913, année de sa présidence.

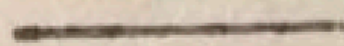
M. *Raymond Février* a débité trois de ces sonnets grecs : *Héro et Léandre — La rentrée des Moissonneurs — Le combat des Géants.*

M. *Mazauric* a procédé à la *Distribution des récompenses accordées aux donateurs d'objets aux musées.*

M. *Paul Clauzel* a produit son rapport sur le *Legs Maumenet, le Prix Jules Salles, le Concours* et fait connaître les programmes des concours ouverts pour 1913 et 1914.

M. *Gustave Fabre* a lu sa poésie : *Pour Mistral.*

M. *Pierre Guérin* a clôturé les lectures par son conte patois : *La malautié de mestre Guiaume.*



Séance du 19 mai 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Emile Reinaud, Barral, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Mazauric, chanoine Nicolas, Guérin, chanoine Albert Durand, Maurice Reynaud, Roux, chanoine Bouisson, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 mai et de la séance publique du 14 mai sont lus et adoptés.

Il est indiqué que la séance ordinaire de quinzaine devant avoir lieu hier lundi 18 mai, a été remise à ce jour mardi 19, pour laisser la liberté à un certain nombre de membres de l'Académie d'assister, hier, à la conférence donnée, au Lycée, par M. Hugonnenq, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, sur « Les conditions nécessaires de la vie ».

M. *Elie Peyron* s'excuse, par lettre du 17, de ne pouvoir assister à cette séance et exprime ses regrets de ne pas entendre les lectures annoncées.

M. *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspon-

dantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière séance ordinaire.

Il offre, au nom des auteurs, l'hommage suivant :

Albert Roux et Albert HUGUES : Folk-Lore dou parage d'Uzès, primeiro serio.

Le Comité Central du VII^e CENTENAIRE DE LA BATAILLE DE BOUVINES (1214-1914) dont le siège social est à Lille, 26, rue Inker-mann, sollicite le concours de la Compagnie en vue de mener à bonne fin l'exécution de l'œuvre d'art entreprise : Philippe-Auguste représenté à cheval, entouré de ses chevaliers et des miliciens des communes.

Lecture est donnée de la lettre du Comité dont l'œuvre est recommandée aux membres de l'Académie.

Une lettre de M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur annonce que, par arrêté du 22 avril 1914, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a mis à la disposition de l'Académie de Nîmes une somme de 200 fr. à titre d'encouragement pour ses travaux en 1914 (publication des coutumes de Saint-Gilles). Un rapport justificatif de l'emploi de cette subvention sera adressée au Ministre dans le courant du mois de décembre.

Pour la distribution du legs Boucher de Perthes, l'Académie désigne M. Coulon, président, comme son représentant en 1914 au sein de la Commission spéciale.

M. Maurice Vallis remercie l'Académie

de la bienveillance qu'elle lui a témoignée en voulant bien honorer ses modestes travaux et qui l'encouragera à mériter toujours davantage l'attention dont il a bénéficié, quand tel ou tel de ses membres a lu, au cours de nos séances, des fragments importants de ses écrits.

M. le président consulte l'Académie, en exécution de l'art. 15 du règlement, sur le remplacement de MM. de *Balincourt* et *La Haye*, membres résidants, décédés.

La vacance de ces deux sièges est déclarée ainsi que l'ouverture du registre de présentation.

On passe aux lectures.

M. le chanoine *Aibert Durand* fournit la sienne sur ce sujet : *Un Curé de Nîmes, membre de l'Académie et professeur au Collège royal* (M. Bonhomme, curé de Saint-Charles).

M. le chanoine *Nicolas* communique à la Compagnie une étude rectificative et complémentaire sur le nimois *Jacques de Casagne*, une des victimes de Boileau.

Enfin, M. le docteur *Maurice Reynaud* lit un mémoire intitulé : *L'éducation athlétique et la régénération de la race*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du mardi 2 juin 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Raphel, de Pognadoresse, chanoine Albert Durand, Peyron, chanoine Bouisson, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le jour régulier de la séance de quinzaine était hier 1^{er} juin ; mais c'était le lundi de la Pentecôte, jour de fête légalement férié. La réunion a, par suite, été remise à aujourd'hui mardi.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la quinzaine écoulée.

Il communique les excuses de M. Guérin, qui doit s'absenter pendant les vacances de la Pentecôte jusqu'au mercredi 3 juin et demande de remettre à une séance ultérieure sa lecture annoncée pour ce soir sur « Henry Bellue ».

M. le *secrétaire* rappelle les fêtes d'inauguration du Monument à Gaston Maruéjol.

Elles ont eu lieu le dimanche 24 mai, à 10 heures du matin, dans la cour du Musée lapidaire.

Parmi de très beaux discours, l'Académie a été heureuse et fière d'entendre et d'applaudir celui de son *président*, M. *Armand Coulon*, qui a très éloquemment rappelé et analysé l'œuvre littéraire et archéologique du confrère regretté dont on célébrait la mémoire.

M. *le secrétaire* fait part de la distinction récemment accordée par l'autorité ecclésiastique à un de nos confrères, *membre non résidant*, M. *de Laville*, *archiprêtre d'Uzès*, vient d'être nommé *vicaire général honoraire du diocèse de Nîmes*.

M. *le secrétaire* annonce qu'il a reçu, par l'entremise de la Comptabilité de la mairie de Nîmes, le mandat des 200 fr. alloués par M. le Ministre de l'Instruction publique pour continuer la publication, par M. *Bondurand*, des *Coutumes de Saint-Gilles*. Il a remis ce mandat à M. *Emile Reinaud*, *trésorier*, avec les extraits des procès-verbaux lui donnant droit et qualité pour en encaisser le montant.

M. *Edmond Hugues*, qui était *membre non résidant* de la Compagnie depuis le 4 juillet 1874 et qui, à la suite de déplacements successifs, avait cessé de figurer sur la liste des membres de notre Compagnie, étant revenu, comme *Préfet honoraire*, dans notre région, à Anduze où il s'est retiré, sollicite sa réintégration par l'intermédiaire de M. *Gustave Fabre*. Il est accédé à sa demande.

M. le docteur Mazel appelle l'attention de l'Académie sur « une belle plaque de marbre de 1^m25 (?) de longueur sur 0^m65 de largeur, gravée sur les deux faces ; d'un côté en souvenir de la réfection de l'hospice d'humanité (où elle se trouve encore) vers 1808, sous l'administration municipale de M. Fournier de Valory, M. d'Alphonse étant préfet du Gard. — 5 ans de durée des travaux. — L'autre face est gravée en commémoration de la visite à Nîmes et à l'hôpital de Monsieur, frère du Roi (1814).

« On veut, dit-on, la casser et en faire une table pour la boucherie de l'établissement ».

M. le secrétaire est chargé de voir à ce sujet la Municipalité pour empêcher cette dégradation. Il promet de s'occuper sans retard des démarches nécessaires.

M. le docteur Mazel signale encore une inscription qui porterait la signature, tout au moins le nom de Victor Hugo et se trouverait au-dessous de la grande inscription placée sous la terrasse de la Fontaine, près de la source.

M. Gustave Fabre raconte qu'il a eu le grand honneur d'être reçu par l'illustre poète vers les derniers temps de la vie de celui-ci, qui lui affirma avoir le regret de ne pas connaître notre belle ville. L'inscription en question ne se serait donc pas (et ceci n'a rien de surprenant) de Victor Hugo ; elle ne se rapporterait ni à lui, ni à son passage dans notre cité.

On passe aux lectures.

En l'absence, signalée déjà, de M. Guérin, on entend M. le chanoine Albert Durand. Il entretient l'Académie de l'ouvrage de M. Antoine Berthier, de Beaucaire : *La Nature, provençal symbolique en VII chant, précédé d'une étude sur le Fclibrige moderne.*

M. le rapporteur accompagne son compte rendu et son étude de la lecture de nombreux et importants fragments.

La séance est levée.

Séance du 15 juin 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin, Reinaud, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Puech, Mazauric, chanoine Nicolas, Bosc, Guérin, Maluski, Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Il annonce le décès de M. *Gabriel Ferrier*, peintre, *membre honoraire*.

M. le *président* déplore la succession ininterrompue des deuils qui frappent la Compagnie et fait l'éloge du défunt qui était né à Nîmes en 1847, avait été l'élève de Pils et de Hebert à l'école des Beaux-Arts et méritait en 1872 le prix de Rome. En dehors de ses toiles qui figurent au Musée, le foyer de notre Grand Théâtre

possède à la partie centrale de son plafond, une très belle composition décorative de Gabriel Ferrier.

L'art français perd en lui un de ses représentants les plus marquants et un de ses professeurs les plus aimés.

M. *le secrétaire* rend compte de la démarche qu'il a faite à la Municipalité, dès le lendemain de la séance précédente, au sujet de la motion de M. le docteur Mazel relative à une plaque de marbre gravée d'une double inscription (sur deux faces); cette plaque, on s'en souvient, se trouve à l'hospice d'humanité. Sur l'avis de M. *Mazauric*, conservateur des Musées archéologiques, cette plaque doit rester à l'hospice, où les inscriptions ont leur utilité pour l'histoire de l'établissement. M. l'adjoint Domjean, qui fait partie de la Commission administrative, est au courant de la question. Il a promis que la plaque ne serait pas détruite et qu'elle recevrait sa destination la plus utile.

Sur le désir exprimé par M. Bauquier et transmis par MM. *Clauzel* et *Reinaud*, M. le président *A. Coulon* et ceux des membres de l'Académie qui voudront se joindre à lui se feront un plaisir de se rendre à l'invitation de M. Bauquier pour visiter sa collection *Chambord*.

M. *le secrétaire* communique la lettre de remerciements de M. *Edmond Hugues*, rétabli, à la séance dernière, sur la liste des *membres résidants* :

MUSÉE DU DÉSERT

—
Le Conservateur

Mont Désir, par Anduze
(Gard)

8 juin 1914.

« Monsieur le Secrétaire

et cher confrère,

» Je vous remercie de votre communication et je vous prie d'être l'interprète de ma gratitude auprès de notre Compagnie.

» Après avoir eu la joie, au temps de ma jeunesse, d'être associé à ses travaux, rien ne pouvait m'être plus agréable, aujourd'hui que, sur mes vieux jours, je suis revenu au pays natal, que de voir réapparaître mon nom à côté de ceux des hommes distingués qui en sont l'honneur et parmi lesquels je compte de fidèles amis.

» Je vous prie, Monsieur le Secrétaire et cher confrère, d'agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Edmond HUGUES ».

On passe aux lectures.

M. Guérin, sur le livre de poésie de M. Henri Bellue, pseudonyme d'un de nos concitoyens : *Le Carquois empoisonné*, produit une intéressante étude critique et

donne lecture de nombreux fragments ou pièces de l'ouvrage

M. le chanoine Bonnefoi présente un mémoire de M. Massal, de Sumène. Il y est question avec une étude très documentée, des explications précises et des descriptions claires et détaillées, d'une invention de l'auteur sur *Un aéroplane incapotable*. Le mémoire a été adressé à l'Académie des Sciences par l'inventeur qui a obtenu d'un Comité d'aviation une souscription de 100.000 francs pour la construction de son appareil.

Avant de se séparer, l'Académie ordonne la clôture du registre de présentation pour le remplacement de MM. de Balincourt et La Haye, décédés.

Un seul candidat est présenté pour chacun de ces deux sièges : MM. Fernand de Vallavieille, avocat, ancien Bâtonnier et M. Convergne, directeur des Services agricoles du Gard.

Les titres de l'un et de l'autre ont été exposés par leurs parrains respectifs et agréés par la Compagnie. Aucune compétition, aucun conflit n'étant, dès lors, possible, il est décidé que la réunion de la Commission de présentation est inutile. L'élection est fixée à la prochaine séance, après vérification de la date du 27 mai pour la dernière des présentations effectuées ; ce qui laisse le délai de 28 jours exigé par l'article 22 du règlement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 29 juin 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Maurin. Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi. Puech, Raphel, Mazauric, Trial, Guérin, chanoine Albert Durand, Peyron, Kahn, Maurice Reynaud, Roux, chanoine Bouisson, Coste, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

M. *le président* fait remarquer que la prochaine séance, la dernière avant les vacances trimestrielles, devrait être tenue régulièrement le lundi 13 juillet prochain, veille de la fête nationale. Ce jour-là, en raison de cette circonstance, sera également jour férié. Sur la proposition de M. *le président*, la séance prochaine sera avancée au vendredi 10 juillet.

On procède aux élections portées à l'ordre du jour.

Par un premier scrutin, qui donne 19 voix avec 2 bulletins blancs à M. *Fernand de Vallavieille*, avocat à la Cour d'Appel de Nîmes, ancien Bâtonnier, celui-ci est déclaré *membre résidant*, en remplacement de M. le comte de Balincourt, décédé.

Un deuxième scrutin donne 21 suffrages à M. *A. Convergne*, directeur des Services agricoles du Gard, lequel est, par suite, élu *membre résidant*, en remplacement de M. *La Haye*, décédé

Enfin, par un troisième scrutin, avec 21 voix, est élu *correspondant*, M. *Marcel Coulon* Procureur de la République à La Châtre (Indre), qui a obtenu, en 1914, partie du *Prix Jules Salles*.

M. le président communique la lettre suivante :

« Nîmes, ce 29 juin 14.

» A Monsieur le président Coulon,
président de l'Académie à Nîmes.

» Monsieur le Président,

» Et d'abord permettez moi de vous offrir l'hommage de mes sentiments respectueux.

» Toujours souffrant, je n'aurai pas la satisfaction de me rendre à la séance de ce soir, je prends donc la plume, Monsieur le Président, pour vous dire que l'acquisition

de la maison, rue Dorée, n'a pas été perdue de vue. Les pourparlers ont été de longue durée, mais voilà qu'il y a désormais entente entre le vendeur et M. Cler, notre mandataire, que j'ai envoyé à Paris pour en finir avec cette trop longue négociation, et que moyennant la somme de 7.750 fr. nous pouvons être propriétaire, ainsi que cela résulte du télégramme ci-inclus :

« Ce prix de 7 750 fr. est acceptable », et nous avons 9.500 fr. en caisse pour y faire face. Reste à savoir. Monsieur le Président, si nous pouvons aller de l'avant ! et puis, aussi, comment résoudre la question qui naturellement se pose.

» Qui achète ?

» Est-ce l'un de nous ?

» Est-ce l'Académie ?

» J'ai tout lieu d'espérer que son geste sera favorable.

» Vous avez, Monsieur le Président, toute l'autorité pour solutionner heureusement cette question; mes confrères n'éprouvent aucun doute à ce sujet, et, s'unissant à moi, vous prions d'agréer l'assurance de nos sentiments cordiaux et dévoués.

» ALLARD ».

Comme suite à cette communication, M. le président demande qu'elle soit portée devant le bureau, dont il fixe la réunion au vendredi 3 juillet courant, 5 heures 1/2 du soir. Y seront convoqués MM. *Allard* et le *chanoine Bonnefoi*.

On arrive aux lectures.

M. *Maurin* donne connaissance d'un manuscrit trouvé dans les papiers laissés par notre regretté confrère *Gaston Maruéjol*. C'est un article très humoristique sur *Le Calendrier*, en réponse à l'éloge qui en avait été fait dans une réunion littéraire de jeunes camarades.

M. *Emile Reinaud* lit quelques fragments (p. 31 et suivantes) d'une brochure contenant la *Leçon d'ouverture faite au Collège de France*, le 2 décembre 1912, par M. *Camille Jullian*, membre honoraire. Sous le titre général de *Les anciens dieux de l'Occident*, l'auteur décrit au passage *Nîmes et sa Fontaine*.

Enfin, M. *Michel Jouve* produit un numéro de la *Revue* : *Le Gard à Paris*, qui remonte à deux ans environ, où se trouve une *Ode à Nîmes* dont il donne connaissance à l'Académie. C'est l'œuvre de M. *André Jayet*, un nimois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 juillet 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Reinaud, Barral, Delamare, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Puech, Guérin, chanoine Albert Durand, Kahn, Roux, Coste, de Vallavieille, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin est lu et adopté. Il y est indiqué qu'en raison des circonstances la séance ordinaire du 13 juillet était avancée à ce jour vendredi 10.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles ci ont fait parvenir depuis la dernière réunion.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin des séances de 1912*.

M. le *président*, s'adressant à M. F. de Vallavieille, élu *membre résidant* à la séance précédente et qui prend séance, s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

» Nous avons perdu en M. de Balincourt un confrère qui, avec une érudition du

meilleur aloi, représentait parmi nous les plus élégantes traditions de la vieille urbanité française.

» Le choix que nous avons fait de son successeur adoucira les regrets que nous avait causé la disparition du gentilhomme qui, jusqu'au dernier déclin de ses forces, nous apporta le concours de ses lumières et le charme de son aménité. M. de Vallavieille qu'entourent au Palais des sympathies unanimes a rempli avec une autorité que ses qualités d'esprit et sa parfaite éducation ont naturellement imposée, les délicates fonctions du bâtonnat. Son labeur incessant, le zèle qu'il montre non seulement au service de ses clients mais au profit des déshérités de la fortune dans la direction du bureau de l'assistance judiciaire lui ont valu de la part de ses confrères et des magistrats des témoignages d'estime qui sont pour lui un véritable titre d'honneur. Nul ne s'étonnera qu'il ait pris rang dans la phalange des membres de notre barreau qui, à l'exemple de leurs anciens, se sont appliqués à manier la plume avec autant de distinction qu'ils avaient porté la parole. Respectueux jusqu'au scrupule des opinions d'autrui, M. de Vallavieille a soutenu avec autant de fermeté que de modération les doctrines qui lui étaient chères parce qu'elles répondaient aux inspirations de son esprit et de son cœur. Parmi les problèmes qu'a suscités l'application du nouveau régime sur la séparation des Eglises et de l'État, il en est qui semblent n'évoquer que des considérations d'ordre secondaire et dont l'intérêt pratique est cependant palpitant.

» A qui incombe le soin d'entretenir et de conserver non pas les monuments classés mais les humbles églises que la foi de nos pères a édifiées sur la terre de France ? Question difficile à laquelle le lyrisme de M. Maurice Barrès a donné une réponse qui a ému les cœurs mais ne saurait entièrement satisfaire la froide raison des juriconsultes. M. de Vallavieille en a abordé l'examen dans plusieurs travaux dont l'un a pris les proportions d'un véritable traité Il y a montré des qualités d'écrivain auquel un éminent prélat, bon juge en la matière, Mgr de Cabrières, a rendu un juste hommage. Qu'il me permette d'y joindre le mien, beaucoup plus modeste, mais en y ajoutant des souhaits de bienvenue inspirés par des sentiments de sympathie dont il m'est très agréable de lui renouveler l'expression ».

M. F. de Vallavieille répond :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

» Permettez-moi de vous remercier des paroles trop flatteuses par lesquelles vous venez de me souhaiter la bienvenue ; elles sont dûes à l'extrême bienveillance que vous m'avez toujours témoignée et dont je sens tout le prix.

« MESSIEURS,

» Je suis profondément touché de l'amabilité de votre accueil ; ce qui l'explique, ce

n'est certes pas mon mérite, mais la présence dans vos rangs de confrères et d'amis qui, depuis de longues années m'entourent de leur affectueuse sympathie. Ils m'en ont donné une nouvelle preuve en se portant mes garants auprès de votre docte Compagnie. Je leur adresse l'expression de ma bien sincère reconnaissance.

» Je n'ai pas la prétention de remplacer parmi vous le soldat au passé glorieux, l'érudit éminent qu'était mon très distingué prédécesseur, M. le comte de Balincourt. Je m'efforcerai simplement d'imiter sa parfaite courtoisie et son attachement pour l'Académie.

» C'est tout ce que je puis glaner dans son brillant héritage. Mais vous pouvez compter qu'à ce double point de vue, je continuerai sa tradition ».

M. le secrétaire donne lecture de la lettre suivante, qu'il vient de recevoir par le dernier courrier. Elle lui est adressée par M. A. Convergne, également élu *membre résidant* à la précédente séance :

« Perpignan, le 6 juillet 1914.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel
de l'Académie de Nîmes.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

» Je suis très sensible à l'honneur qu'à bien voulu me faire l'Académie de Nîmes,

en m'admettant au nombre de ses membres résidants. Ma reconnaissance pour la savante Compagnie est d'autant plus vive que je me sens parfaitement indigne de prendre part à ses travaux.

» Dès ma rentrée à Nîmes, j'aurai le plaisir de vous offrir, ainsi qu'à vos confrères, l'expression de ma sincère gratitude.

» Veuillez agréer Monsieur le secrétaire perpétuel, avec mes très vifs remerciements l'assurance de mon très respectueux dévouement.

« A. CONVERGNE,

« *Directeur des Services agricoles
du Gard* ».

M. Marcel Coulon, élu correspondant le même jour, lui écrit :

« La Châtre, 7 juillet.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Je m'empresse de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous voulez bien me faire connaître mon élection au titre de correspondant. J'écris à M. le Président pour le prier d'offrir à l'Académie mes remerciements. S'il y a quelque autre formalité à remplir, je vous serai obligé à me renseigner.

» Comme je ne viendrai pas à Nîmes avant le mois d'octobre, je vous prie de

vouloir bien faire remettre mon diplôme régulier chez mon frère : 2, place de la Calade.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire et cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

» Marcel COULON ».

Par une autre lettre, M. *Marcel Coulon* avait ainsi informé l'Académie :

« La Châtre, 15 juillet.

» Monsieur le Secrétaire perpétuel,

« Le maire de Nîmes vient de m'aviser que le Conseil municipal accepte le don du prix que l'Académie a bien voulu m'accorder.

» Je m'empresse de porter ce fait à votre connaissance en vous priant de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Marcel COULON ».

M. *le président* donne connaissance et fait le dépôt de cette lettre :

« Maillane, le 1^{er} juillet 1914.

» Monsieur le Président,

« Profondément touchée de l'hommage rendu par l'Académie de Nîmes à la mémoire

de mon regretté mari, Frédéric Mistral, je vous prie d'être mon interprète auprès des membres de cette haute Assemblée pour leur faire agréer, ainsi qu'à vous, l'assurance de ma bien vive gratitude.

» Marie-Frédéric MISTRAL ».

M. le *président* transmet la lettre par laquelle Madame M. Viguiier de Maillane annonce le récent succès de sa fille, pupille de l'Académie :

« Nimes, le 7 juillet 1914.

» Monsieur le Président de l'Académie
de Nimes,

» Monsieur,

« J'ai le plaisir de vous annoncer que ma fille Anne-Marie vient d'être reçue à la licence de philosophie avec la mention Bien.

» Ses professeurs, non seulement nous engagent, mais nous demandent qu'elle poursuive ses études jusqu'à l'agrégation ayant tout espoir pour le bon résultat final.

» Ils pensent qu'en deux ou trois ans elle sera toute prête à affronter avec succès cette grosse épreuve. Ma fille, avec son goût pour les études, serait bien désireuse de continuer, mais mes modestes ressour-

ces ne me permettent pas de faire seule face à tous les frais qui en découleront.

» J'ose donc, Monsieur le Président, solliciter votre bienveillant appui afin que Messieurs les membres de l'Académie de Nîmes veuillent bien, non seulement me continuer jusqu'à la fin de ses études, mais si possible augmenter la subvention qu'elle avait bien voulu accorder à mon enfant.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de ma profonde gratitude, l'expression de mes sentiments distingués.

» M. VIGUIER DE MAILLANE ».

9, rue Massillon.

Enfin, M. le président communique cette lettre de M. Maluski, membre résidant :

ACADÉMIE
de
MONTPELLIER

—
Cabinet
du Proviseur

LYCÉE DE NÎMES

Nîmes, le 1^{er} juillet 1914.

« Mon cher Président,

« Je reçois officiellement l'avis que je suis appelé à diriger les trois lycées de Marseille à partir du 1^{er} octobre prochain.

» Je ne saurais vous dire, combien tout en appréciant l'honneur qui m'est fait, j'au-

rai de regrets de quitter Nîmes où j'avais trouvé un accueil si cordial. En particulier, je conserverai toujours un souvenir reconnaissant à nos collègues de l'Académie de m'avoir admis à partager leurs travaux et c'est avec un réel chagrin que je vous adresse ma démission de membre résidant.

» Veuillez agréer, mon cher Président, avec l'expression de mon estime déférente l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

» A. MALUSKI ».

Comme conséquence de ce départ, M. le président propose à l'Académie de conférer à M. *Maluski* le titre de *membre honoraire* en conformité de l'article 5 du règlement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. le secrétaire rend compte de la réunion du bureau, qui a eu lieu le vendredi 3 juillet courant, à 5 heures 1/2 de relevée, ainsi qu'il avait été ordonné dans la dernière séance, pour examiner la proposition de M. *Allard* relative à l'acquisition d'un immeuble pour y installer l'Académie.

Etaient présents : MM. *Coulon*, *Puech*, *Clauzel*, *Guérin*, *Emile Reinaud*, *Mazauric*, membres du bureau ; MM. *Allard* et le chanoine *Bonnefoi*, auteurs et promoteurs du projet soumis à la délibération.

MM. *Allard* et le chanoine *Bonnefoi* ont fourni des renseignements et des explications sur leur proposition.

Après un échange de vues et une discussion auxquels s'est livrée la Commission, il a paru que des renseignements complémentaires étaient nécessaires, notamment au regard des dépenses à engager et des moyens financiers propres à y faire face.

La Commission a été d'avis qu'une étude plus approfondie était désirable et qu'un renvoi s'imposait pour permettre un examen définitif du projet.

C'est la proposition qu'elle soumet à l'Académie et qu'elle souhaite d'elle.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre réglementairement en vacances pour trois mois (art. 50).

Séance du 19 octobre 1914.

Après ses vacances trimestrielles, l'Académie reprend le cours de ses travaux (article 50 du règlement).

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Clavel, Mazel, Gustave Fabre, Émile Reinaud, Barral, Jouve, Robin, chanoine Bonnefoi, Max Raphel, Jean Bosc, Guérin, chanoine Albert Durand. Peyron, Margier, Kahn, chanoine Bouisson, Coste, de Vallavieille, Convergne, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu et adopté.

M. le *président* prononce l'allocution suivante :

« Mes chers confrères,

» Nous nous étions séparés, il y a trois mois, dans le calme et la paix, entrevoyant

des vacances destinées au repos ou à la préparation de nos tranquilles travaux. Et voici que nous nous réunissons de nouveau au milieu d'une des crises les plus effroyables qui aient jamais ébranlé l'humanité. L'heure n'appartient pas aux discours en ces instants tragiques où l'action seule préoccupe nos esprits et s'empare de notre attention. Il me suffira donc de résumer en quelques mots nos deuils, nos douleurs et nos espoirs.

» Pour satisfaire à de légitimes regrets et rendre à nos traditions un hommage qui nous est précieux, permettez-moi de rappeler tout d'abord la perte qui, depuis notre séparation, est venue directement atteindre notre Compagnie. M. le chanoine Nicolas s'est éteint dans toute la sérénité de sa conscience, après avoir voué sa vie au culte des lettres, de l'érudition, et du haut idéal religieux. Une respectueuse affection l'entourait et nul de nous ne saurait oublier le confrère qui fut, par l'étendue de son savoir, son aménité, sa bonté souriante, une des figures les plus sympathiques de notre société académique. M. Nicolas nous appartenait depuis vingt ans, d'abord au titre de membre non résidant, et à partir de 1908, en qualité de membre résidant, lorsqu'après un long ministère sacerdotal où les vertus du prêtre avaient été encore rehaussées par la renommée du lettré et de l'archéologue, le curé-doyen de Saint-Gilles eût quitté l'antique et illustre cité qui fut l'inspiratrice de ses plus remarquables travaux. Venu parmi nous, l'historien de ce Grand-Prieuré de Saint-Gilles dont les 56 commanderies étendaient la puissance jus-

qu'à la côte de Ligurie, ne dédaigna pas de consacrer sa minutieuse et sûre érudition à de plus modestes études pour nous retracer, dans une très intéressante chronique, les diverses vicissitudes du mouvement scolaire accompli dans la région qui lui était demeurée si chère.

» A côté de ce champ funèbre que j'ai aujourd'hui le pénible devoir de parcourir, je suis heureux cependant de rencontrer une sorte d'oasis ; c'est la réception de notre nouveau confrère, M. Convergne, qui me la procure. Si j'avais eu le plaisir de lui souhaiter la bienvenue à notre dernière séance de juillet, j'aurais simplement apporté mon tribut au concert d'éloges par lequel les témoins les plus compétents saluent sa maîtrise dans les sciences sociales et économiques ; en ce jour, il me sera permis d'y ajouter un juste hommage à la collaboration si utile et si dévouée que le directeur de nos services agricoles a donnée à l'Administration de la guerre dans la défense des intérêts vitaux qui doivent assurer la force de résistance de notre patrie.

» Ce nom de patrie, nous avons besoin de l'invoquer pour reconforter et contrôler plusieurs de nos confrères dans les deuils cruels qui sont venus les éprouver. C'est M. Gérard-Lavergne, dont l'affliction a trouvé un dérivatif dans un redoublement d'énergie et d'esprit de bienfaisance, qui a vu s'ouvrir la liste douloureuse. Les pages hélas ! n'en sont pas encore fermées ; elle porte aussi les noms de Louis Daudet, du capitaine Fillon devant qui se déployaient, au barreau, dans l'armée, les plus brillan-

tes promesses d'avenir, pour ne citer que ceux qui, par des liens étroits, se rattachaient aux membres de notre Compagnie ; mais notre pitié doit y inscrire tant d'autres de nos jeunes concitoyens dont le sang a aussi coulé sur les champs de bataille. Nous pouvions penser que les périls de la guerre épargneraient du moins des hommes qui, après un demi-siècle de laborieuse existence, avaient vu la renommée consacrer leurs travaux, lorsqu'en parcourant les longues listes des victimes du devoir j'ai vu figurer parmi elles le nom de M. Joseph Déchelette, conservateur du Musée de Roanne. Ce savant archéologue, ce remarquable historien de la Gaule celtique et romaine dont la perte est un deuil des plus affligeants pour l'érudition française avait été élu membre honoraire de notre Académie dans la séance du 17 décembre 1910. Les balles aveugles l'ont frappé alors qu'il conduisait au combat, en qualité de capitaine, un détachement du régiment de réserve où malgré l'âge venu, il avait voulu garder son rang.

» A l'heure où une nation qui se vante de sa culture a, suivant un dessein arrêté par ses chefs, renouvelé des scènes rappelant les actes des massacreurs de Bysance et les incendiaires d'Alexandrie, on a pu dire justement que les héroïques victimes du courage et du sacrifice étaient tombées pour la cause même de la civilisation. Ne sera-t-il pas permis de répéter le « sanguis martyrum » et de déclarer, avec la plus vive espérance, que la semence sanglante sera féconde non seulement pour le salut mais aussi pour la grandeur de la France ! »

M. A. *Convergne* répond :

« MESSIEURS,

» L'heure n'appartient pas aux discours, comme vous le disiez tout à l'heure, si éloquemment, Monsieur le Président, mais je tiens cependant à vous exprimer toute ma gratitude pour les paroles — beaucoup trop élogieuses — par lesquelles vous avez bien voulu m'accueillir.

» Elles ne font, Messieurs, qu'ajouter à ma confusion, car seule, votre très grande bienveillance à mon égard a pu dicter vos suffrages et vous décider à m'admettre en votre savante Compagnie.

» J'apprécie au plus haut prix cet honneur insigne, et je suis heureux de pouvoir vous exprimer aujourd'hui, ma bien vive reconnaissance, pour vous, Messieurs, et pour l'Académie de Nîmes ».

M. le secrétaire fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées pendant les vacances.

Il mentionne les ouvrages suivants dont il est fait hommage par les auteurs :

Chanoine Albert DURAND : *L'abbé Bonhomme, doctrinaire et curé de Saint-Charles (1759-1844)*. Dépôt fait par l'auteur.

J. Ant. CHANSROUX : *Les patriotiques (1870-1914)*. Dépôt fait par M. E. Mazel.

M. le secrétaire fait connaître la lettre suivante :

« Nîmes, le 10 octobre 1914.

» A Monsieur P. Clauzel,
secrétaire perpétuel
de l'Académie de Nîmes,

» Monsieur,

« Je me permets de venir vous présenter ma petite composition qui n'est pas, je crois, inopportune à l'heure actuelle. C'est un hymne à nos grands généraux : Joffre, Castelnau et Pau. La poésie est de M. Chansroux, la musique de votre serviteur.

» Certes, ce n'est pas une page savante que j'ai l'honneur de vous présenter, mais je vous prie d'y voir un élan d'admiration pour nos braves soldats parti du cœur d'un pauvre embusqué, *par force !* et qui ne pouvant pas manifester son ardeur patriotique sur un champ de bataille tache de le faire bien modestement sur une feuille de papier.

» En présentant cette page à l'Académie de Nîmes je vous prie de bien vouloir l'assurer de toute ma gratitude.

» Recevez, Monsieur, les hommages respectueux de votre très reconnaissant et tout dévoué

» J. BLANC ».

M. le chanoine *César-Augustin Nicolas* est décédé, le dimanche 30 août 1914, à l'âge de 78 ans. Il était né à Sommières le 27 septembre 1836. Ses funérailles ont été célébrées, le mardi 1^{er} septembre, à 9 heures dans la Basilique-Cathédrale.

M. *Fernand - Auguste - André Lavergne*, maréchal des logis au 19^e régiment d'artillerie, fils de notre confrère, M. *Gérard Lavergne*, membre résidant, a été tué à l'ennemi, en Lorraine annexée, le 11 août 1914, dans sa 22^e année.

M. *Louis Daudet*, avocat, sous-lieutenant au 312^e d'infanterie, fils de notre confrère, M. *Fernand Daudet*, membre honoraire, a été glorieusement tué à l'ennemi, le 8 septembre 1914, à Beauzée (Meuse) âgé de 25 ans.

M. le capitaine *Fillon*, sur la mort duquel nous ne possédons aucune autre précision, était le gendre de M. *Raymond Février*, membre non résidant.

Par une singulière coïncidence, M. *Raymond Février* nous faisait part, peu de temps avant, du mariage de sa fille (21 juillet 1914), M^{lle} Magdeleine Février avec M. Pierre Bernard, sous-chef de gare aux chemins de fer de l'État.

M. *Dèchelette*, capitaine de territoriale au 298^e régiment d'infanterie : a été tué le 3 octobre, alors qu'il entraînait sa compagnie sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie, et lui avait fait gagner 300 mètres de terrain ; avant de mourir, a demandé au lieutenant-colonel commandant le régiment si on avait gardé le terrain conquis, et, sur

sa réponse affirmative, lui a exprimé sa satisfaction en ajoutant qu'il était heureux que sa mort servît à la France. (*Journal Officiel*, 10 novembre 1914 ; Citation à l'ordre de l'armée : 13^e Corps d'armée.)

M. le secrétaire communique la lettre de démission de M. *Henri Roux*, correspondant :

« Nîmes, ce 12 octobre 1914.

» A Monsieur le Secrétaire perpétuel
de l'Académie de Nîmes,

» Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'il m'est devenu difficile de sortir le soir, ce qui me prive du grand plaisir que j'éprouvais à assister de temps à autre à vos séances. Les événements actuels m'obligent, d'autre part, à tourner mon activité d'un autre côté.

» Pour ces motifs, — l'Académie ne conférant l'honorariat qu'à ces membres actifs — j'ai le regret de vous prier de me rayer de la liste des membres correspondants.

» Je vous serai obligé de dire à vos honorables confrères combien je leur suis reconnaissant pour l'estime qu'ils ont bien voulu me témoigner en diverses circonstances.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'hommage de mon profond respect.

» Henri Roux,

» 60, rue d'Avignon, E. v. »

Le Comité Paul Révoil, constitué sous la présidence d'honneur de M. Raymond Poincaré, Président de la République, et la présidence effective de M. Jules Develle, sénateur, ancien ministre, a fait parvenir, en juillet dernier, une circulaire priant
« les amis de Paul Révoil de l'aider à éle-
» ver le monument durable qui perpétuera
» le souvenir de sa vie trop courte.. Sa
» petite patrie, Mouriès, veut honorer sa
» mémoire : une fontaine épanchera ses
» eaux limpides devant l'image souriante de
» notre ami. Au pays de Vaucluse et du Gard,
» les eaux sont précieuses et belles : une
» architecture légère les encadrera, comme
» il est convenable pour ce fils d'un grand
» architecte.... »

Les événements tragiques qui se sont produits presque au lendemain de l'envoi de cette circulaire et qui se prolongent avec une violence inouïe font remettre à des temps meilleurs la réalisation de ce projet pacifique.

Une circulaire, arrivée le samedi 11 juillet et dont M. le secrétaire perpétuel donne lecture porte :

« Dans sa séance du vendredi 26 juin
» 1914, la Société des Sciences, Arts et
» Belles-Lettres du Tarn, sur la propo-

» sition de M. E. Thomières, un de ses
» membres, a voté à l'unanimité que, la
» langue d'Oc n'étant pas un patois, mais
» bien une langue antérieure à la langue
» française, il est abusif et contraire à la
» vérité historique de la désigner habituel-
» lement sous la méprisante appellation
» de « patois », et décide qu'à dater de ce
» jour tout écrivain méridional devra s'abs-
» tenir de qualifier ainsi nos langues occi-
» tanes et devra les désigner sous ce der-
» nier nom ou sous celui de « langue d'Oc ».

» La Société espère que toutes les So-
» ciétés scientifiques et poétiques des con-
» trées méridionales voudront bien adhérer
» à son vote et s'opposer de tout leur pou-
» voir à ce que l'on continue à désigner
» notre langue sous le nom de « patois ».

M. le secrétaire communique la circulaire
suivante :

SOCIÉTÉ HISTORIQUE
DE HAUTE-PICARDIE

Laonnois—

Soissonnais.

Thiérache —

Valois ——

Vermandois.

LAON

45, rue des Cordeliers.

Le 7 juillet 1914.

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous annoncer la
» fondation de la SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE
» HAUTE-PICARDIE (*Laonnois — Soissonnais*
» — *Thiérache — Valois — Vermandois*) qui
» a été constituée à Laon, le 25 juin.

» J'ai tenu, Monsieur le Président, à vous
» faire part de la création de notre Société
» Historique, avant de la porter à la con-
» naissance du public. J'ai l'espoir que
» votre association entretiendra les meil-
» leurs relations avec la nôtre et consen-
» tira à faire avec elle l'échange de toutes
» ses publications.

» En vous demandant de vouloir bien
» informer vos collègues de ma démarche,
» je vous prie, Monsieur le Président,
» d'agréer l'assurance de ma considération
» très distinguée.

» *Le Président,*
» M^{is} DE NAZELLES ».

L'Académie recoit cette communication avec l'émotion qu'elle comporte dans les circonstances tragiques actuelles. Elle sera heureuse d'entretenir avec cette Société les meilleures relations, comme elle le demande, quand le calme sera revenu avec des temps meilleurs, et d'échanger, selon sa proposition, qui est acceptée avec empressement et reconnaissance, les publications.

La SOCIÉTÉ D'EMULATION DE MONTBÉLIARD (DOUBS) a fait parvenir la circulaire ci-dessous :

« Monsieur le Président,

» A l'exemple de différentes sociétés savantes des départements et spécialement

de la Société d'Agriculture d'Indre-et-Loire, notre Société a pris la décision d'organiser un service de renseignements concernant les blessés et malades de tout ordre appartenant aux corps de troupe du VII^e corps d'armée.

» Nous connaissons tous par expérience l'inquiétude des familles qui restent longtemps sans nouvelles de parents blessés à l'ennemi ou tombés malades au cours des opérations. Pour remédier à cette situation pénible, notre Société fait appel au dévouement de ses collègues de province et se déclare en même temps à la disposition de toutes les Sociétés correspondantes qui voudraient de leur côté prendre des mesures analogues.

» Nous demandons à nos collègues de vouloir bien se charger des opérations suivantes :

» 1^o Rechercher dans les hôpitaux ou autres formations sanitaires de la ville et du département les officiers, sous officiers et soldats appartenant au VII^e Corps d'armée ;

» 2^o Prendre en note leurs nom, prénoms, numéro de régiment, la nature de leur blessure ou maladie, l'adresse de l'hôpital, l'adresse de leur famille à prévenir.

» 3^o Nous adresser immédiatement la fiche ainsi rédigée.

» Nous espérons recevoir le plus vite possible une réponse favorable. Il nous a paru que nos Sociétés si actives en temps de paix dans leurs publications et congrès,

devaient poursuivre en temps de guerre une œuvre de solidarité et de charité ; elles ne sauraient mieux y réussir aux heures douloureuses que nous traversons, qu'en s'employant de leur mieux à soulager de si légitimes angoisses.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Pour le Président,

» *Le Secrétaire général* ».

M. de Vallavieille, un des membres les plus dévoués et les plus actifs de la *Croix-Rouge* dans notre ville, fait connaître que cette association a répondu déjà à ce désir. Un de ses secrétaires, dès qu'un blessé ou malade arrive dans l'une de nos ambulances, s'enquiert de sa situation militaire ou de famille et se hâte de transmettre tous renseignements utiles le concernant à qui peuvent être nécessaires ou intéressantes ces indications. Il promet de vieillir plus assidument et d'une façon plus précise encore dans l'avenir à ce détail du service et se fait communiquer la liste du *Corps de troupes appartenant au VII^e Corps d'armée* pour répondre plus ponctuellement et plus efficacement à la demande de la *Société d'Emulation de Montbéliard*.

M. Pier Luigi Calore, correspondant à *Pesco Sansonesco* (Italia - Abruzzo), nous écrit, à la date du 26 septembre 1914, pour

protester contre les actes monstrueux de l'armée allemande qui va, en France et en Belgique, détruisant les monuments sacrés de l'histoire et de l'art, comme il a déjà protesté auprès du Président de la Députation de l'histoire de la patrie ; il estime que l'Italie, en intervenant dans la guerre, ferait œuvre remarquable.

L'Académie remercie son *correspondant* de sa généreuse initiative et confirme, par cette inscription à son procès-verbal, les remerciements que lui a adressés M. le *secrétaire perpétuel*, par sa lettre du 7 octobre courant lui accusant réception de cette communication.

L'Académie de Clermont-Ferrand a fait parvenir cette circulaire :

« Clermont-Ferrand, le 5 octobre 1914.

14, Cours Sablon

» Monsieur le Président,

« La nouvelle de la destruction de la Bibliothèque de Louvain et de l'anéantissement des trésors sans prix qu'elle renfermait a causé dans toutes les nations civilisées une profonde stupeur et a soulevé un mouvement unanime de réprobation indignée.

» Un jour viendra, prochain nous l'espérons, où l'Université de Louvain relèvera ses murailles et restaurera ses chaires ; mais

elle sera malheureusement impuissante à reconstituer les richesses inestimables qui viennent d'être irrémédiablement détruites.

» Sa nouvelle bibliothèque ne remplacera jamais l'ancienne ; du moins sera-t-elle comme un mausolée marquant la place du tombeau où les Barbares ont voulu ensevelir l'Art et la Science.

» L'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Clermont-Ferrand, tient à honneur d'apporter une modeste pierre à ce futur monument. et elle vient de décider d'offrir à l'Université de Louvain la collection complète des volumes de ses *Annales*, de ses *Mémoires* et de son *Bulletin*.

» J'ai l'honneur de porter cette décision à votre connaissance et de vous demander de vouloir bien proposer à la savante société que vous présidez, de s'associer au sentiment qui l'a dictée, en prenant elle-même une semblable délibération.

» Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître si nous pouvons compter sur votre précieuse adhésion.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération très distinguée.

» *Le Président de l'Académie,*

CASIMIR PAJOT. »

L'Académie de Clermont-Ferrand a rompu toutes relations avec les Sociétés allemandes qui faisaient avec elle échange de publications.

L'Académie partage les sentiments et les vues de cette Société. Elle accepte avec empressement la pensée exprimée par elle d'offrir à l'*Université de Louvain* la collection complète de ses publications, si modeste que soit cet offre, ne pouvant, du reste, faire ni mieux ni davantage.

A son exemple et comme d'autres Sociétés françaises, elle décide de « rompre toutes relations avec les Sociétés allemandes et austro-hongroises qui faisaient avec elle échanges de publications ».

Elle décide également de rayer de ses listes tous membres de ces deux nationalités.

Enfin, M. le secrétaire perpétuel donne lecture de cette circulaire :

SECRETARIAT
au Musée du Louvre
PARIS

Société Nationale
des
ANTIQUAIRES DE FRANCE

Musée du Louvre, le 24 septembre 1914

« Monsieur le Président,

« La Société nationale des Antiquaires de France, réunie le 23 septembre au Musée du Louvre, dans le local ordinaire de ses

séances, a voté par acclamation la protestation suivante contre le crime de Reims :

« Dans la journée du 19 septembre 1914, l'armée allemande, sans aucune nécessité militaire, a incendié, et détruit intentionnellement la cathédrale de Reims. Notre glorieux sanctuaire historique, merveille incomparable de l'art français du Moyen-âge, s'est écroulé dans les flammes ! L'univers civilisé a été saisi de stupeur en apprenant ce forfait monstrueux dont la honte retombera à jamais sur ceux qui l'ont froidement prémédité. La lueur des incendies de Louvain et de Reims demeurera ineffaçable et vengeresse ; elle éclairera la postérité.

» La Société nationale des Antiquaires de France proteste avec indignation contre les outrages répétés de l'armée allemande aux droits les plus sacrés de la science, de l'art, de la foi et de l'humanité. Elle convie instamment les Sociétés françaises ou étrangères avec lesquelles elle entretient des relations à joindre leurs protestations motivées à la sienne.

» P.-S. — Prière de faire parvenir d'urgence les adhésions au Secrétaire de la Société des Antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.

M. le secrétaire s'est empressé, selon le désir de cette Société, d'accuser réception de cette communication, en attendant de pouvoir mettre l'Académie en mesure d'y répondre régulièrement.

La question sera reprise et résolue, au cours de la séance, à l'occasion et à la

suite de la lecture proposée par M. *Max Raphel* sur *Le Bombardement de la cathédrale de Reims, les 18 et 19 septembre 1914.*

Avant d'entendre cette communication, M. *le président* expose que, en présence des cruelles conjonctures de ces temps particulièrement douloureux et angoissants pour tous et des préoccupations continuelles dont l'atroce guerre, qui se poursuit depuis environ deux mois et demi et menace de durer des mois dont le nombre ne peut se prévoir, torture la France, l'Académie ne semble pas avoir assez de calme dans les esprits pour fournir, comme d'ordinaire, un aliment à des séances de quinzaine. Il ne lui paraît pas convenable cependant, ni possible, d'interrompre entièrement la vie académique. Il croit qu'une séance mensuelle suffira pour concilier ces diverses considérations. Il propose donc à ses confrères une résolution dans ce sens.

Malgré une très faible contradiction, il en est ainsi décidé à la presque unanimité des voix.

La prochaine séance est fixée au lundi 16 novembre.

On arrive à la communication déjà annoncée de M. *Max Raphel*.

A la suite de cette lecture, la protestation proposée par l'auteur du mémoire est adoptée d'acclamation. La rédaction définitive amendée par M. *le président* est ainsi formulée :

« L'Académie de Nîmes, profondément

» émue des actes de vandalisme auxquels
» les Allemands se sont livrés sur la cathé-
» drale de Reims, adresse à M. le Maire et
» à Son Eminence le Cardinal Archevêque
» de Reims l'expression de sa vive sym-
» pathie et s'associe aux protestptions indi-
» gnées qu'a soulevées l'œuvre de destruc-
» tion à la fois stupide et odieuse exercée
» sur un des plus purs joyaux de l'art
» national et une des plus belles parures de
» la civilisation humaine. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée.

Séance du 16 novembre 1914

Présents : MM. Armand Coulon, *président* ; Gustave Fabre, Emile Reinaud, Delamare, Jouve, Max Raphel, Jean Bosc, Guérin, Peyron, Margier, chanoine Bouisson, Coste, de Vallavieille, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès verbal de la séance du 19 octobre est lu et adopté.

M. *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir depuis cette date.

M. *le président* adresse à la Compagnie la communication suivante :

« MESSIEURS,

« Depuis notre dernière séance, un nouveau deuil est venu nous affliger. Il nous est particulièrement sensible, car notre cher et vénéré doyen, M. Marcellin Clavel, comptait parmi nos confrères les plus laborieux. Vous vous rappelez la persistante

jeunesse de son esprit, son assiduité à nos séances que lui permettait une bonne santé qui paraissait inaltérable. Peut-être ne l'a-t-il pas suffisamment ménagée, car sa fin, qui, malgré son âge très avancé, nous donne l'impression d'avoir été prématurée, a été vraisemblablement hâtée par certaines imprudences. Je me suis efforcé d'exprimer en quelques mots, sur sa tombe, les sentiments de l'Académie toute entière. Qu'il me soit permis d'ajouter que ces sentiments de respect et d'affection nous les reporterons de tout notre cœur sur notre nouveau doyen, sur M. le docteur Elie Mazel, avec le souhait que longtemps encore nous puissions le conserver auprès de nous ».

M. le secrétaire précise que M. *Marcellin Clavel* est décédé le vendredi soir 6 novembre. Ses obsèques ont été célébrées le dimanche 8. à 10 heures $3/4$ du matin. Il avait été élu *membre résidant* le 11 février 1882.

L'allocution de M. le président sera insérée dans nos publications, selon l'usage.

M. le président donne connaissance de la lettre suivante :

« Nîmes, le 13 novembre 1914.

« Monsieur le Président,

« Ma santé ne me permettant plus de sortir le soir, je me vois obligé de donner

ma démission de membre de l'Académie de Nîmes. J'ose espérer que l'honorariat me permettra de conserver avec la Compagnie des liens moins étroits, mais qui ne m'en seront pas moins doux.

» Veuillez agréer, ainsi que tous mes confrères, l'assurance de tous mes sentiments les plus dévoués.

« Chanoine François DURAND,
aumônier du Lycée,

5, rue de la Monnaie ».

M. le président exprime les regrets unanimes que cause cette détermination à la Compagnie et lui propose de conférer à M. le chanoine François Durand l'honorariat, en vertu de l'article 8 du règlement, avec l'espoir de conserver avec lui des relations, sinon aussi actives, du moins aussi cordiales et fructueuses, aussi souvent que la santé de M. le Chanoine lui permettra de rapporter, comme par le passé, quelque une de ses intéressantes et utiles communications.

A ce propos, M. le président constate qu'il y a actuellement quatre vacances de membres résidants, celles de MM Maluski, chanoine Nicolas, Clavel, chanoine François Durand. Il pense que les circonstances présentes qui éloignent plusieurs confrères et préoccupent tout le monde commandent l'ajournement des élections destinées à combler ces vides. Son avis est partagé par l'Académie. Le renvoi *sine die* est donc ordonné.

M. le secrétaire dit que, parmi les citations à l'ordre de l'armée, se trouve celle-ci :

Citation à l'ordre de l'armée (*Petit Marseillais*, samedi 7 novembre 1914) — Docteur Max Vincent, médecin aide-major de deuxième classe de réserve, direction service de santé : « a, dans les journées des 22 et 23 août, prodigué ses soins aux blessés sous le feu de l'ennemi ; a réussi, par son énergie et son sang-froid, à ramener dans les lignes françaises, tout son convoi de blessés ».

M. le docteur Max Vincent est le gendre de M. *Delamare*, qui, présent à la séance, est vivement félicité par ses confrères.

M. le secrétaire communique les deux lettres suivantes, adressées à la Compagnie :

ARCHEVÊCHÉ Reims, le 1^{er} novembre 1914
de Reims

—

« Je remercie l'Académie de Nîmes des sentiments de sympathie dont elle a bien voulu m'adresser l'expression, et de la protestation qu'elle associe à celles qui se sont élevées de toutes parts contre l'œuvre de destruction attentée sur la cathédrale de Reims.

» Quoique le mal soit extrême, irréparable même en ce qui regarde les statues et les sculptures mutilées ou calcinées, et

peut-être aussi les vitraux antiques criblés par la mitraille, j'espère et j'ai la ferme confiance que la cathédrale se relèvera de ses ruines. Ses blessures, dont les traces demeureront ineffaçables, la rendront plus chère que jamais aux cœurs des Français et elle restera dans l'avenir comme dans le passé le digne monument de notre Foi religieuse et de nos souvenirs nationaux les plus sacrés.

» Je prie tous les membres de l'Académie de Nîmes de vouloir bien agréer l'hommage de ma respectueuse gratitude.

» † L. J. Cardinal LUÇON,
archevêque de Reims ».

« Bordeaux, le 10 novembre 1914.

» Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts
à Monsieur le Secrétaire perpétuel de
l'Académie de Nîmes.

» Monsieur,

« Je m'empresse de vous accuser réception de l'éloquente protestation formulée par l'Académie de Nîmes contre le bombardement et la destruction de la Cathédrale de Reims.

» Les termes énergiques que vous avez su trouver pour flétrir cet acte sacrilège feront que votre procès-verbal figurera en très bonne place dans le dossier que je constitue pour affirmer devant le monde les inutiles horreurs des armées germaniques.

Recevez, Monsieur l'assurance de ma haute considération.

» Pour le Sous-Secrétaire d'Etat
et par autorisation,

» *Le Chef du Cabinet,*
Edmond GUIRAUD ».

On arrive aux lectures.

M. *Pierre Guérin* donne connaissance de ses poésies, deux contes patois :

Prépau de guerro : I. Lou souldat déterminina.

II. Lou Tounaïe e lou Bachalan.

M. *Gustave Fabre* communique, avec l'assentiment de l'auteur, une jeune fille de 17 ans (M^{lle} Mouraille), la poésie patriotique suivante :

1914

Le sol où vous avez posé vos pieds sanglants,
Le sol que vous avez attaqué par trahison,
Le sol qu'ont profané vos hordes de uhlands,
Sauvages affublés d'une capote grise !

Le sol loyal, le sol béni, le sol français,
Vous avez cru l'étreindre et l'envahir sans peine,
Le piller, lui voler ses trésors amassés,
Au gré de vos instincts, au gré de votre haine !

Déjà vous avanciez orgueilleux, aveuglés,
Et vous n'avez pas vu. planant sur votre tête,
Frôlant les murs noircis des villages brûlés,
Le spectre justicier de la proche défaite.

Il était là pourtant, implacable et fatal !
Et l'instant est venu ! Debout dans la lumière,
Le coq, le coq gaulois a donné le signal,
Nos soldats ont brisé la vivante barrière !

Joie au cœur ! Agitez vos fusils triomphants ;
Fils de France, sus aux vandales !
Frappez-les, ces tueurs de femmes et d'enfants,
Les bombardeurs de Cathédrales !

Prenez garde : ils sont là, cramponnés, embusqués,
Reculant pas à pas, pleins de honte et de rage ;
Ils veulent à tout prix se frayer un passage
Et foncent brusquement tels que des loups traqués.

Ils sont désespérés ; la lutte est longue et dure ;
Mais vous savez combattre et chanter en mourant ;
Vous savez dédaigner l'obus et la blessure ;
Plus que leur désespoir, votre courage est grand !

Oh ! vous les chasserez hors de la douce France,
Et vous les poursuivrez sans trêve ni quartier.
Vous avez avec vous la sainte confiance,
Les bras de nos amis, le cœur du monde entier !

Vous êtes soutenus ; la Belgique blessée,
Maline en sang, Louvain en feu,
La merveille de Reims fumante et renversée,
Crieront pour vous vers le ciel bleu !

Et nous verrons enfin, couronnant notre histoire
Le chef taciturne et serein
Vous mener, chers soldats, à l'ultime victoire
Par delà les rives du Rhin !

Nous vous verrons vainqueurs sous le ciel de la Prusse,
Promener vos yeux clairs, votre rire malin ;
Nous verrons nos drapeaux auprès du drapeau russe
Et nos clairons narquois aux portes de Berlin !

L'Alsace sera libre, et libre la Lorraine !
Et nous pourrons crier, nous le peuple vaincu :
Hosannah sur les monts ! hosannah dans la plaine !
L'aigle noir de Prusse a vécu !

Septembre 1914.

Hélène MOURAILLE.

La prochaine séance est fixée au lundi
14 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance
est levée.

Séance du 14 décembre 1914

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, Delamare, Jouve, Bonnefoi, Raphel, Peyron, Margier, Kahn, Bouisson, de Vallavieille, Convergne ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

M. le *président* informe la Compagnie qu'en l'absence de M. Clauzel, *secrétaire perpétuel*, retenu chez lui par une légère indisposition, il ne pourra pas être donné lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il exprime le ferme espoir que cette indisposition n'aura pas de suite et ne privera pas longtemps la Compagnie du concours précieux de son dévoué secrétaire perpétuel.

Il donne ensuite communication de la mort de M. Nadal, *ancien premier président de Nîmes, ancien membre résidant de l'Académie de Nîmes*, et adresse au nom de la Compagnie ses plus sympathiques condoléances à la famille du défunt.

Enfin, il fait part d'une lettre de M. Bosc qui s'excuse agréablement de ne pouvoir assister aux séances de l'académie, retenu par des raisons majeures sur le théâtre de la guerre.

M. *le président* rappelle à l'Assemblée que les pouvoirs du Président expirent au 1^{er} janvier 1915 et qu'il conviendrait de fixer une séance rapprochée pour procéder au renouvellement du Président et du Vice-Président.

M. *Raphel* fait observer que depuis la déclaration de guerre, dans les Assemblées de toutes sortes, on s'est abstenu de pourvoir à des élections nouvelles et on a prorogé les pouvoirs des membres en fonctions, présidents, vice-présidents, etc. Il propose de maintenir le bureau tel qu'il est composé jusqu'à l'expiration des hostilités. Cette proposition obtient l'assentiment unanime de l'Assemblée qui décide de conserver à la présidence M. *Coulon* jusqu'à la fin de la guerre.

La séance de janvier 1915 est fixée au 11 janvier.

M. *Guérin* donne lecture de son compte-rendu sur la thèse de M. Battesti : *Un patriote italien, Massimo d'Azeglio*.

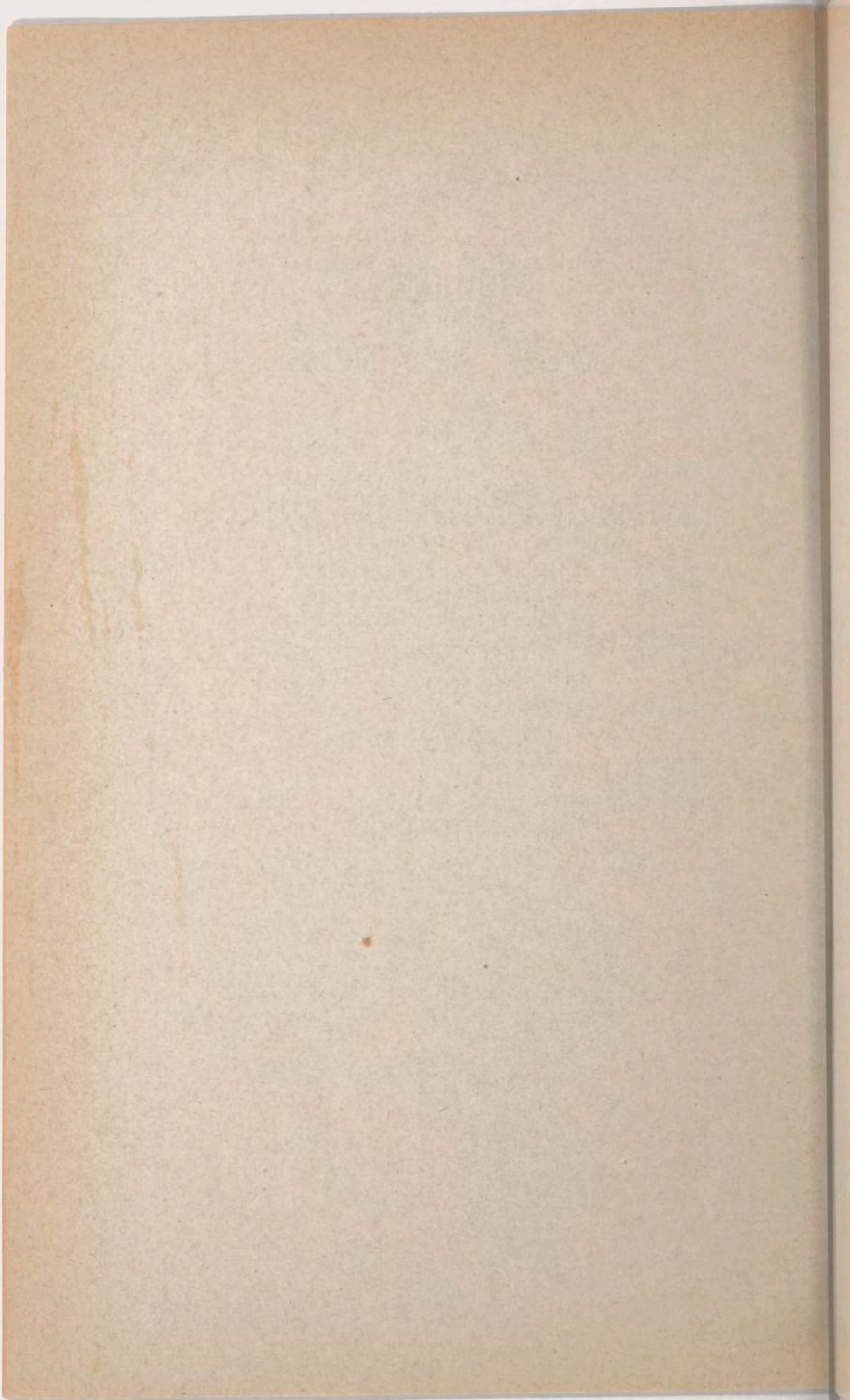
M. *Reinaud*, à son tour, lit son poème intitulé : *Spectacle de guerre*.

Enfin, M. *le pasteur Fabre* demande la parole pour faire connaître un extrait du sermon du pasteur Lafont prononcé au Havre sur la destruction de la Cathédrale de Reims.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BULLETIN
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

ANNÉE 1915



Séance du 11 janvier 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre Delamare, Jouve, colonel Robin, Raphel, Mazauric, de Pognadoresse, Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Fernand Roux, Coste, Bouisson, Vallavieille, Convergne, Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre est lu et adopté.

Le *secrétaire* dépose l'hommage suivant qu'il offre au nom de l'auteur :

Aube de Preux, par M. Paul MEFFRE, 1^{re} série (Avignon — François Seguin, 1914). Cet hommage est accompagné d'une lettre où l'auteur déclare devoir s'estimer vivement honoré d'un encouragement quelconque de la part de l'Académie, si elle l'en trouve digne.

L'Académie remercie M. Meffre, le félicite de ses patriotiques inspirations et regrette que ses règlements ne lui permettent pas de lui donner satisfaction pour l'édition de ses prochaines séries.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts prévient M. le Président de l'Académie de

Nîmes que l'arrêté concernant l'ouverture du 53^e Congrès des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements à Marseille pour la date du 6 avril 1915, est rapporté par suite des événements actuels.

M. le président prend la parole pour adresser, au sein de la Compagnie, un nouvel adieu à la mémoire du vénéré secrétaire perpétuel, M. Clauzel, décédé le 17 décembre 1914 et dont l'absence à la séance du 14 décembre ne faisait pas prévoir un dénouement fatal si rapide :

« C'était une des bien rares séances auxquelles n'avait pu assister notre secrétaire perpétuel ; mais à ce moment, nous pensions qu'il ne s'agissait que d'un empêchement passager et nous étions loin de prévoir le deuil qui allait affliger l'Académie. Je tiens à renouveler ici, après l'avoir déjà fait en quelques mots sur sa tombe, l'expression de profonds regrets que nous cause cette disparition soudaine d'un confrère qui, pendant près de 20 ans, a été comme la clef de voûte de notre Compagnie.

» Le rôle prépondérant qu'il a exercé sur la direction de nos travaux, M. Paul Clauzel le devait non seulement à l'importance de la mission que lui confiaient nos statuts, mais à ses éminentes qualités personnelles. Qui eut un souci plus vigilant de justifier notre devise, d'entretenir nos constantes relations avec les autres Sociétés savantes de France et même de l'étranger ? Qui, dans un style plus élégant et plus précis, prit à tâche de relater dans les procès-verbaux des séances, la substance des

travaux de ses confrères qu'il avait suivis avec une attention scrupuleuse ? Qui, enfin, donna mieux le ton de la parfaite courtoisie dont l'observation est devenue la règle invariable de toutes nos discussions.

» Je ne rappelle ici sommairement que les mérites de secrétaire perpétuel ; je me suis efforcé déjà de rendre hommage aux titres de l'érudit, du lettré tout aussi ardemment épris de beauté artistique. Cette simple invocation suffira pour attester quel vide laisse parmi nous la disparition de cette sympathique et brillante personnalité ».

M. le président donne ensuite communication de la lettre suivante adressée par M. le docteur Mazel, qui offre sa démission de membre actif de l'Académie de Nîmes, alléguant son grand âge :

« Nîmes, le 30 décembre 1914.

» Monsieur le Président,

« Avec l'expiration de ma 87^e année, j'éprouve un indicible besoin de tranquillité physique et intellectuelle, c'est pourquoi je me fais un devoir de vous offrir ma démission de membre actif de notre chère et vivante Académie.

» A l'instar de bien de mes contemporains, je ne me reconnais plus moi-même

et constate chaque jour, dans mes facultés, une réelle impuissance.

» C'est plus que jamais, en notre époque dramatique, après l'avoir dit et répété, un devoir de faire place aux jeunes et aux vaillants. Au sein de ma retraite, je n'en suivrai pas moins avec beaucoup d'intérêt les communications de mes honorés collègues.

» Agréez, Monsieur le Président, avec eux, l'assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

D^r MAZEL ».

L'Académie est d'avis que M. le Président accompagné des membres du bureau fasse une démarche auprès de M. le docteur Mazel, pour l'engager à revenir sur sa détermination. Au cas où cette démarche resterait sans succès, la Compagnie sera heureuse de conférer, en vertu de l'art. VIII du règlement, l'honorariat au docteur Mazel, toujours jeune par le cœur et par l'esprit, malgré ses 87 ans.

M. le président passe à l'examen des demandes formulées pour obtenir des secours conformément aux dispositions du legs Maumenet.

Il fait remarquer que la fermeture de la plupart des Ecoles, la mobilisation de presque tous les jeunes gens âgés de 20 ans au plus et les vacances produites par l'expiration des études de quelques pupilles ont

créé d'importantes disponibilités. Sont suspendus ou supprimés les secours alloués à MM. Privat, Cayla-Gay, Sauveplane, Vialat, Verdier, Vidal, Mérignargues.

Une subvention de 300 francs est maintenue à Mademoiselle Anne-Marie Viguiier de Maillane.

A la suite d'une demande d'augmentation de secours faite par M. Blanc, élève au cours de composition de Vincent d'Indy, la Compagnie accorde au postulant une allocation de 250 francs pour l'année 1915. La subvention allouée en 1914 à M^{lle} Méjean est réservée pour 1915, en attendant des renseignements plus précis sur la continuation de ses études.

A propos de l'attribution du legs Maumenet, M. Raphel attire l'attention de la Compagnie sur l'esprit dans lequel le bienfaiteur a institué sa fondation. Il n'a pas voulu créer des secours de bienfaisance destinés à compléter les ressources alimentaires de pupilles médiocres pendant un laps de temps plus ou moins long.

Il a eu en vue d'aider des pupilles méritants à compléter leur instruction artistique, scientifique ou littéraire et à mettre leur talent en valeur.

Il est certainement fâcheux que l'Académie connaisse trop de ses pupilles par leurs demandes régulières et répétées de subvention plutôt que par leurs œuvres.

Il conviendrait de profiter des disponibilités sans emploi qui sont dues aux cir-

constances actuelles pour s'inspirer des intentions du fondateur et pour établir un règlement intérieur fixant les conditions dans lesquelles le legs Maumenet doit être accordé.

La proposition de M. Raphel est prise en considération par la Compagnie qui opine pour confier l'étude d'un projet de règlement à la Commission du legs Maumenet.

M. *le président* revenant sur le décès de M. *Clauzel* à propos de la succession de ses fonctions, propose à l'Académie de surseoir à l'élection d'un secrétaire perpétuel jusqu'à la fin des hostilités, au moment où il sera procédé au renouvellement du bureau.

M. *le secrétaire-adjoint* demande et obtient la parole pour rappeler à la Compagnie qu'en prorogeant le renouvellement du Bureau à la séance du 14 décembre 1914, l'Académie n'avait pas prévu la mort si prompte du regretté secrétaire perpétuel. Les fonctions du secrétaire perpétuel sont d'un ordre tout particulier : elles exigent beaucoup d'assiduité, beaucoup de soins. La publication des Mémoires et des Bulletins des séances est déjà bien en retard ; il y a toute une mise au point considérable dont il importe de se préoccuper dès maintenant.

Il estime que tout ce travail de liquidation doit être assumé non par un intérimaire provisoire mais par le successeur direct et titulaire du regretté M. *Clauzel*.

Il se permet de faire observer qu'il n'y a pas assimilation entre les fonctions absor-

bantes du secrétaire perpétuel, qui est la cheville ouvrière de la Compagnie et les fonctions annuelles des membres du bureau. Il s'engage personnellement à remplir de son mieux ses attributions de secrétaire-adjoint pendant la vacance réglementaire du secrétaire perpétuel, mais ses occupations ne lui donnent pas le loisir d'entreprendre une tâche au-dessus de ses forces pendant une période indéterminée et plus ou moins longue. Aussi serait-il très heureux de voir la Compagnie se prononcer pour l'élection d'un secrétaire perpétuel dans le plus bref délai possible.

M. le *président* propose à l'Académie de voter à main levée pour ou contre l'ajournement de cette élection.

10 voix se prononcent pour l'ajournement ; 8 pour l'élection dans le délai réglementaire.

En conséquence, l'ajournement est adopté.

Toutefois, M. *Jouve* demande si cet ajournement implique le renvoi *sine die* de la publication des Mémoires de l'Académie. Les Mémoires, dit-il, c'est l'Académie. Il propose le concours d'une commission, composée en partie des présidents des années dont les mémoires n'ont pas paru pour collaborer à la publication des travaux effectués au cours de leur présidence.

M. le *président* s'engage à former le plus tôt possible cette Commission de publication.

M. *Guérin* a la parole pour la lecture des

poésies patoises de M. *Albert Roux*, membre correspondant.

M. *Peyron* lit d'une voix émue le récit d'une visite faite par lui en Alsace en 1880.

La prochaine séance est fixée au lundi 8 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 8 février 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Mazauric, de Pognadoresse, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Fernand Roux, Coste, de Vallavieille, Convergne, Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 1915 est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il dépose au nom de l'auteur, M. Simon, l'hommage de plusieurs exemplaires de deux travaux littéraires, adressés à la Compagnie.

Il donne connaissance : 1° d'un extrait du procès-verbal de la séance du 27 novembre 1914 de l'ACADÉMIE DES JEUX FLORAUX (Toulouse) protestant contre la doctrine allemande du droit fondé sur la force ; 2° d'une protestation contre le vandalisme germanique, rédigée par l'UNION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU SUD-OUEST (Bordeaux).

Enfin, il communique à la Compagnie les lettres de remerciements de M^{mo} Viguiier

de Maillane, pour la subvention accordée à sa fille et de M. Blanc, pour la subvention qu'il a reçue.

L'Académie, en réponse à une lettre de M. Paul Manivet demandant une souscription pour un ou plusieurs exemplaires de l'ouvrage intitulé : *Les rues d'Avignon*, déclare que ses règlements ne lui permettent pas d'entrer dans cette voie.

M. le président fait part du décès, survenu à la date du 23 janvier, de M^{me} Garidel-Allègre, membre correspondant de l'Académie ; il rend hommage au mérite et au zèle de M^{me} Garidel-Allègre, qui laisse à Bagnols un juste renom de bienfaitrice pour le Musée et pour la Bibliothèque de Bagnols que son père avait fondée.

Il donne connaissance du résultat de la démarche faite par le bureau auprès de M. Mazel pour l'inviter à retirer sa démission. Malgré sa résolution de renoncer à nos séances, fondée sur son grand âge, le docteur Mazel n'en reste pas moins attaché de cœur à la Compagnie, ainsi que le prouve sa lettre du 31 janvier.

M. le président donne ensuite lecture des Commissions constituées pour l'année 1915 : Les membres du bureau.

FINANCES ET PUBLICATIONS : MM Maurin, Jouve, chanoine Bonnefoi, Kahn, Peyron, de Vallavieille.

LEGS MAUMENET ET JULES SALLES : MM. Maurin, docteur Delamare, docteur Barral, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Margier, F. Roux, Coste, Convergne.

CONCOURS : MM. Fabre, Delamare, chanoine Albert Durand, Sorbier de Pougna-doresse, chanoine Bouisson.

M. *Gustave Fabre* fait connaître à la Compagnie que M^{lle} Méjean n'a fait aucune demande de subvention par suite de la suppression du cours qu'elle suivait à la Faculté des lettres de Montpellier. Au cas où ce cours serait rétabli l'année prochaine, M^{lle} Méjean exprime le désir de pouvoir renouveler sa demande à l'Académie.

M. le *président* attire l'attention de la Compagnie sur le cas du jeune Cayla-Gay qui est encore élève au Lycée, par suite de son échec au Baccalauréat et dont la mère demande le maintien de la subvention accordée l'année dernière. L'Assemblée vote une subvention de 150 francs en faveur du jeune Cayla-Gay et exprime le vœu que la Commission des legs ajoute au règlement proposé par M. Raphel, un article relatif aux élèves d'établissements d'instruction publique : Pour obtenir le renouvellement de leur subvention, les jeunes gens devront fournir des certificats des chefs d'établissement, attestant leur bonne conduite, leur travail et leurs progrès.

Une modification est apportée à l'ordre du jour pour permettre à M. *Mellot*, présenté à l'Académie par M. le chanoine *Albert Durand*, de donner lecture de ses poésies avant le compte-rendu de M. le trésorier.

M. *Mellot* a la parole pour lire son *Hymne à la Paix*, deux scènes de comédie où dialoguent Napoléon, son valet de

chambre Constant, Fouché et Talleyrand, enfin, une ode intitulé : *Fierté*.

M. *Reinaud* donne ensuite lecture d'une poésie intitulée : *Invocation à St-Georges, patron des cavaliers*. L'auteur est un jeune nimois, Raymond Hugues, tué à l'ennemi à Sarrebourg, le 18 août 1914. L'Académie rend hommage au souffle poétique, à l'inspiration juvénile et forte de ce poète nimois, ravi trop tôt au culte des grands sentiments et des nobles pensées. Son invocation, qui date du 23 avril 1914, semble comme un coup de clairon prophétique annonçant la mort prochaine du jeune héros.

A SAINT GEORGES

O Saint Georges, patron des cavaliers hardis,
Paladin de seize ans, héros terrible et juste,
Toi qui, la lance au point, sur ton cheval robuste,
Veille, cuirassé d'or, au seuil du Paradis !

Il sied, pour rendre un culte au Saint que l'on vénère,
De s'incliner dans l'ombre et de baisser les yeux.
Nous, sûrs de mieux te plaire et de t'honorer mieux
Nous tirons notre sabre et levons notre verre.

Vois les lourds cuirassiers et les chasseurs d'azur
Et les noirs écuyers, tous unis pour ta fête ;
Alger met à tes pieds le croissant du Prophète,
Qui reluit à son front comme un bijou d'or pur.

Nous ne t'offrons, ce soir, ni lilas ni verveines,
Mais les chansons de France et l'entrain des aïeux ;
Demain le sacrifice obscur si tu le veux,
Tout le sang généreux qu'ils ont mis dans nos veines.

Daigne incliner sur nous ton front éblouissant.
Maintenant, comme au jour des futures mêlées,
Quand les canons d'acier, par brutales volées,
Ebranleront les airs pleins de vapeur de sang.

Vienne le jour des chocs fatals et mentriers !
Dans quelque pré fleuri des bords de la Moselle,
Le Colonel se tourne à demi sur sa selle,
Très calme : « Sabre au clair ! Chaussez les étriers ! »

Donne aux soldats du cœur, de l'assurance au guide
Pour que nous chargions droit, par escadrons, en mur,
Et que nos bons chevaux, d'un galop vif et sûr,
Allongent en prenant leur appui sur la bride.

Ma lame est d'acier pur bien trempé, bien en main,
Lorsque nous bondirons dans la mêlée hagarde,
Fais qu'elle entre tout droit, d'un trait, jusqu'à la
[garde,
Dans le premier dolman qui barre mon chemin.

Seigneur, épargne-nous les jours d'angoisse amère,
La retraite à pas lents, sous le ciel pluvieux.
Donne un dernier sourire, au moment des adieux,
A la femme du brave, à sa sœur, à sa mère.

Enfin, le temps venu, nos destins accomplis
A l'heure où l'ange noir surgit et nous fait signe,
Accorde-nous, Seigneur, cette faveur insigne
Que nous ne mourrions pas, de grâce, dans nos lits.

Puissions-nous, chênes verts atteints par la cognée
Tomber dans les rayons d'un beau couchant vermeil :
Heureux le cavalier qui dort son fier sommeil
Dans l'herbe verte, un soir de bataille gagnée !

Son âme généreuse est comme une épousée,
Qui, sur de blancs tapis, monte à l'autel fleuri :
Son âme d'un seul jet s'en va dans l'infini,
Comme s'élançait au ciel la brillante fusée.

Et Saint Georges, patron des cavaliers hardis,
Le Saint aux cheveux blonds, le preux terrible et juste,
Qui veille, lance au poing, sur son cheval robuste,
L'accueille d'un sourire au seuil du Paradis.

Saumur, Ecole de cavalerie, le 23 avril 1914.

Raymond HUGUES,
*Sous-Lieutenant au 11^e rég. de hussards,
mort au champ d'honneur, à Sarrebourg,
le 18 août 1914.*

M le trésorier passe à la communication de son compte-rendu financier et donne les explications les plus détaillées sur les divers chapitres de son budget. L'abondance de ces explications, les résultats satisfaisants au plus haut degré du budget de l'Académie, valent à M. le trésorier les félicitations unanimes de M. le Président et de l'Assemblée.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE 1914

Chapitre premier

Les recettes se sont élevées à fr.	2.725 60
Les dépenses » » fr.	1.553 30
	<hr/>
accusant un boni de..... fr.	1.172 30
	<hr/> <hr/>

auquel il faut ajouter fr. 46 de jetons donnés par M. Deloche.

Détail des recettes

37 résidants	Jetons A 13, fr.	45 50	
	» B 376	188 »	
	Espèce	876 50	876 50
		<hr/>	
		1.110 »	
3 diplômes		30 »	
18 non résidants		270 »	
23 correspondants		230 »	
Subvention Conseil général..		600 »	
» » municipal		500 »	
» de l'Etat (publicat.)		200 »	
Remboursement des médailles		16 60	
Reliquat Clauzel		2 50	
		<hr/>	
		2.725 60	
En caisse au 31 décembre 1913		495 70	
		<hr/>	
		<u>3.221 30</u>	

Détail des dépenses

3 factures Chastanier	856 »
Teisserès, convocat, distrib..	100 »
» encaissements et divers	28 50
Local Société d'Agriculture ..	100 »
Garçon » »	30 »
Concierge des Beaux-Arts....	60 »
Séance publique	30 50
Annales du Midi	12 50
Droit de garde	10 60
Prix de l'Académie	300 »
Timbres sur 25 chèques	2 50
	<hr/>
A reporter	1.530 60

	Report...	1.530 60
	2 feuilles papier timbré.....	1 20
	Timbres pour encaissements .	8 75
	Retenue de la Poste.....	8 50
	Divers.. ..	4 75
		<hr/>
		1.553 80
	Versé banque Arnaud	500 »
		<hr/>
		2.053 80
442 »	payé par banque Arnaud	
313 10 »	» Molines	
		<hr/>
755 10	à retrancher	755 10
		<hr/>
		1.298 70
	En Caisse...	1.922 60
		<hr/>
		3.221 30
		<hr/> <hr/>

Chapitre II. — Jetons.

Jetons A, solde 5, rentrés 13, don Deloche 12 : 30. Distribués 7 ; solde à nouveau 23.

Jetons B, solde 4 ; rentrés 376, don Deloche 8 : 388. Distribués 392 ; il manque 4 jetons.

Jetons A pour concours 18, jetons B 36.

Chapitre III. — Compte de réserve.

Solde ancien	fr. 2.210 05
augmenté des revenus fr.	160 »
	<hr/>
Solde à nouveau.....	2.370 05

Chapitre IV. — Fondation Maumenet

Solde ancien	fr.	1.736	50
augmenté des revenus	fr.	2.533	»
		<hr/>	
		4.269	50
Bourses distribuées ..	fr.	2.700	»
		<hr/>	
Solde		1.569	50

Chapitre V. — Fondation Jules Salles

Solde ancien	fr.	375
augmenté des revenus.	fr.	300
		<hr/>
		675
Distribué 2 prix de 200 fr..		400
		<hr/>
Solde		275

M. *Reinaud* ajoute ensuite quelques mots au sujet de la révision des statuts. M. le Préfet, par une lettre du 29 novembre 1914 adressée à M. le Maire, réclame l'accomplissement de certaines formalités, entr'autres l'envoi de 10 exemplaires des statuts révisés, pour qu'il soit donné suite à la demande de l'Académie. L'Assemblée autorise M. *Reinaud* à faire le nécessaire pour se conformer aux exigences de la loi.

La séance prochaine est fixée au 8 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 8 mars 1915

Présent : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, docteur Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, Peyron, Margier, Kahn, Fernand Roux, Bouisson, de Vallavieille, Convergne, Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du lundi 8 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait part à l'Assemblée d'une lettre qu'il a reçue de M. Joseph Didiée, secrétaire de l'Académie de Vaucluse. M. Didiée désirerait connaître si l'Académie de Nîmes a contribué pécuniairement aux œuvres de guerre et dans quelles conditions.

Il lui a été répondu que l'Académie de Nîmes ne disposait pas de ressources pouvant être affectées à ce genre d'œuvres et que chaque membre de la Compagnie y contribuait selon ses moyens soit individuellement, soit solidairement avec le groupement professionnel auquel il appartient.

M. le *secrétaire* communique également les poésies que lui a adressées M. Roux Albert, *membre correspondant*.

M. le trésorier fait observer que le Bureau n'ayant reçu aucun travail sur un des trois sujets proposés pour le concours de 1915 : *Henri Révoil*, *Jules Canonge*, *Adolphe Jourdan*, l'Académie pourrait disposer des prix du concours pour récompenser telle œuvre patriotique, telle invention qu'elle jugera à propos d'encourager. Quant aux sujets du concours, ils sont maintenus et le dernier délai d'envoi est fixé au 31 décembre 1915.

D'autre part, M. le trésorier donne connaissance d'une lettre que lui a adressée M. Chastanier, imprimeur des *Mémoires* et du *Bulletin des séances*. M. Chastanier demande que le prix convenu de la feuille du *Bulletin* soit porté de 15 fr. à 24 fr. Il se déclare dans l'impossibilité de continuer un travail de ce genre à ce prix en raison de l'élevation des prix du papier et de la main-d'œuvre. Il s'engage à maintenir pour la publication des *Mémoires* le prix de 50 fr. la feuille.

L'Assemblée trouve l'augmentation un peu trop sensible, propose le prix de 20 fr. la feuille et invite M. Reinaud à traiter avec M. Chastanier au mieux des intérêts de l'Académie.

On passe aux lectures.

M. Jouve lit son étude sur la tutelle des orphelins de guerre. Son très beau travail traite d'une lacune importante dans la préparation de la guerre, de l'absence d'une législation spéciale en faveur des orphelins laissés par les héros morts pour la patrie.

Il est à désirer qu'une procédure obligatoire et tutélaire soit organisée à bref délai avec le concours du juge de paix ou de tout autre représentant de la justice pour diriger le conseil de famille et réunir les pièces nécessaires en vue de l'obtention d'une retraite ou d'un secours.

Il y aurait lieu d'assimiler les victimes du glorieux accident de la guerre à celles des accidents du travail auxquelles la loi du 9 avril 1898 confère l'assistance judiciaire de plein droit et de compléter la loi du 26 décembre 1914, qui exempte les orphelins des défenseurs de la patrie de tout impôt de mutation par décès en les exemptant de tous frais pour toute procédure concernant leur tutelle.

M. *Jouve* signale des manifestations du sentiment public à ce sujet : la conférence de l'alliance d'hygiène sociale, la fondation de l'œuvre des pupilles de la guerre et d'autres institutions analogues.

M. *le chanoine Bonnefoi* indique le concours que pourraient apporter des œuvres déjà anciennes qui s'occupent des orphelins. Mais il s'agit ici surtout d'organiser une sorte de tutelle légale pour laquelle l'intervention du législateur est indispensable.

M. *Elie Peyron* propose à l'Académie de s'associer aux conclusions de ce travail. Sa proposition est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée émet le vœu que les dispositions législatives assurent plus complètement la tutelle des orphelins de la guerre, rendent obligatoire l'intervention judiciaire en faveur des mineurs

indigents dont les pères sont morts pour la patrie et leur accorde la gratuité absolue de tous les actes et procédures concernant soit la constitution, soit le fonctionnement des conseils de famille.

M. Guérin lit ensuite son conte patois :
Lou souldat réfourma.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance est fixée au lundi
12 avril.

Séance du 12 avril 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Dr Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Fernand Roux, Bouisson, de Vallavieille, Convergne ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 8 mars est lu et adopté.

M. le *président* dépose une brochure qu'il a reçue de M. Palatan, intitulée : *Le paiement des loyers et le Moratorium*. M. Fernand Roux accepte de faire un rapport à l'Académie sur l'étude de M. Palatan et sur cette question de droit toute d'actualité.

M. le *président* donne ensuite connaissance d'une lettre qu'il a reçue par laquelle M^{lle} A. Ducamp Gide sollicite le Prix Jules Salles.

Les membres de la *Commission des publications* et de la *Commission des legs Maumennet et Jules Salles* sont prévenus qu'ils seront convoqués le vendredi 16 avril, à 5 heures du soir.

M. le *trésorier* fait distribuer le Bulletin des séances de l'année 1913 et M. le *secrétaire* annonce la distribution des Mémoires

de l'Académie de l'année 1912, pour la prochaine séance.

On passe aux lectures inscrites à l'ordre du jour.

M. le chanoine Bonnefoi lit son travail intitulé : *Les flottes aériennes et la guerre actuelle.*

M. Jouve, à son tour, prend la parole pour donner connaissance de sept poèmes que M. le pasteur Février lui a adressés.

L'intention de l'auteur était de permettre à la Compagnie de fixer son choix sur deux ou trois de ces poèmes pour les lectures de la séance publique. Comme cette séance publique n'aura pas lieu, l'Académie décide que la *Commission de publications pour les Mémoires de l'année 1915* réservera une place à quelques-uns de ces poèmes dont le choix sera fait en temps opportun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance est fixée au lundi 10 mai 1915.

*Séance de la Commission des publications
du 16 avril 1915*

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Guérin, *secrétaire-adjoint* ; Jouve, Kahn et Peyron, *membres de la Commission*. M. de Vallavieille s'est fait excuser.

La Commission, après s'être rendu compte des travaux lus aux séances de l'Académie au cours de l'année 1913, décide d'adopter pour la publication des Mémoires de l'Académie de l'année 1913, le programme suivant :

1^{re} PARTIE. — Pièces liminaires lues en séance publique du 10 juin 1913 :

1. M. le chanoine BONNEFOI, *président* : *L'atmosphère, grande voie de communication entre les peuples*.

2. M. Emile REINAUD : *Le Pont du Gard*.

3. M. Michel JOUVE : *Compte-rendu des travaux de l'Académie en 1912*.

4. M. Raymond FÉVRIER : *Sonnets égyptiens*.

5. M. Félix MAZAURIC : *Distribution des récompensés.*

6. M. Paul CLAUZEL : *Rapport sur les concours, legs Maumenet, Jules Salles.*

7. M. Pierre GUÉRIN : *Noste mairo Charlet.*

2^{me} PARTIE. — Obsèques et oraisons funèbres de membres résidants, correspondants, honoraires :

1. M. Melchior DOZE, décédé le 10 avril 1913 — Discours prononcés par MM. Bonnefoi et La Haye:

2. M. le chanoine Camille FERRY, décédé le 19 mai 1913 — Article nécrologique de M. Maurin (*Revue du Midi*).

3. M. Fernand BRUNETON, décédé le 14 décembre 1913 — Discours prononcé par M. Maurin.

3^{me} PARTIE. — Travaux :

1. M. MAURIN : *Mouvement économique du Gard sous le Premier Empire.*

2. M. BONDURAND : *Etude sur les portraits des évêques Séguier, La Parisière et Colbert.*

3. M. Elie PEYRON : *Etude sur Benoit Malon.*

4. M. GUÉRIN : *Des types de famille et des causes de désorganisation de la famille dans une commune rurale du Midi (Milhaud — Gard).*

5. Jean REBOUL : *Poésies patoises inédites.*

6. M. MAZAURIC : *Découvertes archéologiques.*

7. M. Albert ROUX : *Sépultures typiques de l'époque barbare (Blauzac).*

Quelques observations sont échangées à propos du dépôt des manuscrits.

M. Jouve exprime le regret que les manuscrits ne soient pas remis à l'issue des séances où la lecture en est faite, au moins ceux qui doivent servir à la composition des Mémoires et dont la publication est exclusivement réservée à cet effet.

M. Reinaud déclare avoir déjà en main quelques-uns des manuscrits qui ont été signalés plus haut pour les Mémoires de 1913.

M. Guérin demande à ce propos ce que deviennent les manuscrits ainsi que les dossiers des séances de l'Académie.

Il considère les pièces de ces dossiers comme de précieux documents d'archives qui devraient être groupés en liasses, avec date et numéro. En raison des origines déjà anciennes de l'Académie, celle-ci pourrait posséder actuellement un fond d'archives et de manuscrits d'un très grand prix. Il est décidé qu'on prendra les mesures les plus efficaces pour réunir dans le plus bref délai les manuscrits dont la publication est fixée pour les Mémoires de 1913.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Commission des legs Maumenet
et Jules Salles*

Présents : MM. Coulon, *président* ; Renaud, *trésorier* ; Guérin, *secrétaire*, membres du bureau et MM. Delamare, Jouve, Raphel, Margier, Roux et Convergne, *membres de la Commission*.

M. le *trésorier* fait observer que par suite de la mobilisation ou de la suspension de certains cours, la plupart des pupilles de l'Académie ont disparu. Sur 2.533 fr. disponibles, 700 seulement ont été alloués et répartis entre M^{lle} Viguier de Maillane, M. Blanc et M. Cayla-Gay.

D'après les décisions de l'Assemblée dans sa séance du 8 janvier, le moment paraît propice pour rédiger un règlement en conformité avec les intentions du bienfaiteur. La Commission désigne MM. Jouve, Raphel, Convergne et Guérin pour collaborer à la rédaction d'un règlement qui, sans toucher à des sévérités outrées, mette la Compagnie à l'abri d'indulgences facheuses et stériles.

Le projet du règlement élaboré sera soumis à la Commission à la prochaine séance de la Commission.

Pour le legs Jules Salles, M. le *président* fait connaître la demande de M^{lle} A. Ducamp-Gide qui sollicite le prix en offrant de soumettre ses études de peinture à l'examen de la Commission.

M. le *trésorier* propose de retarder la prise en considération de cette demande. Il s'inspire de l'esprit du fondateur qui a voulu récompenser tout aussi bien une invention, une découverte réalisée par un enfant du Gard au cours de l'année qu'une œuvre d'art ou une œuvre littéraire. Comme la suppression de la séance publique permet d'attendre, il est d'avis qu'on remette à plus tard l'examen de la demande de M^{lle} Ducamp-Gide : l'Académie se donnerait ainsi un peu plus de marge au cas où dans ce délai se produirait quelque œuvre intéressante pouvant concourir à ce prix.

La Commission se rend à ces considérations et décide d'inviter M^{lle} Ducamp à faire connaître ses études à la Commission dans une séance prochaine qui sera renvoyée au mois de mai.

D'un commun accord, tant pour l'examen du projet de règlement relatif au legs Maumenet, que pour la décision à prendre à propos du prix Jules Salles, la Commission fixe sa prochaine séance au vendredi 7 mai à 5 heures du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance de la Commission du legs Maumenet
et du prix Jules Salles du 7 mai 1915*

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; docteur Delamare, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, Margier, Fernand Roux ; Guérin, *secrétaire*.

* M. *Convergne* exprime par lettre à M. le Président son regret de ne pouvoir assister à la réunion de la Commission par suite d'un déplacement qui lui est imposé pour affaires de service.

La Commission, avant d'entrer en séance, a longuement examiné les œuvres présentées par M^{lle} André Ducamp. Quelques pastels sont très favorablement appréciés, entr'autres celui d'une tête de jeune fille, poussé à fond et achevé et l'ébauche d'un portrait de jeune fille, mis en valeur par des effets très heureux de ton et de couleur. Le souvenir des œuvres exposées l'année précédente pour l'obtention du prix Jules Salles est loin de faire tort aux œuvres de M^{lle} Ducamp.

La séance est ensuite ouverte ; lecture du procès-verbal de la séance du 16 avril est faite et adoptée par l'Assemblée.

M. le président, après avoir résumé les impressions des membres de la commission, constaté la progression dont témoignent les œuvres de M^{lle} Ducan, reconnu la valeur très honorable de ces études dont les membres présents conviennent très volontiers, invite chacun de ces membres à formuler son avis en commençant par les académiciens les plus récemment admis. M. *Raphel* est particulièrement écouté en raison de sa compétence toute spéciale. L'un après l'autre, les divers membres de la Commission optent pour que le prix Jules Salles soit accordé à M^{lle} Andrée Ducan.

M. *Reinaud* fait alors remarquer la différence qu'il importe de faire entre le prix Jules Salles et le legs Maumenet. Si M^{lle} Ducan compte poursuivre ses études à Paris, développer son éducation artistique, une subvention du legs Maumenet, renouvelable pendant plusieurs années, lui serait plus avantageuse. Le prix Jules Salles au contraire, consacre un travail en pleine production, dont la formation est achevée. Il exclut son bénéficiaire de toute prétention à des subventions ultérieures pour le perfectionnement de son talent artistique

M. *Raphel*, qui avait été chargé de la partie essentielle d'un projet de rédaction pour un règlement relatif à l'application du legs Maumenet, fait observer que si l'on réserve le prix Jules Salles d'une part et que d'autre part le règlement adopté mette M^{lle} Ducan dans l'impossibilité d'obtenir une subvention du legs Maumenet, elle sera déboutée à la fois des deux côtés, bien que ses œuvres aient paru très méri-

tantes. Il propose alors, avant de procéder à un vote d'ensemble et définitif, d'examiner le projet de règlement.

La proposition est acceptée. Lecture est alors donnée par M. *Raphel* : 1° des considérants qui mettent bien en vue les intentions du bienfaiteur, et l'esprit dans lequel doivent être choisis et maintenus les pupilles du legs Maumenet.

2° Des conditions qui devront être exigées pour les candidats appartenant à la section des Beaux-Arts : architecture, sculpture, peinture, musique, etc.

Les notes sur les conditions à exiger des étudiants des facultés de médecine, de droit, de sciences et de lettres, rédigées par M. *Convergne* et lues par M. *Raphel*, ne paraissent pas assez s'inspirer des vœux du Bienfaiteur. Du reste, la Commission d'études désignée pour la rédaction du projet, n'a pas eu le temps de faire la mise au point exacte et a préféré soumettre à l'Assemblée de simples notes à propos desquelles se manifesterait plus librement l'opinion et la critique de chacun.

M. *Guerin* à son tour, donne lecture des conditions à exiger des pupilles d'enseignement secondaire, soit pour leur accorder une première subvention, soit pour renouveler la subvention accordée.

A cette occasion, M. *E. Reinaud* demande s'il n'y a pas lieu de fixer un minimum d'âge ou une période avancée des études secondaires, afin d'éviter une prolongation

indéfinie de la subvention en faveur de jeunes gens dont les aptitudes supérieures ne se révéleraient pas au point de s'imposer. Une discussion très intéressante s'engage à ce sujet. MM. *Bonnefoi* et *Mazauric* désireraient qu'on put permettre à des sujets d'élite de l'enseignement primaire de faire leurs débuts dans l'enseignement secondaire par cette subvention. On leur fait remarquer que le système des bourses tel qu'il est pratiqué par les villes, le département et l'Etat rend très facile l'accès de l'enseignement secondaire à des enfants très bien doués. Après un échange d'observations où prennent part MM. Roux, Delamare, Margier, Jouve, Reinaud et Guérin, la Commission décide à l'Assemblée la classe de 2^e comme classe de début pour les candidats au legs Maumenet qui auront satisfait aux conditions exigées. La Commission d'études est ensuite invitée à se réunir pour mettre au point la rédaction définitive du règlement qui sera soumis à l'approbation de l'Académie dans sa séance du 10 mai.

M. *Raphel* demande alors la parole pour signaler à l'attention de la Commission que l'ensemble des conditions imposées aux candidats de la section des Beaux-Arts et reconnues nécessaires met en fâcheuse posture M^{lle} *Andrée Ducamp* qui risque fort de renoncer à toute subvention du legs Maumenet. Il conviendrait donc, puisqu'on l'a invitée à exposer ses tableaux à l'examen de la Commission pour le prix Jules Salles, de proposer pour le prix Jules Salles M^{lle} *Ducamp*, si on l'en juge digne.

On procède à un vote général. A l'una-

nimité, la Commission décide de proposer au vote de l'Académie pour le prix Jules Salles, Mlle Andrée Ducamp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 10 mai 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, docteur Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Raphel, Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn. Fernand Roux, de Vallavieille, Bascoul ; Guérin, *secrétaire*.

M. *le secrétaire* donne lecture des procès-verbaux de la séance du 12 avril et de la séance du 7 mai tenue par la *Commission du legs Maumenet* et par la *Commission des publications*. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. *de Vallavieille* fait observer qu'il s'est excusé de son absence à la séance du 7 mai et que mention n'en a pas été faite. M. *le secrétaire* promet de réparer cette omission, qui résulte d'un oubli involontaire.

M. *le président* adresse ensuite ses souhaits de bienvenue en son nom et au nom de la Compagnie, à M. *l'abbé Bascoul*, curé de St-Charles qui, du fait de sa nomination à la cure de St-Charles, devient de droit *membre résidant* de l'Académie.

Il signale en passant les très intéressants articles que M. *l'abbé Bascoul* a publiés dans la *Revue du Midi* et il forme le vœu

que le fin lettré, l'esprit délicat que s'est montré notre nouveau confrère ne tarde pas à nous charmer d'œuvres nouvelles où brilleront à coup sûr son érudition et l'amour des belles-lettres.

M. *l'abbé Bascoul* remercie en termes émus. Il se défend avec modestie contre les éloges qui viennent de lui être décernés. Il assure à la Compagnie toute sa bonne volonté et tous ses efforts pour répondre dignement à l'attente de l'Académie.

M. *le président* rappelle que le siège occupé par M. *Bascoul* est le siège du regretté *chanoine Nicolas*, décédé le 1^{er} août 1914. Cette succession est indiquée à la fois par des raisons de date et de convenances.

M. *le président* passe alors au projet de révision des statuts de la Compagnie qui lui a été renvoyé par le Conseil d'Etat. M. le Préfet dans une lettre datée du 29 avril adressée à M. le Maire de Nîmes réclame au nom du Conseil d'Etat une refonte générale des statuts proposés. Il signale un certain nombre d'articles qui doivent être introduits littéralement conformes aux formules modèles fournies par le Conseil d'Etat.

M. *le président* fait observer que l'acceptation de ces articles ferait de l'Académie de Nîmes une sorte de société de capitaux et que les textes imposés resserreraient notre Compagnie dans un cadre très étroit sans aucun rapport avec l'esprit qui a présidé à sa fondation. A coup sûr, par suite des circonstances actuelles, le Conseil d'Etat ne

s'est pas pénétré des origines, de la nature et de l'objet de l'Académie de Nîmes. A l'unanimité, l'Assemblée décide de renvoyer les observations du Conseil d'Etat à l'examen de la Commission du projet de révision des statuts.

M. *Fabre*, à propos de la discussion signalée dans le procès-verbal de la séance du 7 mai (*Legs Maumenet, prix Jules Salles*) désire savoir si M^{lle} A. Ducamp-Gide a été suffisamment éclairée sur la différence qui existe entre les avantages du legs Maumenet et ceux du prix Jules Salles.

M. *le président* répond qu'on a éveillé l'attention de M^{lle} Ducamp, bien qu'on n'eut pas à diriger son choix et qu'elle a exposé ses tableaux pour l'obtention du prix Jules Salles.

Du reste, M. *le président* propose de passer à la lecture du projet de règlement élaboré par MM. *Raphel, Jouve, Convergne et Guérin*. Ce projet fixant les conditions d'application du legs Maumenet, les membres de l'Académie seront mieux édifiés pour se prononcer sur le refus ou la remise du prix Jules Salles à M^{lle} Ducamp.

M. *Raphel* donne lecture de ce projet de règlement. Il fait suivre sa lecture des explications qui en indiquent l'esprit, la portée et surtout l'utilité.

M. *le président* demande ensuite à l'Assemblée si elle est d'avis de passer à une discussion générale ou à un examen particulier du projet, article par article.

L'Assemblée opine pour le renvoi de la discussion de ce projet à la prochaine séance.

On revient alors au vote de la Commission des legs Maumenet et Jules Salles, qui proposait M^{lle} A. Ducamp pour le prix Jules Salles.

A l'unanimité, cette proposition est adoptée et le prix Jules Salles est décerné à M^{lle} Andrée Ducamp-Gide.

M. Jouve demande la parole pour signaler à l'Académie que son vœu émis le 8 mai en faveur de dispositions législatives, protectrices des orphelins de la guerre n'est pas un fait isolé.

D'après le journal *Le Temps*, du 30 avril, sur l'initiative de M. Léon Bourgeois, un grand nombre de sénateurs ont déposé une proposition de loi tendant à la création d'une œuvre nationale, intitulé « *Office national des pupilles de la nation* ».

Le Sénat a pris en considération ce projet de loi dans sa séance du 6 mai. D'autre part, une grande association vient de se former avec l'appui des pouvoirs publics pour la protection des orphelins de l'armée.

M. le président exprime à M. Jouve les remerciements de l'Académie pour le vœu que l'intéressante étude de notre confrère sur les orphelins de la guerre nous a permis de rédiger antérieurement à tout projet de mesure législative.

On passe ensuite aux lectures inscrites à l'ordre du jour.

M. *Gustave Fabre* lit la préface dont M. Bigot nous donne la primeur et qu'il réserve à une anthologie de poésies languedociennes publiée par ses soins : cette préface a pour titre *La poésie patriotique de langue d'oc (1870-1915)*.

M. *Margier*, très aimablement, cède son tour de lecture à M. *Guérin*, qui le remercie très vivement.

M. *Guérin* donne alors lecture de son travail intitulé *Statistique de guerre dans une commune rurale pendant les 9 premiers mois de la guerre*.

L'heure étant avancée et l'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à la séance prochaine qui est fixée à la date du 7 juin.

La séance est levée.

Séance du 7 juin 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; E. Reinaud, *trésorier* ; docteur Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, pasteur Trial, de Pougnaudresse, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Kahn, Fernand Roux, de Vallavieille, Convergne ; Guérin, *secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 1915 est lu et adopté.

M. le *président* communique à l'Assemblée une allocution en l'honneur du doyen d'âge de l'Académie, M. *Elie Mazel*, décédé le 22 mai et inhumé le 24 mai 1915. M. *Elie Mazel*, dans sa modestie, ayant exprimé le désir qu'aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe, M. le *président* se fait un devoir très cher de rappeler en termes émus à la Compagnie les qualités d'esprit et de cœur qui firent de M. *Elie Mazel* le plus sympathique des confrères, un savant apprécié, un Romanisant de la première heure.

Il dépose sur le bureau la brochure de M. le *pasteur Trial*, intitulée *Sermons patriotiques*, gracieusement offerte à l'Académie à titre d'hommage.

Il fait part ensuite de la lettre de remerciement qu'il a reçue de M^{lle} Andrée Ducamp-Gide, reconnaissante à la Compagnie du prix Jules Salles qui lui a été décerné à l'unanimité.

Il rappelle à l'Assemblée l'invitation annuelle qui lui est faite par M. le Maire de la ville de Nîmes d'avoir à désigner un délégué membre de la commission chargée de la répartition du legs Boucher de Crève-cœur de Perthes pour l'année 1915.

L'Assemblée consultée, s'empresse de confier cette délégation à M. le président Coulon et à son défaut à M. le colonel Robin, ancien vice-président.

M. le secrétaire entretient la Compagnie sur un manuscrit trouvé par M. Mazauric, bibliothécaire, dans les papiers du regretté secrétaire perpétuel, M. Clauzel. Ce manuscrit a pour auteur M. Arthur de Cazenove, membre correspondant. Il date de l'année 1913. Le sujet est *Vieilles « Lunes » du Gévaudan, du Rouergue et du Velay*. Il s'agit de disques en cuivre appliqués aux œillères et au frontal des mules au moyen-âge. Cette étude témoigne d'une réelle érudition et fournit des indications précieuses sur les marchés des bestiaux au moyen-âge, sur les anciennes routes pratiquées dès le XII^e et le XIII^e siècle, sur les rapports de la Catalogne avec le Midi de la France.

Il semble bien qu'il y ait eu promesse de M. Clauzel de publier ce travail dans les Mémoires de 1913. Depuis, l'auteur, colonel au Mans, est tombé victime de la guerre. Ce serait rendre un hommage mé-

rité à M. *Arthur de Cazenove* que d'adjoindre son étude si intéressante aux travaux dont la publication a été votée pour les Mémoires de 1913. L'Académie adopte cette proposition à l'unanimité.

M. *le président* demande alors à l'Assemblée son avis sur la méthode à suivre pour l'examen du projet de règlement. On décide de procéder à la lecture des articles proposés et de voter successivement sur chacun d'eux. Les cinq premiers articles sont adoptés un par un. Le sixième est également adopté pour la partie relative aux Beaux-Arts, à la Médecine, au Droit, aux Sciences et aux Lettres dans l'Enseignement supérieur. La partie relative à l'Enseignement secondaire et qui limite l'octroi de la subvention à partir de la classe de 2^e seulement suscite des observations de la part de M. *le chanoine Bonnefoi*. Ce dernier signale le cas où un enfant donnant les plus belles espérances serait mis dans l'impossibilité de poursuivre ses études avant d'arriver à la classe de 2^e par suite d'un revers de famille par exemple. On lui oppose la prodigalité qui est faite des bourses communales ou départementales, permettant de remédier à des situations de ce genre, mais il invoque pour les clients de l'Enseignement libre le droit de ne pas user de ces bourses affectées exclusivement aux établissements de l'État. La discussion s'engage entre MM. *Reinaud, Mazauric, Roux, Bonnefoi, de Vallavieille, Albert Durand, Guérin*. MM. *de Vallavieille* et *Albert Durand* appellent l'attention de la Compagnie sur les termes mêmes du testateur qui désire « faciliter l'instruction secondaire ou supérieure

des enfants ou adultes ». M. *Reinaud*, M. *Guérin*, par le tour même de la phrase, donnent au mot « enfants », le sens d'élèves d'Enseignement secondaire, sans y voir aucune intention de désigner des enfants très jeunes et au mot « adultes », le sens d'étudiants d'Enseignement supérieur.

M. *Mazauric* appuie le vœu de M. le *chanoine Bonnefoi*. dans le but de permettre à des sujets remarquables de l'Enseignement primaire d'aborder l'Enseignement secondaire. M. *Guérin* signale la double raison dont s'est inspirée une partie de la Commission pour proposer cette limite de la classe de 2^e, attendre le moment où se révèlent plus nettement les qualités supérieures d'un sujet, éviter une subvention trop prolongée en faveur du même sujet.

Les membres de l'Académie, désireux de se ranger à l'interprétation la plus large du texte et de favoriser tout éveil d'une belle intelligence sans aucune préoccupation d'âge ou de classe, opinent pour la suppression de toute limite d'âge ou de classe dans l'emploi de la subvention.

L'article 7 qui fait un peu double emploi avec certaines parties de l'article 6 est supprimé. Les articles 8, 9, 10 et 11 sont adoptés à l'unanimité.

Ce projet de règlement subira les retouches et modifications votées par l'Assemblée et sera strictement observé dès la prochaine application du legs Maumenet.

On passe aux lectures inscrites à l'ordre du jour.

M. *Margier* lit sa très intéressante étude sur les travaux scientifiques de M. *Paul Béranguier*, qui occupe une place distinguée dans la science malacologique et entomologique en France.

M. *le chanoine Albert Durand* cède aimablement son tour de lecture à M. *le président Coulon* qui donne connaissance de deux très délicats sonnets de M. *Bosc*, l'un sur la halle d'Ypres, l'autre sur la mort d'un ami, M. *Marcel Roger*, tombé glorieusement au combat d'Étain.

M. *le président*, malgré l'heure avancée, demande à l'Académie de vouloir bien accorder un tour de faveur à M. *le pasteur Trial*, qui s'est offert à lire un poème intitulé : *Le Kaiser et le Christ*. M. *Trial* s'excuse de ses absences dues aux exigences de son ministère et s'estime heureux d'apporter en passant sa contribution aux séances de l'Académie. La séance se termine par la lecture de sa poésie.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est remise à la séance prochaine qui est fixée au 5 juillet 1915.

La séance est levée.

RAPPORT

sur la question de répartition du legs Maumenet

Lorsqu'un candidat à l'une de nos grandes écoles nationales : Polytechnique, Normale supérieure, St-Cyr, Centrale, Forestière, Arts et Métiers, fait une demande de bourse aux corps élus ou à l'Etat, il se réclame généralement :

1° De la situation de fortune et de famille de ses parents ;

2° De ses aptitudes personnelles, de son application au travail, de son mérite, enfin de ses succès s'il en a déjà obtenus.

Or, le plus important de ces succès de jeunesse est bien l'admission à la grande Ecole, et l'on peut dire qu'il n'a jamais été accordé de bourses d'études au candidat refusé à l'examen de Polytechnique, pas plus, du reste, qu'il n'a été accordé de bourse de licence au candidat refusé au baccalauréat.

Le legs Maumenet, que votre Compagnie a la charge de distribuer, est destiné à aider, à subventionner, les candidats peu fortunés qui se destinent à d'autres Ecoles

et qui suivent la carrière artistique ou les hautes études des facultés.

Le produit du legs doit être employé, selon la volonté du donateur, à faciliter l'instruction secondaire ou supérieure des enfants ou des adultes dénués de fortune, tant filles que garçons, sans égard à leur religion, à leur pays et même à leur nationalité.

M. Maumenet s'est rapporté à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il laisse et la répartition des revenus en provenant suivant ses intentions.

Son vœu est que le choix des bénéficiaires, dont on payera tout ou partie des frais d'instruction et d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute autre considération.

Autant que possible, un même protégé sera poussé, dit-il, jusqu'aux plus hautes études : et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée pendant un an pour lui permettre de chercher une position.

Tel est le dispositif du legs.

Sans insister sur les cas individuels des premiers pupilles de l'Académie, il doit nous être permis d'indiquer que depuis 1897, plusieurs ont obtenu des subventions sans contrôle suffisant et sans autre recommandation que le titre d'élève peu fortuné ; que pour quelques-uns les résultats obtenus sont restés à peu près nuls, ou n'ont abouti qu'à des situations médiocres et qu'il était inutile d'encourager ; que dans d'autres cas

les pupilles auraient facilement pu se passer de la subvention, deux ou trois ans après qu'elle leur avait été accordée, puisqu'ils gagnaient plus qu'il ne leur était nécessaire pour la continuité de leurs études.

En résumé, pour un cas brillant et deux ou trois excellents choix que l'Académie a patronnés pendant les dix-sept premières années d'application, combien de cas douteux avons-nous à enregistrer, sans parler de l'encouragement inutile à de faux artistes ou à des élèves médiocres pour la situation desquels notre Compagnie est intervenue en pure perte ?

C'est afin d'éviter ou de diminuer dans une certaine mesure les fausses ou fâcheuses vocations, qu'il nous a paru nécessaire de fixer un minimum de garanties que l'Académie devra exiger à l'avenir des candidats à ses subventions.

Qui renseignera exactement l'Académie ?
Qui fixera exactement ce minimum ?

Pour ce qui concerne les grandes Ecoles Nationales, nous répondrons tout de suite que ce minimum est généralement fixé par le règlement de chacune de ces grandes Ecoles : être reçu d'abord, subir avec succès les examens de facultés, ou obtenir des récompenses au cours des études.

Voilà des renseignements certains qu'il est facile d'obtenir au secrétariat de chaque Ecole ou de chaque Faculté. Au surplus, il est facile à l'Académie d'obtenir un exemplaire du règlement de chaque Ecole Nationale.

Comment décider qu'un jeune garçon,

suivant les cours de l'une de nos Écoles municipales des Beaux-Arts ou du Conservatoire, sera dans l'avenir l'homme supérieur dont parle Maumenet ?

Ceci est plus difficile. Il est plus possible de se tromper à ce choix ; pourtant l'avis des directeurs des Ecoles spéciales de la Ville, l'avis des chefs d'institutions appuyés par les renseignements fournis par les professeurs pourraient utilement servir.

Mais vous ne subventionnerez, nous dirait-on, que les forts en thèmes ? les vainqueurs des concours ? les décrocheurs de tymbales et de médailles ? C'est justement le but que nous poursuivons. Nous croyons qu'il ne faut pas trop diviser la subvention en petites sommes si l'on veut la rendre efficace.

Nous estimons d'autre part, qu'il n'est pas absolument nécessaire de distribuer annuellement le total de la subvention si les candidats sont médiocres. Nous croyons qu'il est nécessaire de songer aux cas intéressants qui pourront se présenter et pour cela nous proposons de créer une réserve alimentée par les reliquats provenant des parties de subventions non utilisées.

Certainement le projet de règlement que nous avons l'honneur de vous présenter dans ce but, ne saurait prévoir tous les cas d'espèce, mais il pourra faciliter le choix dans une certaine mesure, et n'aurait-il pour résultat que d'écarter certains inaptes en les rejetant à des carrières plus modestes mais aussi honorables, il doit être pris en considération.

Le rapporteur,

MAX RAPHEL.

PROJET DE RÈGLEMENT

ART. 1

Les candidats aux bourses d'études (legs Maumenet) devront se faire inscrire un mois avant qu'il soit statué sur leur demande par la commission à l'Académie.

ART. 2

Ils joindront à leur demande les pièces justificatives indiquant qu'ils ont déjà, par leur travail et leur application, mérité la subvention qu'ils sollicitent.

ART. 3

Ainsi constitué, le dossier de chaque demande sera communiqué, par les soins de M. le Secrétaire perpétuel, aux membres de la commission, à la séance qui précèdera la réunion de cette commission.

ART. 4

Une enquête sera faite sur chacune des demandes par deux commissaires délégués par l'Académie.

ART. 5

Les résultats de cette enquête seront présentés sous la forme d'un rapport résu-

mé à la commission. Ils indiqueront la situation morale du candidat, la situation de fortune de sa famille et les charges de cette famille.

ART. 6

Un minimum de garanti sera exigé des candidats qui auront satisfait à l'enquête. Ces garantis, différentes suivant les cas, comprendront :

BEAUX-ARTS. — Lorsqu'il s'agit d'un candidat à l'Ecole des Beaux-Arts ou au Conservatoire de musique :

1° L'attestation du directeur des Ecoles municipales constatant que le candidat a obtenu la plus importante récompense au concours de fin d'année de ces Ecoles.

2° Le certificat de réception du candidat à l'examen concours d'entrée de l'Ecole.

3° Lorsque le candidat sera reçu définitivement (cas des peintres, sculpteurs, graveurs) il devra présenter tous les ans le duplicata de la feuille de valeurs délivrée par le secrétariat de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

Lorsqu'il s'agira d'un candidat à l'Ecole des Arts décoratifs :

1° L'attestation du directeur de l'Ecole municipale constatant que le candidat a obtenu la plus importante récompense au concours de fin d'année.

2° L'Ecole des Arts décoratifs étant une école ouverte à tous *sans concours ni examen*, le candidat devra justifier des raisons

qui lui font choisir l'École des Arts décoratifs ; il dira s'il a une profession d'art, si son apprentissage est terminé et s'il est capable de subvenir en partie à son entretien.

3° Il présentera sa feuille de valeurs et le certificat du directeur de l'École.

Les architectes sont reçus une fois pour toutes à la suite d'un concours au moment du renouvellement annuel.

Les peintres, sculpteurs et graveurs doivent recommencer deux fois par an le concours d'admission, jusqu'à ce qu'ils en soient exemptés et définitivement admis à tous les concours par l'obtention d'une 3^e médaille. Ils doivent donc faire la preuve, à chacune de leur demande qu'ils sont bien admis et *non suppléants*.

La feuille de valeurs fixe d'une manière absolument certaine tous les succès de l'élève. Elle est muette sur les insuccès.

Bien souvent, des candidats malheureux ou insuffisants aux concours des Beaux-Arts se rabattent sur l'École plus facile des Arts décoratifs. Dans ce cas, le candidat ne pourra obtenir aucune subvention de l'Académie avant d'avoir subi avec succès les épreuves du concours à l'École des Beaux-Arts.

Si, au contraire, il s'agit d'un ouvrier d'art, celui-ci pourra recevoir une subvention, mais comme il gagnera en grande partie sa vie, cette subvention devra être moins importante.

MÉDECINE. — Lorsqu'il s'agira d'un candidat étudiant en médecine :

Pour le P. C. N., l'allocation sera accordée pour un an sur avis favorable des professeurs de l'enseignement secondaire.

Pour la première année de médecine, l'allocation sera accordée après obtention d'une mention au P. C. N.

Pour la deuxième année, après examen subi avec mentions.

Pour la troisième année, sur titre d'externe des hôpitaux acquis en deux années d'études.

A. — Si le candidat veut terminer ses études, l'allocation lui sera renouvelée autant que ses notes d'examen seront bonnes.

B. — Si le candidat prépare l'internat, l'allocation lui est continuée pendant deux ans en province et trois ans à Paris.

C. — Si cependant il obtient le titre d'interne provisoire, la somme allouée pourra lui être versée pendant encore un an.

FACULTÉS DE DROIT. — Lorsqu'il s'agira d'un candidat étudiant en droit, les subventions seront accordées au fur et à mesure de la réussite de ses examens et de ses succès aux concours annuels.

FACULTÉS DES LETTRES OU DES SCIENCES. — Lorsqu'il s'agira d'un candidat étudiant dans une faculté des lettres ou des sciences, la subvention sera accordée pour la première année sur certificat

des professeurs de l'enseignement secondaire.

La subvention sera renouvelée au candidat qui aura subi avec succès les concours ou examens de la Faculté des sciences ou des lettres où il prouvera qu'il est inscrit. Les bourses de licence de lettres ou de sciences pourront être cumulées avec la subvention accordée.

ÉCOLES SPÉCIALES DIVERSES. —

Une subvention pourra être accordée pour le candidat élève, soit à une école de vétérinaires, soit à une école agronomique, soit à une école de commerce ou d'application d'électricité, et d'une manière générale, à toutes les écoles spéciales, sous la condition que le pupille ait subi avec succès les examens à ces différentes écoles, et sur l'attestation des directeurs et des professeurs indiquant qu'il est dans le premier tiers des élèves admis.

VOYAGES D'ÉTUDES. — Des subventions spéciales pour voyages d'études pourront être accordées aux anciens pupilles de l'Académie ayant soutenu brillamment une thèse de doctorat, ou sorti dans un très bon rang d'une grande école de l'État.

Le candidat à l'une de ces subventions devra faire connaître le but du voyage projeté et s'engager à en fournir une relation à l'Académie.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE. —

Les candidats à la subvention du legs Maumenet pour les études d'enseignement secon-

daire, devront offrir, comme garanties de leurs aptitudes : soit un certificat délivré par le chef d'établissement où ils auront commencé leurs études, attestant d'heureuses dispositions par les succès obtenus au cours des classes précédentes, soit une déclaration d'admission aux examens de bourse de l'année antérieure délivrée par l'inspection académique.

Dès la deuxième année de la subvention, et chaque année avant la rentrée des classes, les pupilles, pour obtenir le renouvellement de la subvention accordée, devront présenter un certificat de bonne conduite et d'application délivré par le directeur de l'établissement d'instruction où ils ont été admis.

Ce certificat indiquera, en outre :

1° Les notes obtenues par l'élève dans ses compositions, ses places et le nombre des élèves de la classe.

2° Les nominations de l'élève au Palmarès. Au cas où les notes seraient inférieures à la moyenne et où l'élève n'aurait obtenu aucune nomination au Palmarès, la subvention sera supprimée de droit.

ART. 7

La durée de la subvention sera limitée à trois ans pour les études aux Ecoles Nationales des Beaux-Arts, du Conservatoire et des Arts décoratifs.

Dans chacun des cas, l'importance de la subvention sera fixée par la Commission.

ART. 8

La subvention devant être considérée comme un prêt d'honneur, le pupille, ses études terminées, devra envoyer, à titre gracieux, à l'Académie, un dessin, tableau, aquarelle, esquisse de sculpture, etc., en reconnaissance du service qui lui a été rendu par l'Académie.

ART. 9

Le pupille qui aura obtenu de l'Académie une subvention pour l'impression d'une thèse, devra remettre quelques exemplaires de son travail à l'Académie.

ART. 10

Le pupille dont la subvention aura cessé par l'application de l'art. 7, pourra obtenir, sur sa demande, une allocation supplémentaire dans le cas d'un concours spécial et coûteux, par exemple le concours du grand prix de Rome, soutenance d'une thèse, voyages d'études. Il devra justifier du bien fondé de sa demande.

ART. 11

En l'absence de candidats sérieux, tout ou partie de l'allocation annuelle provenant du legs Maumenet, pourra être conservé par le trésorier pour former un fonds de réserve en vue de l'application de l'art. 10.

Séance du 5 juillet 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; Emile Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, docteur Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi Raphel, chanoine Albert Durand, Margier, Kahn, Coste, Bouisson ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est lu et adopté.

M. le *président* communique à l'Académie une lettre de M. Albert Roux, *membre correspondant*, qui, de la Haute-Alsace, adresse au Président et à la Compagnie un souvenir touchant sous forme de « *Pensées d'Alsace* ».

M. le *secrétaire* demande à l'Académie son approbation pour le libellé d'une circulaire qu'il se propose d'adresser aux membres non résidants, correspondants et honoraires en vue de les mettre au courant des publications de l'Académie et de leur en faciliter l'envoi. Il donne lecture de ce libellé qui est approuvé.

M. Emile Reinaud soumet à l'Académie une question relative aux manuscrits des candidats aux concours établis par la Compagnie. Couronnés ou non, les manuscrits

appartiennent-ils à l'Académie ou aux auteurs qui ont concouru. Ceux-ci peuvent-ils réclamer et retirer leurs manuscrits après le concours ? L'Assemblée est d'avis que tout manuscrit adressé à l'Académie et traitant d'un sujet posé par elle au concours, lui appartient de fait. Elle a le droit de le garder sous réserve de permettre à l'auteur d'en prendre copie.

A ce propos, M. *Emile Reinaud* fait observer qu'il serait utile de rappeler au public les sujets des concours de 1914 et 1915, pour lesquels aucun manuscrit n'a encore été reçu. Le sujet proposé pour fin décembre 1914 était : *Etude sur l'architecte Revoil, le littérateur Jules Canonge ou le peintre Adolphe Jourdan*, au choix du candidat.

Le sujet, qui n'a point donné de résultat, est proposé à nouveau pour fin décembre 1916.

Le sujet proposé pour fin décembre 1915 est : *Histoire de la Viticulture dans le Gard*. Sans doute, la mobilisation et les conditions actuelles expliquent suffisamment l'absence des candidats et des manuscrits. Mais il est bon de signaler à nouveau par la voie de la presse à l'attention du public les sujets qui ont été proposés par l'Académie, avec leurs dates respectives.

L'Académie approuve les observations de M. *Reinaud* et invite M. le secrétaire à faire le nécessaire pour attirer la curiosité du public et des concurrents possibles sur les sujets des concours de 1915 et de 1916.

On passe aux lectures.

M. le chanoine *Albert Durand*, à l'aide de documents consultés aux Archives départementales, présente un travail fort intéressant sur le traitement des prisonniers de guerre espagnols à Nîmes en 1642, au moment de la campagne faite dans le Roussillon.

M. *Guérin* donne lecture de son conte patois, intitulé : *Li très souïdat*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La séance prochaine est fixée au 11 octobre.

Séance du 11 octobre 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; Emile Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, Maurin, docteur Delamare, Jouve, colonel Robin, chanoine Bonnefoi, de Pougnaressesse, chanoine Albert Durand, Elie Peyron, Kahn, Fernand Roux, Coste, Bouisson, Convergne, Gal et Guérin, *secrétaire-adjoint*.

La parole est donnée à M. *le secrétaire* pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 juillet qui est adopté.

M. *le président* signale à la Compagnie la lettre qu'il a reçue de M^{me} Viguiier de Maillane demandant le maintien de la bourse de 300 fr. accordée par l'Académie à sa fille Mlle Anne-Marie Viguiier de Maillane. Cette demande est renvoyée à l'examen de la Commission des legs, qui se réunira au mois de novembre.

M. *le secrétaire* donne communication d'une brochure adressée aux Sociétés savantes par la *Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais*. Cette brochure est une protestation contre la destruction d'Arras.

M. *le président* déclare au nom de la Compagnie que l'Académie de Nîmes s'as-

socié à cette légitime protestation et invite M. le secrétaire à faire part de ces sentiments à la Commission du Pas-de-Calais.

M. le secrétaire entretient ensuite l'Académie d'une correspondance qu'il a eue avec M. Auguste Bergogne, des Salles du Gardon, auteur de nombreuses poésies. M. Bergogne exprimait le désir d'envoyer à l'Académie une partie de ses œuvres pour être lues en séance publique. Comme les règlements s'opposent à la satisfaction de ce vœu, la Compagnie, pour rendre hommage aux efforts de M. Bergogne, consent avec plaisir à écouter la lecture d'une de ses poésies, intitulée : *Vers la Victoire*.

M. le président met à la disposition des membres de l'Académie les nombreux exemplaires que M. Gache a bien voulu leur adresser gracieusement, de son ouvrage intitulé : *Une Education*. Il charge M. le secrétaire de remercier vivement M. Gache de sa délicate attention, au nom de l'Académie.

M. Gustave Fabre dépose en même temps sur le bureau, à titre d'hommage, la brochure de son sermon prononcé à la fête de Pâques (4 avril 1915), ayant pour titre : *En face d'un sépulcre*.

M. le président donne la parole à M. Gal pour une communication relative à un appareil de physique de son invention. Il s'agit d'un thermomètre différentiel à tension de vapeur destiné à rendre de réels services dans certaines expériences en raison de sa très grande sensibilité. Le lycée de Nîmes a eu la primeur de quelques-unes

de ces expériences, par exemple à propos de la vaporisation. La Compagnie a suivi avec le plus grand intérêt les explications pleines d'humour de M. Gal, qui a fait fonctionner son appareil séance tenante.

On passe ensuite aux lectures.

M. Emile Reinaud lit son émouvante poésie : *L'âme de la France*.

M. Guérin termine la séance par son conte patois : *Li très sent*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine séance est fixée au 8 novembre.

Séance du 8 novembre 1915

Présents : MM. Coulon, *président* ; Emile Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, docteur Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Raphel, Mazauric, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Fernand Roux, Bouisson et Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre est lu et adopté.

M. le *président* présente les excuses de M. de Vallavieille qui a dû s'absenter pour un deuil de famille. Il communique la demande de subvention faite par M. Blanc et celle de M^{me} Cayla-Gay en faveur de son fils qui suit, à la Faculté de Montpellier, les cours du P. C. N. A ce propos, M. le *président* fait observer que la Commission du legs Maumenet devra être convoquée avant la prochaine séance de décembre. Il propose pour la convocation de cette Commission et de la Commission des publications, la date du 3 décembre à 5 heures du soir. Cette proposition est adoptée. D'autre part, il rappelle que, d'après le nouveau règlement adopté par la Compagnie, une enquête doit être faite par deux commissaires élus à cet effet, sur les mérites et la situation de fortune des postulants en vue d'éta-

blir un dossier documenté sur chacun d'eux.

En même temps, il importe de prévenir les candidats sur les pièces qu'ils auront à fournir pour se conformer au susdit règlement. En conséquence, M. le secrétaire est invité à s'inspirer de ce règlement pour donner aux candidats les renseignements nécessaires dans le plus bref délai. On procède à la désignation de deux commissaires : MM. *Raphel* et *Guérin* sont choisis pour procéder à l'enquête réglementaire en temps voulu.

M. le secrétaire a la parole pour diverses communications. A propos des demandes présentées par les candidats au legs Maumenet, il prie M. le Président de vouloir bien interroger la Compagnie sur la conduite que doit suivre le secrétaire au cas où la liste des membres de la Commission du legs Maumenet lui serait demandée. Il fait valoir l'inconvénient de ces communications qui ont pour conséquences des visites plutôt gênantes auprès des membres de cette Commission. La Compagnie se prononce pour le refus de toute communication de ce genre.

M. le secrétaire fait part à la Compagnie d'une carte personnelle d'invitation qu'il a reçue pour assister à la conférence intitulée : *A travers le vieux Reims*, par M. H. Jadard, fixée au 11 novembre, à 3 heures, au Pavillon Marsan. Cette carte est à la disposition du confrère de l'Académie qui pourrait assister à cette conférence.

M. le secrétaire dépose une brochure de

M. *Gache* qui lui a été adressée dans le courant du mois. C'est une allocution prononcée par M. *Gache* à la rentrée d'octobre, devant les élèves de la classe de 3a2 du Lycée de Montpellier et dont la lecture proposée à l'Académie est acceptée.

Il accuse réception d'un envoi qui lui a été fait par M. *Bergogne*, des Salles du Gardon. Il s'agit d'une tragédie intitulée : *Andrada*.

Il donne un aperçu rapide de l'affabulation de la pièce et des intentions qui ont inspiré M. *Bergogne* en adressant sa tragédie à l'Académie de Nîmes. M. *Bergogne* pensait que son travail manuscrit pouvait concourir pour le prix Jules Salles. Il s'est mépris sur les conditions auxquelles ce prix est décerné en tout ou en partie, puisque le prix Jules Salles a pour objet de récompenser les meilleures œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques *parues* au cours de l'année dans le département du Gard.

La Compagnie charge M. *le secrétaire* d'exprimer à M. *Bergogne* ses regrets de ne pouvoir entrer dans ses vues pour l'application du prix Jules Salles.

Enfin, M. *Jules Boudet*, instituteur, exprime le désir d'être renseigné sur les conditions du concours de 1915, relative à une *Etude sur la Viticulture dans la région du Gard*. Satisfaction lui sera donnée par M. *le secrétaire*.

On passe à l'ordre du jour de la séance.

M. *Fernand Roux* fait un rapport oral

sur le travail de M. Palatan : *Paiement des loyers et Moratorium*. Les remarques pleines de finesse, toutes pénétrées d'une science du droit aussi nourrie qu'enjouée que M. Roux fait entendre, sont un régal de délicat et donnent à penser que le rôle de législateur exige à la fois beaucoup de connaissances et beaucoup de réflexion. M. Roux rend, du reste, hommage aux intentions de M. Palatan, dont M. Raphel, son ami, atteste les grandes qualités de cœur et la sincérité.

M. Guérin s'excuse de ne pouvoir lire tout son travail sur les mœurs d'une commune rurale du Midi, par suite de l'heure avancée et aussi d'une fatigue de la gorge. Il communique une partie de cette étude relative aux rapports de sexe à sexe, de famille à famille, de classe à classe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres de l'Académie sont invités à prendre un exemplaire des *Mémoires* de 1913, déposés sur le bureau.

La prochaine séance est fixée au 6 décembre.

*Séance de la Commission du legs Maumenet
du 3 décembre 1915*

Présents : MM. Coulon, *président* : Emile Reinaud, *trésorier* ; chanoine Bonnefoi, Raphel, Mazauric, Margier, Convergne ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

M. Raphel et M. Guérin communiquent à la Commission le résultat de leur enquête sur les demandes de subvention faites par M^{me} Viguiier de Maillane, M. Blanc et M^{me} Cayla.

M^{lle} Viguiier de Maillane, Anne-Marie, a fourni un certificat délivré par le secrétaire de la Faculté des Lettres de Montpellier, constatant son immatriculation à la dite faculté, comme candidate à l'agrégation de philosophie. D'autre part, l'enquête a démontré que M^{lle} Viguiier avait obtenu un prix de la Faculté pour l'excellence de ses études et qu'elle était parfaitement notée.

M. le Recteur, du reste, pour lui témoigner sa satisfaction, l'a déléguée au Lycée de jeunes filles de Nîmes pour enseigner un cours de latin et un cours de philosophie. Il l'a en même temps avertie que par suite de la suppression du concours d'agrégation en 1916, elle pouvait demander que

sa bourse d'agrégation soit reportée de l'année 1916 à l'année suivante.

Les enquêteurs sont d'avis que la subvention du legs Maumenet soit accordée à M^{lle} Viguier en raison de son mérite et de son travail, au cas où la bourse d'agrégation pour l'année 1916 serait supprimée. Mais ils pensent que cette subvention serait inutile au cas où la bourse d'agrégation viendrait s'ajouter au traitement du Lycée de jeunes filles.

La Commission opine à l'unanimité dans ce sens et décide de proposer à l'Assemblée une subvention de 300 fr. en faveur de M^{lle} Anne-Marie Viguier de Maillane, sous condition suspensive que la bourse d'agrégation ne lui sera pas maintenue pendant l'année 1916.

M. Blanc a fourni un certificat de M. Vincent d'Indy, attestant les aptitudes musicales particulières de ce candidat. Cette pièce est très élogieuse et constitue un témoignage de satisfaction précieux.

D'autre part, par son infirmité, par sa situation de famille, M. Blanc paraît digne de la sollicitude de l'Académie. Les enquêteurs proposent d'accorder à ce candidat une subvention de 400 francs et la Commission, à l'unanimité, adopte ces conclusions qu'elle soumet au vote de l'Assemblée.

M^{me} Cayla-Gay a fourni le certificat délivré par M. le Proviseur du Lycée sur les aptitudes de son fils pour lequel elle demande une subvention.

Le jeune Cayla doit suivre les cours du

P.-C-N. à la Faculté de Médecine de Montpellier. Son nom n'a pas paru au Palmarès du Lycée de Nîmes, mais il a pour excuse une santé délicate qui l'a empêché de suivre régulièrement les cours pendant toute l'année. La situation de famille est digne d'intérêt. Les enquêteurs estiment qu'on peut accorder au jeune Cayla une subvention de 200 francs qui, selon les résultats de l'examen du P.-C.-N. à la fin de l'année, pourra être maintenue, supprimée ou même au besoin accrue. La Commission se range à cet avis et propose à l'Assemblée une subvention de 200 francs en faveur du jeune Cayla-Gay.

M. le chanoine Bonnefoi présente une demande de subvention au profit du jeune Baillelte, élève de 2^e à l'Institut St-Félix, à Beaucaire, dont la famille habite Nîmes, rue Séguier. Le père est un modeste employé du P.-L.-M. L'enfant donne les plus belles promesses. La Commission invite M. le chanoine Bonnefoi à donner des renseignements plus complets sur le travail et les aptitudes du jeune Baillelte en communiquant ses notes et ses nominations au Palmarès.

M. Reinaud fait observer qu'en général on accorde une subvention pour des études suivies dans un établissement d'instruction secondaire à Nîmes. L'examen de cette demande est renvoyée à la séance ordinaire du 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance de la Commission des publications
du 3 décembre 1915*

Présents : MM. Coulon, *président* ; Emile Reinaud, *trésorier* ; Mazauric, chanoine Bonnefoi, Kahn, Peyron ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Après l'énumération faite par MM. *Emile Reinaud* et *Guérin*, des lectures inscrites aux procès-verbaux des séances aux cours des années 1914 et 1915, la Commission des publications est d'accord pour proposer à l'Assemblée la publication des travaux suivants dans l'unique volume des Mémoires de 1914 et 1915 :

1° Pièces liminaires de la séance publique du 14 mai 1914.

2° Discours nécrologiques des membres décédés au cours de ces deux années.

3° Chanoine NICOLAS : *Jacques de Casagne*.

4° BOUISSON : *Déchéance du français. — Causes et remèdes*.

5° GUÉRIN : *Etude sur les mouvements de population d'une commune rurale*.

Statistique de guerre dans une commune rurale.

6° Maurice REYNAUD : *L'Education athlétique et la régénération de la race.*

7° Emile REINAUD : *Spectacle de guerre.*

8° JOUVE : *Tutelle des orphelins de la guerre.*

9° MARGIER : *Etude sur les travaux de Paul Béranguier.*

10° Chanoine Albert DURAND : *Prisonniers de guerre d'autrefois.*

11° Elie PEYRON : *Visite en Alsace.*

12° Raymond FÉVRIER : *Ballades et sonnets.*

13° BOSC : *Sonnets de guerre.*

14° GUÉRIN : *Contes patois. Prépau de guerro :*

Lou tounaïe e lou rachalan ;

Lou souldat détermina ;

Lou souldat réfourma ;

Li très souldat.

15° MAZAURIC : *Compte-rendu des travaux archéologiques de 1914-1915.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 6 décembre 1915

Présents : MM. Coulon, *président* : Emile Reinaud, *trésorier* ; Gustave Fabre, docteur Delamare, Lavergne, Jouve, chanoine Bonnefoi, Raphel, chanoine Albert Durand, Peyron, Margier, Fernand Roux, de Vallavieille ; Guérin, *secrétaire-adjoint*.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre est lu et adopté.

M. le *président* invite M. le *secrétaire* à communiquer à l'Assemblée le procès-verbal des séances de la Commission du legs Maumenet et de la Commission des publications du 3 décembre, pour délibérer et voter successivement sur les propositions ou les vœux de ces commissions.

Communication est faite de l'enquête dont MM. *Raphel* et *Guérin* ont été chargés à la suite des demandes de subvention adressées à l'Académie par M^{me} Viguier de Maillane au nom de sa fille, par M. Blanc pour son propre compte et par M^{me} Cayla-Gay au nom de son fils.

M. le *président* soumet à l'examen de

l'Académie les propositions formulées par la Commission et dont la lecture vient d'être donnée pour chacune de ces demandes.

La condition suspensive proposée pour l'octroi d'une subvention de 300 francs à M^{lle} Viguié, au cas où la bourse d'agrégation de 1.500 francs lui serait maintenue par la Faculté de Montpellier est adoptée par l'Assemblée, de sorte que cette subvention sera touchée par M^{lle} Viguié seulement au cas où la bourse d'agrégation ne lui serait pas accordée pour l'année 1916. L'Académie prend acte avec satisfaction des qualités et des mérites dont a fait preuve jusqu'ici M^{lle} Viguié au cours de ses études.

La lecture du certificat de M. Vincent d'Indy en faveur de M. Justinien Blanc obtient l'approbation unanime de l'Assemblée qui accepte les propositions de la Commission et vote à ce candidat la somme de 400 francs.

Pour M. Cayla-Gay, des restrictions sont faites sur la valeur d'études classiques que ne sanctionne aucune nomination au Palmarès du Lycée de Nîmes. Mais la situation de la famille, digne d'intérêt et la santé délicate du jeune Cayla-Gay paraissent des raisons suffisantes pour accorder à ce jeune étudiant une subvention de 200 fr. Il reste bien entendu que l'échec du jeune Cayla à son examen du P.-C.-N. à la fin de l'année scolaire entraînerait ipso facto la suppression de cette subvention.

M. le président passe ensuite à l'examen de la demande faite par M. le chanoine

Bonnefoi en faveur du jeune Baillette Fernand, dont la famille habite rue Séguier, 57.

M. *le président* consulte l'Assemblée pour décider si le jeune Baillette, élève à l'Institut St-Félix, à Beaucaire, se trouve ou non exclu de la subvention du legs Maumenet, du fait qu'il ne suit pas les cours d'un établissement d'enseignement secondaire à Nîmes.

L'Assemblée, se prononçant sur ce cas d'espèce, ne juge pas que la présence de cet élève dans un établissement d'instruction secondaire à Beaucaire soit contraire aux dispositions et aux volontés du fondateur. La lecture que donne M. *le secrétaire* des notes fournies par le directeur et les professeurs de l'Institut St-Félix sur l'élève Baillette impressionne favorablement l'Assemblée. En conséquence, M. *le président*, pour se conformer à la procédure du règlement, propose le choix de deux enquêteurs qui auront à renseigner la Commission du legs Maumenet sur les conditions de fortune et de capacité du jeune Baillette avant la prochaine séance de janvier.

MM. *de Vallavieille* et *Guérin* sont désignés pour procéder à cette enquête.

M. *le président* fait ensuite donner lecture à l'Assemblée du procès-verbal de la Commission des publications.

M. *le secrétaire* soumet à l'approbation de l'Académie le tableau suivant des matières et des travaux destinés à former le volume des Mémoires des années 1914-1915 :

1^{re} PARTIE. — *Pièces liminaires lues à la séance publique du 14 mai 1914.*

2^e PARTIE. — *Nécrologies : Notices biographiques et allocutions nécrologiques relatives aux membres résidants décédés :*

MM. Deloche, 2 mars 1914 ;
de Balincourt, 26 mars 1914 ;
La Haye, 3 avril 1914 ;
Clavel, 6 novembre 1914 ;
Chanoine Nicolas, 1^{er} sept. 1914 ;
Nadal, 14 décembre 1914 ;
Clauzel, 17 décembre 1914 ;
Elie Mazel, 14 mai 1915.

3^e PARTIE. — NICOLAS : *Jacques de Casagne.*

GUÉRIN : *Mouvement de la population dans une commune rurale. — Statistique de guerre dans une commune rurale.*

Contes patois : *Lou tounaïe e lou rachalan. — Lou souldat détermina ; lou souldat réfourma ; li très souldat. — La vèiado de mort.*

BOUISSON : *La déchéance du français — Ses causes et ses remèdes.*

Emile REINAUD : *Spectacle de guerre.*

Docteur Maurice REYNAUD : *L'Education athlétique. La régénération de la race.*

R. FÉVRIER : *Sonnets et Ballades.*

BOSC : *Sonnets de guerre.*

JOUVE : *Etude sur la tutelle des orphelins de la guerre (8 mars 1915).*

MARGIER : *Etude sur les travaux de Paul Bérenguier.*

Chanoine Albert DURAND : *Prisonniers de guerre d'autrefois.*

Elie PEYRON : *Visite en Alsace en 1880.*

MAZAURIC : *Compte-rendu des travaux archéologiques des années 1914 et 1915.*

Les membres de l'Assemblée, à la lecture de chacun des noms des confrères disparus, se font un devoir d'évoquer pieusement des souvenirs respectueux.

Le nom de M. Deloche permet à M. le trésorier de rappeler la courte notice biographique donnée dans la séance qui suivit la disparition de ce confrère. Il y était question d'un travail auquel M. Deloche avait mis la dernière main avant de mourir et qui était destiné à l'Académie. M. Margier, gendre de M. Deloche, interrogé sur ce travail, répond, qu'en effet, il était tout prêt et que M. Maurin devait en faire la lecture à l'Académie. L'absence prolongée de M. Maurin pour des raisons de santé, faisant craindre le renvoi trop lointain de cette lecture, M. Margier est invité à s'en charger et dès ce moment l'étude de M. Deloche sur la grande pyramide est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le nom de M. de Balincourt permet d'autre part à M. le secrétaire de signaler la notice biographique sur M. de Balincourt qu'il a reçue dernièrement et dont les

auteurs sont MM. Bellet et F. de Balincourt, neveu du défunt.

Enfin, le nom de M. Clauzel, le secrétaire perpétuel, fournit l'occasion de rappeler les très beaux discours prononcés sur sa tombe par M. le président Coulon et par M. Victor Robert, membre honoraire de l'Académie. L'Assemblée exprime le désir de voir publié dans les Mémoires le discours de M. Victor Robert, à titre de *membre honoraire*.

M. Fabre demande la parole pour savoir si on ne pourrait pas réserver une place à la poésie de M^{lle} Mouraille, dont il a donné lecture à la séance du 16 novembre 1914. M. Reinaud fait observer à M. Fabre que les Mémoires sont réservées exclusivement aux travaux des membres de l'Académie. M. le secrétaire pense qu'on peut donner satisfaction à M. Fabre en ajoutant au procès verbal de la séance où cette lecture a eu lieu la poésie de M^{lle} Mouraille, ainsi qu'il a été décidé également pour la poésie : *Invocation à St-Georges*, du jeune Hugues, tué à l'ennemi.

On passe à la lecture inscrite à l'ordre du jour.

M. Guérin lit son conte patois : *Vëïado de mort*.

L'Assemblée, sur la proposition de M. Reinaud, approuve l'adjonction de ce conte patois aux publications des Mémoires.

M. Reinaud rappelle en même temps à l'Académie que la prochaine séance de jan-

vier est celle du versement des cotisations et surtout de la remise des jetons.

M. *le président* annonce qu'il mettra également à l'ordre du jour prochain le renouvellement du Bureau.

Cette séance de janvier 1916 est fixée au 10 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
